



**HAL**  
open science

**L'Observatoire Photographique des Paysages et du  
Changement Climatique : un outil opérationnel et  
transversal au service des démarches de transition des  
paysages. Étude de cas du Parc naturel régional des  
Baronnies provençales**

Vicky Bretaudeau

► **To cite this version:**

Vicky Bretaudeau. L'Observatoire Photographique des Paysages et du Changement Climatique : un outil opérationnel et transversal au service des démarches de transition des paysages. Étude de cas du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Sciences du Vivant [q-bio]. 2024. dumas-04736716

**HAL Id: dumas-04736716**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04736716v1>**

Submitted on 15 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Institut Agro Rennes-Angers  
× Site d'Angers □ Site de Rennes

<p>Année universitaire : 2023 – 2024 Spécialité : Paysage Spécialisation (et option éventuelle) : Projet de Paysage, du Site au Territoire</p>	<p><b>Mémoire de fin d'études</b></p> <p>× d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de master de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de l'Institut Agro Montpellier (étudiant arrivé en M2)</p> <p><input type="checkbox"/> d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)</p>
--	--

**L'Observatoire Photographique des Paysages et du  
Changement Climatique : un outil opérationnel et transversal  
au service des démarches de transitions des paysages.  
*Etude de cas du Parc naturel régional  
des Baronnies provençales.***

Par : Vicky Bretaudeau



Soutenu à Angers le 19 septembre 2024

Devant le jury composé de :

Président : Nathalie CARCAUD

Maître de stage : Fabienne MELINE

Enseignant référent : Thomas COISNON

*Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle de l'Institut Agro Rennes-Angers*

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation «Patrimoine-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de  
Modification 4.0 France» disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>





## REMERCIEMENTS

Avant d'entamer la lecture de ce mémoire, je souhaite remercier l'ensemble de mes collègues du Parc naturel régional des Baronnies provençales, pour leur accueil chaleureux, leur bienveillance et leur bonne humeur quotidienne. Je remercie plus particulièrement Fabienne Meline qui m'a accompagnée tout au long de ces six mois. Merci pour ton écoute et tes conseils dans le cadre du lancement de ce beau projet.

Je tiens également à remercier Thomas Coisson, qui m'a suivie et conseillée lors de la rédaction de ce mémoire. Je n'oublie pas non plus Nathalie Carcaud, et remercie profondément votre duo exceptionnel pour cette merveilleuse année passée en PPST. Petite mention particulière pour notre projet de fin d'études en Martinique, qui fut une expérience très forte, professionnalisante et inspirante.

Merci à ma promo PPST 2023-2024, avec qui j'ai partagé de très beaux projets et moments de convivialité et de fête au sein de cette grande famille qu'est l'INH. Un merci spécial à Cécile et Marie-Lou pour leur soutien et les merveilleux moments passés – et à venir !

Enfin, je remercie fortement toute ma famille pour l'accompagnement et leurs mots encourageants dans cette dernière ligne étape de mon parcours étudiant.





## LISTE DES ABRÉVIATIONS

AURA : Auvergne-Rhône-Alpes

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CEP : Convention européenne du paysage

DATAR : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

DDT : Direction Départementale des Territoires

GIEC : Groupe International d'Experts sur le Climat

LGV : Ligne à Grande Vitesse

MTECT : Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

OPNP : Observatoire Photographique National des Paysages

OPP : Observatoire Photographique des Paysages

OPPCC : Observatoire Photographique des Paysages et du Changement Climatique

OQP : Objectif de Qualité Paysagère

PAC : Politique Agricole Commune

PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Pnr : Parc naturel régional

PnrBp : Parc naturel régional des Baronnies provençales

PPR : Plan de Paysage et Résilience

SCoT : Schéma de COhérence Territoriale

SIT : Système d'information territorial



## LISTE DES FIGURES

Fig n°1. Carte des découpages administratifs du PnrBp © V. Bretaudeau.....	24
Fig n°2. Les différentes étapes de réalisation du diagnostic paysager © V. Bretaudeau..	29
Fig n°3. Routes parcourues pendant les six mois de stage © V. Bretaudeau, PnrBp .....	29
Fig n°4. Exemples de marqueurs. A) Tilleul B) Village perché C) Olivier D) Lavande E) Gorges © V. Bretaudeau .....	30
Fig n°5. Découpages du Parc selon 8 documents des politiques publiques © V. Bretaudeau.....	31
Fig n°6. Unités paysagères proposées pour le PnrBp © V. Bretaudeau et PnrBp .....	32
Fig n°7. Enjeux majeurs identifiés en début de stage par les collègues © V. Bretaudeau.	33
Fig n°8. Col de Perty 2021 © F. Meline, Col de Perty 2024 © V. Bretaudeau .....	35
Fig n°9. Lagrand années 70 © S.P.A.D.E.M (delcampe), Garde-Colombe Lagrand 2024 © V. Bretaudeau .....	35
Fig n°10. Déroulement d'un atelier de concertation dans le cadre de l'OPPCC © V. Bretaudeau.....	36
Fig n°11. Ateliers de concertation à Rosans (à gauche) et Garde-Colombe Eyguians (à droite) © V. Bretaudeau.....	37
Fig n°12. Gorges de la Méouge (à gauche) © V. Bretaudeau.....	37
Fig n°13. Silhouette villageoise de la Roche Saint-Secret-Béconne (à droite) © V. Bretaudeau.....	37
Fig n°14. Localisation des trente points de vue retenus lors des ateliers à Rosans (à gauche) et à Garde-Colombe Eyguians (à droite) © V. Bretaudeau et PnrBp .....	38
Fig n°15. PDV4 : Piégon © V. Bretaudeau .....	39
Fig n°16. PDV30 : Villeperdrix © V. Bretaudeau .....	39
Fig n°17. PDV31 : Cornillon-sur-l'Oule © V. Bretaudeau .....	39
Fig n°18. Critères de sélection des points de vue finaux © V. Bretaudeau .....	40
Fig n°19. Itinéraires de l'OPPCC et localisation des points de vue numérotés .....	40
Fig n°20. Exemple de la fiche technique du PDV3 .....	42
Fig n°21. Liste des mots clés dans le SIT pour décrire chaque point de vue © V. Bretaudeau.....	43

# SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	3
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	5
LISTE DES FIGURES.....	7
INTRODUCTION.....	11
I. LES OPP POUR MONTRER LES ÉVOLUTIONS DES PAYSAGES.....	12
A. MULTIPLES DIMENSIONS DES PAYSAGES EN MOUVEMENT.....	12
a. Dimension temporelle.....	12
b. Dimension spatiale et politique .....	13
c. Dimension socio-culturelle .....	13
d. Modification du système-paysage par le facteur climat.....	14
B. LA CULTURE-PAYSAGE.....	15
a. Histoire des politiques paysagères en France .....	15
b. La démarche paysagère par le Plan de Paysage.....	16
c. Les Parcs naturels régionaux et le paysage.....	17
C. LES OBSERVATOIRES PHOTOGRAPHIQUES DES PAYSAGES.....	18
a. Le pouvoir de la photographie .....	18
b. Histoire des OPP.....	18
c. Usages des OPP .....	19
d. Différentes méthodes des OPP.....	21
II. MISE EN PLACE D'UN OPPCC DANS L'EXEMPLE CONCRET DU PNRBP.....	24
A. CONTEXTE ET CADRE DE LA STRATEGIE PAYSAGERE.....	24
a. Le PnrBp, un territoire rural attractif mais fragile.....	24
b. Le futur Plan de Paysage et Résilience.....	26
c. Un OPP pour le Parc .....	27
B. CONSOLIDATION DE LA STRATÉGIE MÉTHODOLOGIQUE.....	27
a. Recueillir les retours d'expériences.....	27
b. Diagnostic paysager basé sur le terrain et la documentation (Fig n°2) .....	29
c. Recueillir les besoins internes au Pnr .....	33
III. INITIATION DE L'OPPCC ET TEST DE LA SÉLECTION DES POINTS DE VUE.....	34
A. MÉTHODOLOGIE DE MISE EN PLACE DES ATELIERS DE CONCERTATION.....	34
a. Première approche de la démarche de concertation.....	35
b. Déroulement des ateliers de concertation .....	36

B.	CHOIX DES POINTS DE VUE.....	37
a.	Analyse des paysages affectifs.....	37
b.	Analyse des photos retenues communes aux ateliers .....	38
c.	Choix des points de vue complémentaires.....	39
C.	MISE EN PLACE CONCRÈTE DES ITINÉRAIRES.....	40
a.	élaboration des itinéraires photographiques .....	40
b.	Organisation d’une journée de reconduction sur le terrain.....	41
c.	Livrable technique pour assurer la reproductibilité des points de vue .....	41
d.	Inscription dans une démarche commune partagée .....	42
IV.	DISCUSSION.....	43
A.	NOURRIR LES ACTIONS PUBLIQUES PAR LES PAYSAGES.....	44
B.	LA MÉDIATION PAYSAGÈRE POUR PENSER ENSEMBLE.....	44
C.	MISE EN PERSPECTIVE DE LA VALORISATION DE LA MÉMOIRE PHOTOGRAPHIQUE.....	45
	CONCLUSION.....	47
	BIBLIOGRAPHIE .....	48
	SITOGRAFIE.....	50
Annexe n°1:	Marqueurs paysagers identifiés sur le territoire du PnrBp © V. Bretaudeau .....	51
Annexe n°2:	Paysages perçus, paysages vécus @ V. Bretaudeau.....	58
Annexe n°3:	Diversité des découpages dans le périmètre du Parc .....	70
Annexe n°4:	Illustrations des unités paysagères © V. Bretaudeau .....	77
Annexe n°5:	Inauguration du col de Perty (reconductions, « livret », évènement) © V. Bretaudeau et Delcampe (pour les cartes postales anciennes) .....	82
Annexe n°6:	Points de vue conservés parmi les 12 communs aux deux ateliers © V. Bretaudeau et Delcampe (pour les cartes postales anciennes) .....	83
Annexe n°7:	Point de vue supprimé parmi les 12 communs aux deux ateliers © V. Bretaudeau.....	84
Annexe n°8:	Quarante points de vue proposés pour l’OPPCC © V. Bretaudeau .....	85
Annexe n°9:	Mots clés associés aux quarante points de vue © V. Bretaudeau.....	89
Annexe n°10:	Dix points de vue déposés sur le SIT © V. Bretaudeau .....	90



## INTRODUCTION

Dans son dernier rapport, le GIEC (2023) souligne l'aggravation de la montée des températures mondiales et des émissions de gaz à effet de serre. Il met également en évidence l'accroissement de la vulnérabilité des écosystèmes et des populations, accompagné par une intensification des impacts en chaîne qui affecteront les territoires et leurs économies. Cette question climatique, en tant que préoccupation environnementale et socio-économique majeure, redessine nos territoires.

Le paysage est à la fois témoin et résultante de ces transformations, et devient un levier potentiel face à cette urgence climatique. Comme le rappelle Davasse (2024), « alors que les incertitudes se multiplient, les paysages nous parlent, en leur matérialité concrète et évolutive, mais aussi à travers les sentiments et les représentations qu'ils suscitent ou ont suscités dans le passé, du rapport entre société et climat. ». Cette perspective questionne la vision dualiste proposée par Folléa (2021), qui oppose la réalité matérielle et objective du paysage à sa dimension immatérielle et subjective.

Le paysage, comme le précise la Convention européenne du paysage (CEP), est avant tout une mise en relation. Aborder cette interdépendance entre des milieux et des habitants, humains et non humains, nécessite une vision transversale. Celle-ci se fonde notamment sur une pluralité des regards permise par la concertation et la participation, complétée par une compréhension et une analyse représentative du territoire en termes d'enjeux, de dynamiques et de besoins. Une telle approche permet alors de travailler sur, avec et pour les paysages, en intégrant l'ensemble de ses dimensions : c'est la démarche paysagère. Par son approche concrète et mobilisatrice, elle permet alors d'appréhender les processus d'évolutions d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Mobilisant cette démarche, le Plan de Paysage se présente comme un outil essentiel pour accompagner le changement et favoriser l'expérimentation. Il encourage les territoires à mobiliser leurs initiatives et leur créativité pour faciliter leurs transitions vers un modèle plus résilient, face aux vulnérabilités croissantes dues aux effets du changement climatique.

Les Observatoires Photographiques des Paysages (OPP), quant à eux, capturent les aspects visibles des paysages et rendent compte des phénomènes complexes issus des dynamiques naturelles et anthropiques. Ensembles de prises de vue reconduites à des pas de temps réguliers, ils sont un outil de veille et de connaissance, complétant d'autres outils (notamment cartographiques) en matière de compréhension des dynamiques paysagères. Ils peuvent être utilisés dans des processus participatifs prenant en compte les représentations sociales, en invitant à se poser collectivement la question suivante : quels paysages habiterons-nous demain ? En outre, ces OPP servent de support à la discussion, accompagnant les projets territoriaux dans leurs démarches de transitions.

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales (PnrBp) a justement pour ambition d'éclairer et d'accompagner les paysages en transition par l'élaboration d'un Plan de Paysage et Résilience (PPR). Des actions starters vont ancrer le processus d'élaboration de cette stratégie paysagère au terrain et mobiliser les acteurs. L'Observatoire Photographique des Paysages et du Changement Climatique (OPPCC) est l'une de ces actions concrètes, avec pour objectif immédiat de mettre en place le PPR, tout en offrant une meilleure appréhension des défis liés au changement climatique.

La question qui émerge est alors la suivante : **comment initier un Observatoire Photographique des Paysages et du Changement Climatique pour en faire un outil transversal opérationnel au service des démarches de transitions des paysages ? L'étude de cas du Parc naturel régional des Baronnies provençales tend à répondre à cette problématique.**

Nous entamerons notre questionnement en repositionnant d'abord l'OPP dans les transformations incessantes des paysages, puis dans les approches paysagères proposées par les Plans de Paysage et les Parcs naturels régionaux. Nous explorerons ensuite l'outil photographique dans ses usages et les méthodes actuellement mises en place. Dans un second temps, nous développerons la mise en place de l'OPPCC qui s'inscrit dans la stratégie paysagère du PnrBp, puis la consolidation de la mise en œuvre de cet outil. Ensuite, l'initiation de cet OPPCC avec un premier test de sélection des points de vue sera explicitée. Nous achèverons cette réflexion avec une mise en perspective de cet outil, notamment dans le contexte de l'urgence climatique.

## I. LES OPP POUR MONTRER LES ÉVOLUTIONS DES PAYSAGES

### A. MULTIPLES DIMENSIONS DES PAYSAGES EN MOUVEMENT

L'étude des paysages, dans leur complexité et leur diversité, exige une approche multidimensionnelle. Loin d'être un décor figé, ils sont en mouvement permanent, reflétant nos choix de modes de vie et d'agir dans notre environnement. À travers plusieurs dimensions – temporelle, spatiale et politique, socio-culturelle – nous allons explorer ces transformations paysagères qui, par le prisme du changement climatique, voient leurs dynamiques s'accélérer.

#### a. Dimension temporelle

La notion de temporalité s'applique à la pensée humaine, qui nous invite à définir et découper un environnement infini dans lequel se succèdent des événements. Considérer cette échelle dans un travail implique une classification des multiples temporalités en fonction de leur vitesse. Raymond (2008, cité dans GUITTET 2016) présente quatre rythmes dans lesquels s'inscrivent les dynamiques paysagères : le temps très long, le temps historique, le temps court et le temps très court. Requalifions ces délimitations du temps pour les rendre plus explicites.

- L'échelle géologique révèle la formation des reliefs sur des millions d'années. Les phénomènes tectoniques, de subduction, d'érosion ou encore de sédimentation racontent l'histoire de territoires au passé mouvementé.
- L'échelle historique caractérise les transitions progressives des paysages. Chouquer (2000) parle alors de la permanence de la forme dans le temps.
- L'échelle de vie, ou échelle humaine s'apparente davantage aux processus que l'humain observe et influence sur quelques mois à quelques années, participant à ces transformations tout en subissant certains changements.
- L'échelle de l'instantané parfois imprévisible, souvent brutale, concerne des événements à très court terme. Ce sont généralement des catastrophes naturelles qui frappent les sociétés humaines. Ces risques, résultat de la combinaison d'aléas et de la vulnérabilité d'un territoire, bouleversent les paysages de manière radicale. Incendies de forêt, inondations, éboulements, ne sont que quelques exemples de ces changements imprévus qui redessinent les espaces.

Ces différentes temporalités reposent sur la notion de temps chronologique universelle au sein de nos sociétés occidentales. Jullien (2014) déconstruit cette dimension temporelle européenne du paysage en rappelant le côté immersif qui « mêle l'humain à l'histoire de la vie et de la Terre » de la langue chinoise. D'ailleurs, celle-ci ne présente aucun terme pour désigner le temps ; elle parle seulement d'un moment (shi) ou d'une durée (jiu).

## **b. Dimension spatiale et politique**

Cette dimension est la matérialité physique géographique du paysage. Elle résulte de facteurs physiques tels que la topographie, le sol, la végétation, ou encore le réseau hydrographique, et de facteurs anthropiques. D'ailleurs, tous ces éléments peuvent être décomposés de manière descriptive : les objets proches, ceux plus lointains qui structurent les paysages, et enfin ceux qui cadrent le tout dans un espace défini.

La spatialité se décompose souvent à différentes échelles, résultant de plusieurs emboitements des espaces. Frémont, Hérin, Chevalier et Renard (1984, dans FROTIER de LA MESSELIÈRE 2023), considèrent le paysage comme un intermédiaire entre les échelles géographiques du lieu et du territoire. À l'inverse, Donadieu et Périgord (2005) proposent des échelles de paysages dans la géographie, dont trois sont particulièrement pertinentes : la région, le « pays » et l'échelle locale. Ces niveaux se réfèrent respectivement à un vaste ensemble mettant en lumière des processus globaux et des grandes tendances, à la notion de terroir, et à la vision concrète du paysage dont l'approche révèle des dynamiques locales.

Cette matérialité des paysages est en fait bien souvent le reflet d'un aspect politique dont il est interdépendant. Ainsi, venant compléter le découpage administratif français, le Ministère de l'Environnement définit quatre niveaux d'identification et d'analyse des paysages : l'ensemble, l'unité, la structure et l'élément (FRANCHI et al., s. d.). Cette homogénéité au sein de la gouvernance territoriale implique un affranchissement des limites administratives pour mieux articuler les spatialités et faire du paysage un dénominateur commun.

Finalement, Davodeau (2011) souligne cette difficulté d'articulation entre paysage et politique publique par le fait qu'à mesure que l'échelle s'élargit, les paysages sont dématérialisés. La dimension contemporaine dans l'adaptation des paysages apparaît alors comme une solution pour réinventer les liens qui nous unissent aux paysages, en établissant des connexions entre le paysage projeté et le paysage vécu.

## **c. Dimension socio-culturelle**

Les découpages géographiques mentionnés précédemment résultent souvent d'un assemblage de contextes historiques et culturels, illustrant l'occupation et l'usage des sols (GUITTET 2016). Cela souligne ainsi l'interdépendance des différentes dimensions du paysage. Articuler ces échelles fluctuantes fait l'objet d'un questionnement profond par les politiques publiques. Leurs interventions, au cœur de la logique territoriale et des projets, à grande comme petite échelle, nécessitent un minimum de cohérence pour garantir la qualité des paysages soumis aux interventions.

Pour Gauché (2015), le « complexe paysage » relie trois dimensions : la matérialité, la représentation et l'action. D'autres privilégient davantage la matérialité, les représentations et les perceptions. Le paysage devient alors un espace géographique en évolution, qui n'existe pas sans l'appropriation du regard humain et qui est principalement modifié par des actions institutionnelles.

En ce sens, la dimension sociale des paysages résulte dans leurs représentations, à la fois individuelles et collectives. Toutes les expériences vécues, les connaissances et les valeurs sont l'essence-même du concept de paysage. Il s'agit d'une expérience commune, transmise en partie par les sociétés du passé pour la vivre et se l'approprier demain. À cela s'ajoutent les influences actuelles, véhiculées notamment sur les réseaux sociaux ou par la cinématographie, qui façonnent les perceptions et les actions de chacun.

#### **d. Modification du système-paysage par le facteur climat**

L'évolution rapide du climat vient bouleverser les paysages du quotidien. Ces bouleversements, qui reflètent nos activités humaines et sociétales, impactent les différentes dimensions du paysage qui nous servent habituellement de repères.

D'abord, ce facteur impacte de façon évidente les différentes échelles de temps, notamment celles dont les phénomènes sont cycliques. Prenons l'exemple des saisons qui constituent un indicateur concret et visible dans les paysages journaliers. Autrefois, ces saisons étaient caractérisées par les activités agricoles comme les moissons ou les vendanges. Aujourd'hui, ces repères évoluent : les floraisons, tout comme les calendriers culturels, sont bouleversées.

Une étude met en évidence la modification du cycle du blé d'hiver (BENOIT, FOURNIER, et TORRE 2015). Il en ressort, malgré certains aléas météorologiques, que le début de la récolte est avancé de 19 jours, avec un semis 10 jours plus tôt, soit une avancée totale du cycle de 9 jours en l'espace de 30 ans. Un autre exemple très symbolique est celui du cerisier du Japon dont la floraison est l'occasion d'une fête ancestrale depuis des siècles. De fait, ce calendrier floral est très bien documenté, et les constats récents depuis trois décennies d'une floraison de plus en plus précoce en font un marqueur frappant du changement climatique [1]. Ces exemples appuient la réalité de ce dérèglement, facteur qui vient bouleverser l'échelle temporelle de vie que nous connaissons depuis toujours.

De même, la difficulté d'appréciation des échelles spatiales grandit à mesure que le climat change. Ces évolutions induisent des dynamiques qui redéfinissent les paysages dans l'espace. La progression des zones de végétation, les modifications des habitats naturels, ainsi que les déplacements des espèces végétales et animales, dus aux nouvelles conditions de vie, sont autant de manifestations de cette influence climatique.

Par exemple, les étages nivaux, auparavant situés à des altitudes spécifiques, montent progressivement avec l'augmentation des températures, emportant avec eux les prairies d'alpages et les forêts de haute montagne. Ces migrations altitudinales modifient les écosystèmes et créent des ruptures. À cela s'ajoutent des migrations longitudinales, où de nouvelles espèces se déplacent horizontalement vers des régions offrant des climats similaires à ceux auxquels elles sont adaptées.

L'incapacité à se déplacer des espèces végétales met ainsi en évidence ces modifications spatiales climatiques. Une étude expose le changement climatique comme le facteur explicatif le plus cohérent concernant la remontée de la distribution altitudinale des espèces végétales forestières tempérées dans les massifs français. D'après les résultats, l'optimum altitudinal (position altitudinale du maximum de probabilité de présence) moyen des 171 espèces étudiées est remonté d'environ 30 mètres par décennie depuis le milieu des années 1980 (LENOIR et GEGOUT 2010).

L'adaptation est alors d'autant plus complexe que la vitesse des changements impose une mobilité parfois difficile pour certaines espèces, pouvant entraîner leur disparition si leur vitesse de migration est insuffisante. Cette double dynamique spatiale, altitudinale et longitudinale, complexifie la gestion et la compréhension des paysages, mais elle incite également à l'adaptation et à la mise en place de politiques et d'actions dans ces réalités mouvantes.

Pour finir, le facteur climat impacte fortement les représentations sociales que la société se fait des paysages. Du simple fait de concevoir le paysage par le regard humain, nos rapports au temps et à

l'espace sont alors constamment modifiés. Ils le sont d'autant plus d'une génération à l'autre, où les repères qui fondent notre perception de l'environnement sont différents. De fait, les transformations, qui s'étendent souvent sur des périodes beaucoup plus longues que notre propre expérience de vie, nous échappent. Pauly (1995) parle du *shifting baseline syndrome*, ou syndrome de la référence glissante, où chaque génération tend à considérer l'état de l'écosystème qu'elle a connu depuis sa naissance comme son point de référence initial.

Le paysage, subissant les accumulations de changements, peut ainsi devenir progressivement banalisé sans que nous en soyons pleinement conscients. Dans le contexte d'accélération de ces modifications, il est donc crucial de reconnaître cette mémoire à court terme qui nous fait défaut et de revisiter l'état passé des paysages oubliés pour une meilleure compréhension et gestion. En fin de compte, l'instabilité climatique a provoqué ce début de prise de conscience collective de l'urgence d'adapter nos territoires. Ces dynamiques climatiques croissantes ont ainsi renforcé l'intérêt pour les paysages dans les politiques publiques, qui accompagnent les transitions nécessaires.

## B. LA CULTURE-PAYSAGE

### a. Histoire des politiques paysagères en France

La définition contemporaine des paysages, qui en fait un patrimoine naturel autant qu'un bien social et culturel, n'a vu le jour que récemment. En Occident, les paysages ont en effet longtemps été l'objet d'une emprise artistique, littéraire et picturale, où la beauté perçue formait le code esthétique des tableaux paysagers. Cependant, cette posture visuelle, justifiant la dimension remarquable d'un territoire, a été remise en question à partir de la période de la Révolution industrielle puis des Trente Glorieuses. Les paysages, confrontés à l'impasse de la modernisation des modes de vie, ont vu leur définition évoluer. Ils ne sont plus seulement des sujets d'inspiration pour les artistes, mais deviennent des éléments centraux dans les politiques d'aménagement et de gestion. Nous assistons ainsi à une transition « Du pittoresque au «tout-paysage» » (BERLAN-DARQUE et KALAORA 1991).

Ce glissement du concept inclut alors non seulement les paysages extraordinaires, mais aussi les paysages du quotidien, tels que défendus dans la CEP, et même ceux dégradés ou indésirables. Liés à la notion de territoire, les paysages deviennent à la fois un cadre de vie, un bien commun et une ressource territoriale. Ils racontent l'histoire de l'interdépendance entre les milieux et leurs habitants, humains et non humains. Ces écosystèmes habités sont comme des livres ouverts, révélant les relations tissées entre les expériences vécues et les trajectoires. Comme le souligne Besse (2018), « Le paysage est un être d'un genre particulier. Il est un affect autant qu'il est un espace, une expérience sensorielle mais aussi un territoire organisé, pratiqué, travaillé. »

Pour aborder la question de la gestion et de l'aménagement de ces paysages du quotidien, il est essentiel de prendre en compte la notion d'Objectifs de Qualité Paysagère (OQP). Cette notion, introduite par la CEP, correspond à des « formulation(s) par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. » Elle a ensuite évolué avec le cadre réglementaire en France, en particulier avec la loi ALUR de 2014. Cette évolution définit alors les OQP, dans l'Article 350-1-C [2], telles que « les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale. »

## b. La démarche paysagère par le Plan de Paysage

Inscrits dans la Convention Européenne des Paysages depuis 2000, les paysages sont ainsi définis comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de

- **21 AVRIL 1906**  
Loi Beauquier, extension de la loi Bardoux avec la considération des paysages comme monuments naturels. Naissance de la politique des sites qui instaure pour la première fois en France un effort de préservation, avec 2 critères pour souligner leurs dimensions artistiques ou pittoresques.
- **22 JUILLET 1960**  
Création des Parcs nationaux, philosophie délimitant une zone centrale presque mise sous cloche avec des règles strictes, entourée d'une zone tampon de développement d'actions économiques et sociales.
- **9 JANVIER 1985**  
Loi Montagne induisant une gestion intégrée et transversale des territoires de montagne, complété en décembre 2016 par la loi de modernisation.
- **8 JANVIER 1993**  
Loi PAYSAGE, permettant d'établir des directives de protections et d'aménagements pour des paysages d'intérêts (loi site gouv.) tout comme ceux du quotidien. Elle offre le statut au terme de paysage mais n'en donne pour l'instant pas de définition.
- **1ER JUILLET 2006**  
Entrée en vigueur de la Convention Européenne du Paysage en France, qui considère désormais aux yeux de la loi que les paysages français sont un patrimoine commun pour les européens.
- **30 MARS 1887**  
Loi Bardoux, conservation des monuments historiques et des objets d'arts.
- **2 MAI 1930**  
Réorganisation de la protection des sites, dont les 2 critères ne sont plus suffisants. Ajout des critères historique, légendaire et scientifique, ce dernier étant le précurseur des futures réserves naturelles.
- **1ER MARS 1967**  
Création des Parcs naturels régionaux, incarnant l'équilibre entre conservation des espaces naturels et développement humain.
- **3 JANVIER 1986**  
Loi Littoral, encadrant l'aménagement des espaces littoraux, de grands lacs ou d'estuaires et de deltas, pour assurer leur protection et leur mise en valeur.
- **20 OCTOBRE 2000**  
Convention Européenne du Paysage ayant pour objet de « promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et d'organiser la coopération entre les Parties ». Notion de paysage entendue comme élément central du bien être individuel et social, dont les valeurs doivent être mises en avant réciproquement pour renforcer le lien entre l'humain et l'environnement.

l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. ». La valeur de cette convention réside dans le fait qu'elle envisage le paysage non seulement comme un objectif en soi, visant à concevoir un espace porteur de bien-être, mais aussi comme une méthode pour orienter l'aménagement et la gestion des espaces dans une perspective durable (LA FABRIQUE ECOLOGIQUE 2024).

Reposant sur cette démarche, le Plan de Paysage est un outil d'accompagnement au changement et d'expérimentation, qui permet de mobiliser l'initiative et la créativité des territoires au service de leurs transformations et de leurs transitions vers un modèle plus durable (MTECT 2024). Le Plan de Paysage est une démarche paysagère participative, créative et ancrée sur le terrain, qui permet d'engager les habitants et ses acteurs et facilite la concrétisation des transitions. Le sensible et les perceptions sont au cœur de cette approche pour apporter de la cohérence dans des paysages choisis. Le Plan de Paysage repose ainsi sur trois phases : un état des lieux des paysages et de leurs dynamiques sur le territoire concerné, suivi de la formulation d'OQP puis de la mise en œuvre d'un programme d'actions pour répondre aux objectifs.

Construire ensemble le chemin à suivre, c'est donc mettre en place un projet de territoire articulant des perspectives et disciplines variées : économiques, sociales, environnementales, démographiques, culturelles (GSF 2022). Cette démarche, orientée par le paysage et pour le paysage, devient un outil puissant pour aligner les politiques publiques et promouvoir la participation citoyenne. Les Parcs naturels régionaux adaptent ces outils localement pour répondre à leurs besoins et intérêts spécifiques. Une exploration du territoire couplée à un travail d'approfondissement auprès des acteurs locaux et habitants garantit alors une appréhension détaillée des enjeux liés aux transitions.

### **c. Les Parcs naturels régionaux et le paysage**

Créés en 1967, « les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. » [3] Ils ont pour mission première de « préserver les espaces biogéographiques à forte valeur patrimoniale et paysagère et de développer les territoires ruraux fragiles. » [4]. Porteurs principaux de cette thématique du paysage, ils s'en emparent grâce à une vision globale pour expérimenter ensuite à diverses échelles, allant de la gestion à l'aménagement en passant par la protection.

Bien qu'il s'agisse de projets à initiative locale variée et adaptée selon le territoire, cet outil au service des habitants a pour ambition commune de préserver et valoriser leur cadre de vie. Le code de l'Environnement [5] définit d'ailleurs cinq missions communes à chacun des Parcs :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche

Véritables territoires d'expérimentation, ils naissent de la richesse d'un territoire couplée à une énergie humaine qui habite les paysages et déploie les efforts nécessaires au portage de ce projet, appelé Charte (BLOUIN-GOURBILIÈRE 2013). Celle-ci, renouvelable tous les 15 ans avec une évaluation à mi-parcours, et couplée à un Plan de Parc, accompagnent tous deux les syndicats mixtes des Parcs pour identifier les enjeux qui orientent leurs missions et leurs actions.

Après la loi ALUR de 2014, qui donne des obligations en termes de qualité paysagère dans les documents d'urbanisme et de planification, les Pnr sont eux aussi désormais dans l'obligation législative de définir des OQP depuis la loi « Biodiversité » de 2016. Ils devront apparaître dans les chartes de façon à ce que l'on puisse s'y référer et s'appuyer pour accompagner les transformations des paysages.

Deux catégories d'OQP sont à distinguer : ceux pour la conservation des paysages, et ceux qui vont accompagner leurs transitions (PNRV 2022). L'outil Plan de Paysage, explicité précédemment, apparaît comme un outil très pertinent pour nourrir ces réflexions sur la définition des qualités de paysages. Les Pnr s'en emparent pour faire émerger les enjeux forts d'un territoire, dans l'objectif de préserver et d'améliorer les cadres de vie.

Terrains d'observation de l'évolution des pratiques et d'expérimentation, les Pnr ont aussi leur rôle à jouer dans le suivi des dynamiques paysagères de chaque territoire. C'est pourquoi ils s'emparent également de l'outil OPP qui permet d'approcher au plus près, par l'« intérieur », les mouvements de nos paysages.

## C. LES OBSERVATOIRES PHOTOGRAPHIQUES DES PAYSAGES

### a. Le pouvoir de la photographie

Aux débuts de la photographie du paysage, les contraintes techniques imposaient aux photographes de se concentrer sur des sujets statiques, en raison des longs temps d'exposition qui rendaient tout mouvement flou. Cette limitation a conduit à privilégier les paysages de nature et de ville comme sujets principaux. Ainsi, la première photographie, souvent attribuée au français Joseph Nicéphore Niépce, a été prise en 1826.

Au fil des décennies, la photographie s'est démocratisée en parallèle des avancées technologiques. Aujourd'hui, elle est accessible au plus grand nombre, littéralement à portée de main grâce aux appareils photos des téléphones portables. Cette banalisation de la photographie, rendue possible par des appareils de plus en plus performants et omniprésents, a radicalement transformé notre rapport à l'image.

Cependant, que ce soit il y a deux siècles, avec des temps de pose de plusieurs heures, ou aujourd'hui en un simple clic sur un téléphone, la photographie conserve son pouvoir fondamental : celui de figer un instant et de préserver durablement la mémoire. Au-delà de la technologie, c'est cette capacité à capturer et à conserver le moment qui continue de définir la photographie, faisant d'elle un outil puissant pour documenter et interpréter le monde qui nous entoure (DELORY-MOMBERGER 2017).

### b. Histoire des OPP

À la croisée de cette notion d'archives, la mission héliographique qui est commandée en 1851 détermine la nature et l'urgence des travaux de préservation et de restauration nécessaires aux sites historiques en France. Ensuite, pour marquer son vingtième anniversaire, la DATAR commande une série de photos dans le but de « représenter le paysage français dans les années 1980. » (BERTHO, s. d.-a). Cette « Mission photographique [1984-1989], contrairement à la Mission héliographique au XIX<sup>ème</sup> siècle, ne s'était pas fixée l'objectif d'un inventaire mais celui d'une manière de regarder le territoire d'une certaine « qualité » de ce regard ». (LATARJET et BERTHO 2013, dans JEANNEROT 2023). Alors, la photographie n'est plus simplement une information,

c'est un lien direct avec l'aménagement du territoire et sa dimension culturelle, qui révèle les paysages ordinaires marqués par les transformations résultant des politiques d'aménagement et agricoles de l'après-guerre.

Toutefois, Cabanel et Mollie-Stefulesco, soulèvent un « manque de repère pour évaluer les effets et les responsabilités publiques liées aux processus complexes de transformation des paysages » (MOCQUET 2016). C'est dans ce contexte que l'Observatoire Photographique National des Paysages (OPNP), annoncé au Conseil des Ministres le 22 novembre 1989, vient diversifier les perspectives et dresser un portrait des territoires sur le long terme. Cette démarche innovante, qui prend appui sur la mission héliographique de la DATAR avec une première approche artistique par des photographes renommés, s'en distingue en créant un travail photographique à travers le temps. Elle lie la photographie aux pratiques d'aménagement, suivant ainsi les transformations des territoires à travers vingt itinéraires nationaux.

### **c. Usages des OPP**

Un OPP est un outil de politique publique nationale à caractère scientifique qui suit l'évolution lente ou brutale des paysages quotidiens ou remarquables. Il vise à constituer un ensemble de points de vue dont la reproduction sera identique et à intervalles réguliers. La fréquence de ces reconductions peut être très variable selon l'observation désirée (DUFFARD et BULLE 2022). Cela peut aller de quelques heures pour étudier des modifications journalières (exemple : flux touristiques) à plusieurs années pour suivre des processus à long terme (exemple : évolution du couvert végétal).

La dimension paysagère est alors mobilisée dans les OPP pour :

- Comprendre les évolutions dans notre cadre de vie
- Qualifier des lieux, des évolutions et des usages
- Orienter les décisions pour le devenir de notre territoire
- Appuyer des actions de sensibilisation et d'animation

L'originalité de la méthode réside dans la façon d'aborder les transitions des paysages. Il ne s'agit pas seulement d'un avant-après, mais bien d'une succession de processus de transformations qui devient le récit de vie des lieux. Les permanences, tout autant que les évolutions, sont abordables grâce à des points de vue intermédiaires. Par leur dimension « sensible » et la proposition de « vue piétonne » (BERTHO, s. d.-b), ils sont par ailleurs complémentaires aux nombreux outils cartographiques qui existent aujourd'hui, notamment avec ce que proposent les SIG, ou encore la récente base de données d'Occupation du Sol à Grande Echelle (OCS GE).

### **Un outil flexible au service de la temporalité paysagère**

Comme mentionné précédemment, le paysage peut se définir par ses dimensions temporelle, politique et spatiale, et socio-culturelle. L'OPP s'inscrit pleinement dans cette tridimensionnalité, principalement sur le plan temporel. L'OPP rend compte à la fois des moments courts à travers la prise de vue instantanée de la photographie, ainsi que des évolutions paysagères sur une longue période dépendant de la mise à jour régulière ou non de l'OPP. Sa flexibilité est l'une de ses forces, puisqu'il repose justement sur la reconduction de points de vue à des intervalles de temps choisis en fonction des objectifs que l'on a conférés à l'outil – enjeux spécifiques à illustrer notamment –, ces intervalles pouvant être ajustés selon les besoins définis par l'OPP.

## Une articulation entre enjeux et espace

En termes de spatialité, les OPP rendent compte de l'inscription de divers enjeux et dynamiques dans l'espace. Généralement déployés à une échelle intercommunale, il apparaît essentiel de prendre en compte les différentes documentations existantes à cette échelle lors de la mise en place de l'OPP, à savoir les diagnostics paysagers éventuels et les documents issus des différentes délimitations administratives, tels que les PLU au niveau communal, les PLUi et les SCoT au niveau des communautés de communes. Parfois, selon Guittet (2016), cette nécessité de croiser les points de vue photographiques avec les diagnostics et enjeux définis dans ces documents rend l'exercice contraignant.

De plus, les OPP saisissent généralement des paysages que l'œil humain est habitué à percevoir, qu'il s'agisse d'un élément isolé, tels une entrée de village ou un belvédère, jusqu'à des ensembles plus vastes comme une vallée ou une mosaïque de cultures. Notre regard cherche constamment des points de repères pour guider son appréhension de la vision qui s'offre à lui. Cela induit finalement la notion du marqueur paysager qui, en tant qu'élément identifiable structurant le regard humain sur un paysage et dont l'assemblage caractérise un micro-paysage homogène plutôt qu'un autre, renforce l'identité propre d'un territoire.

Pour ce faire, les prises de vue proches de la perception humaine sont souvent recommandées (GUITTET 2016). Pourtant, elles ne parviennent pas toujours à saisir toutes les dynamiques d'un paysage dans sa globalité. Ainsi, il est crucial de maintenir une échelle spatiale relativement restreinte – échelle de la composante paysagère qui a capté l'attention – permettant à un observateur de parcourir visuellement l'ensemble en quelques regards. Cet équilibre entre vision humaine et représentativité des enjeux et dynamiques paysagères garantit ainsi la pertinence de l'outil, en particulier pour étudier le paysage comme cadre de vie.

## Sensibiliser les populations et animer la qualité des paysages

La dimension socio-culturelle, les perceptions, le vécu ; cette troisième dimension est indispensable pour les paysages des OPP. Avant tout conçus en tant qu'outil au service du territoire et de ses habitants, ils mettent en lumière cette action paysagère menée pour co-construire les paysages de demain. Cela passe notamment par la médiation paysagère – rendue possible grâce à des pratiques basées sur la participation, l'animation et la concertation – qui intègre des perspectives variées sur l'espace vécu et facilite ainsi la mise en place d'une action locale ou d'un projet commun (PARADIS et LELLI 2010).

« La photographie possède notamment trois caractéristiques qui justifient son choix en tant que support participatif : elle est représentation du réel, elle est accessible et populaire, et enfin, elle touche le langage non verbal. » (BLOUIN-GOURBILIÈRE 2013) L'OPP est ainsi un formidable outil pour (re)découvrir les paysages d'un territoire. De nombreuses valorisations sont envisageables pour garantir un regard conscient des acteurs du territoire et des habitants sur les enjeux en matière de paysage : travaux d'animations, conférences, balades paysagères, expositions, ateliers scolaires, etc.

La photographie est en effet une force de médiation universelle – du moins dans nos sociétés occidentales – qui fait de l'OPP à la fois une œuvre et un document (JEANNEROT 2023). C'est une matière visuelle manipulable liée plus fortement aux démarches de projet. La sensibilisation passe alors par une forme d'interprétation choisie de façon à expliciter le contenu descriptif de l'image : dessin thématique, schéma, commentaire, croquis, bande sonore, etc.

## **Accompagner les décisions pour co-construire les paysages de demain**

La reconduction de séries photographiques sur plusieurs années constitue un outil d'aide à la décision en aménagement du territoire. Il permet d'identifier les transformations des paysages, d'en comprendre les causes et d'évaluer les actions entreprises. Il suggère ainsi des mesures d'intervention en matière de protection, de gestion ou d'aménagement. La photographie devient le support pour appuyer l'intérêt d'une certaine mesure plutôt qu'une autre, ou bien favoriser des préconisations à l'instar d'un « laisser-faire ».

Les séries photographiques à partir d'un même point de vue peuvent ainsi être un appui pour la réalisation de fiches prospectives. Dans le contexte de l'urgence climatique, une telle comparaison passée / présent / futur fait ressortir les vulnérabilités des paysages et amène à proposer des alternatives pour les années à venir. Ainsi, en tant qu'argument visuel et support de concertation, l'OPP favorise la prise en compte des enjeux transversaux en termes de paysages et de changement climatique dans les politiques publiques sectorielles. Une telle représentation a donc pour objectif de convaincre ou du moins d'aider les élus et partenaires dans leur prise de décision et dans la mise en œuvre d'actions, de stratégies et de préventions.

### **d. Différentes méthodes des OPP**

Avec sa carte interactive, le Ministère recense quatre méthodes d'OPP : nationale, locale, hybride et participative. Toutefois, ces catégories ne sont pas clairement définies, et les implications de chaque méthode restent floues (FROTIER de LA MESSELIÈRE 2023). Dans son rapport de 2015, le Ministère considère comme « local » tout OPP qui ne fait pas partie des dix-neuf de l'OPNP, même si certains suivent rigoureusement la méthode nationale.

En fait, chaque OPP est unique et dispose d'une méthode plus ou moins similaire à celle des autres. En effet, nombres d'entre eux sont ceux qui s'émancipent pour répondre aux nouvelles attentes scientifiques qui, elles aussi, évoluent. Tentons alors d'approcher au plus près ces méthodes, en prenant appui sur des exemples d'OPP dont la liste reste exhaustive, mais qui illustrent leur diversité.

### **METHODE NATIONALE : exemple de l'OPP du Pnr du Pilat [6]**

Ce Parc est l'un des premiers territoires qui a expérimenté cet outil à l'échelle nationale. Dès 1992, Ristelhueber est amenée à capturer les paysages du Pilat selon son ressenti avec une symbolique artistique et un cadrage soigneusement choisi.

Tous ces choix et le regard initial porté sur les points de vue résultent de la réflexion de la photographe professionnelle, comme le veut la démarche nationale dont l'objectif est de « constituer un fonds de séries photographiques permettant d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces, ainsi que les rôles des différents acteurs impliqués, afin d'orienter favorablement l'évolution du paysage ». Chaque point de vue est ensuite rigoureusement reproduit en suivant les indications géographiques et techniques (points GPS, date, heure, hauteur de prise de vue, focale, ...), afin de réaliser des analyses diachroniques, comparables à un jeu des sept erreurs.

L'OPP est donc ici à la fois une œuvre photographique, l'expression d'un regard d'artiste sur un territoire à un moment donné, ainsi qu'un projet visant à mieux connaître notre environnement, notre cadre de vie, pour contribuer à l'aménagement durable des territoires.

Le travail d'animation autour de l'OPP permet de valoriser l'outil et d'aboutir à une conscientisation des problématiques et dynamiques paysagères. Ainsi, la méthode nationale n'empêche pas, bien au contraire, elle encourage la sensibilisation et l'utilisation de l'outil OPP dans des réunions et ateliers divers.

### **METHODE NATIONALE EVOLUTIVE : exemple de l'OPP du Pnr d'Armorique [7]**

Créé en 1997, celui-ci s'inscrit au départ dans la méthodologie nationale. Les points de vue ont été immortalisés par un photographe professionnel, Jean Christophe Ballot, prenant en compte des enjeux paysagers identifiés au préalable. La reconduction se faisait ensuite par ce même photographe, dans les règles strictes de la méthode nationale.

Récemment, Frotier de la Messelière (2023) a contribué à une révision de cet OPP en identifiant et ajoutant de nouveaux points de vue qui manquaient dans la documentation initiale. Ces ajouts visent à mieux représenter l'ensemble des unités paysagères du Parc, répondant ainsi à une nécessité d'inclusivité et de représentativité géographique plus large. Ce travail a permis d'affiner la compréhension des dynamiques paysagères locales en prenant en compte des zones auparavant sous-représentées. Grâce à ce travail, l'observatoire offre désormais une vision plus complète et fidèle des paysages en mouvement dans la région d'Armorique.

### **METHODE HYBRIDE : exemple de l'OPP du CAUE de Haute-Savoie [8]**

Cet OPP s'étend à l'échelle départementale et s'appuie en partie sur la méthodologie nationale, notamment dans sa méthode stricte nécessaire à la reconduction. Cependant, le libre cours n'est pas totalement laissé au photographe. Trois volets constituent l'ensemble du corpus photographique, dont l'un a été orienté pour permettre un rapprochement avec les 9 unités paysagères de l'Atlas du Paysage de Haute-Savoie. Ainsi, une dizaine de secteurs a été identifiée par le CAUE en fonction de leurs enjeux. Ensuite, le photographe avait la liberté totale du choix des points de vue dans ces secteurs, sans angle ni lieu précis donné. Par contre, l'objectif restait tout de même de retranscrire au travers des photos les thématiques souhaitées.

Des points de vue libres ont également fait l'objet d'une demande particulière au photographe. Celui-ci avait libre cours à la création photographique, sans prendre compte de thèmes spécifiques. Pour finir, des points emblématiques de sites particulièrement reconnus et représentés dans le passé ont été reconduits. Cette comparaison apporte une richesse d'enseignements encore plus grande sur les transformations des paysages.

### **METHODE PARTICIPATIVE (amont) : exemple de l'Observatoire Citoyen des Paysages du Nord-Pas-de-Calais [9]**

Dans le cadre de la construction de la LGV entre Tours et Bordeaux, l'association PASSEURS a initié un projet de sensibilisation aux enjeux paysagers auprès des collégiens girondins. Ce projet permet d'observer l'impact de l'implantation humaine sur le paysage, offrant ainsi une entrée privilégiée pour aborder les questions territoriales.

L'observatoire participatif des paysages a ainsi été mis en place en collaboration avec les collègues, suivant une double temporalité :

- Une année scolaire garantit une appropriation du sujet par les élèves pour comprendre leur cadre de vie et développer une conscience paysagère en menant leurs observations.
- Plusieurs années scolaires pour enrichir l'OPP avec des photographies et des analyses réalisées par les élèves, assurant une documentation continue des paysages locaux.

Ici, la participation se développe dès la première phase de chaque reconduction, et en est finalement l'essence même. L'Observatoire se construit ainsi sur une réflexion commune entre professionnels et collégiens.

### **METHODE PARTICIPATIVE (aval) : exemple de l'Observatoire Photographique Transfrontalier des Paysages [10]**

L'Observatoire photographique des paysages du Parc naturel transfrontalier du Hainaut engage les habitants à participer activement à la documentation des paysages environnants et à observer leurs évolutions. Ce projet permet aux photographes, amateurs ou confirmés, de parrainer un paysage qui les intéresse, en le photographiant régulièrement, tout en respectant les règles de reconduction. Le tout est ensuite téléchargé sur le site de l'OPP.

L'objectif de ce projet est de créer une archive visuelle évolutive des paysages, permettant de documenter les influences naturelles et humaines sur le territoire au fil du temps. Ces points de vue viennent s'ajouter à ceux d'une photographe professionnelle.

Cette participation des habitants a une forte valeur ajoutée, car elle offre une perspective locale et personnelle sur les évolutions paysagères, enrichissant ainsi cette base de données. En parrainant un paysage, les habitants deviennent des observateurs actifs, contribuant à une meilleure connaissance et valorisation de leur environnement quotidien.

### **Que faut-il conserver de ces différentes méthodologies ?**

Pour la mise en place d'un nouvel OPP, il est pertinent de s'appuyer sur les démarches et méthodes existantes, en veillant à intégrer les éléments essentiels qui permettront de construire un outil adapté et efficace, à la fois opérationnel et transversal :

- Respect de la rigueur nationale : suivre un cadre avec des règles strictes et un cahier de bord précis, permettant la reconduction quasi parfaite des points de vue, et offrant éventuellement une possibilité d'inscription dans une future base de données nationale.
- Représentativité du territoire : s'assurer que l'OPP reflète fidèlement les caractéristiques paysagères et les dynamiques locales.
- Perspective historique : intégrer des points de vue historiques afin de mieux prendre du recul sur les enjeux actuels.
- Participation citoyenne : impliquer tous les citoyens (habitants, institutionnels, scolaires, etc.) dans le processus de manière à traduire les représentations sociales du paysage.
- Regard « décalé » : conserver une perspective originale, qu'elle soit artistique, et donc esthétique, ou issue d'une expertise paysagère, pour enrichir la démarche.

Un des aspects qui semble absent ou peu représenté dans ces méthodes, concerne les livrables issus de la création des séries photographiques. Il paraît essentiel de mettre en valeur ce travail conséquent, souvent méconnu tant du grand public que des professionnels.

Notre objectif est ainsi de détailler la création d'un Observatoire capable de fournir un outil à la fois simple d'utilisation et facilement accessible, tout en représentant fidèlement les dynamiques d'un territoire en constante évolution. Pour cela, nous prendrons comme exemple concret le Parc naturel régional des Baronnies provençales, qui s'est orienté vers une déclinaison permettant d'observer le changement climatique perceptible dans les paysages. Cet OPP vise à enrichir les connaissances sur les paysages et leurs dynamiques, tout en servant de support d'animation et de sensibilisation des acteurs du territoire autour des transformations paysagères et des processus qui les sous-tendent.

## II. MISE EN PLACE D'UN OPPCC DANS L'EXEMPLE CONCRET DU PNRBP

Le PnrBp a décidé la mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages et du Changement Climatique (OPPCC), qui s'inscrit dans une stratégie paysagère plus englobante. Dans un premier temps, une remise en contexte sera effectuée pour appréhender la mise en place de cette démarche avec l'OPPCC en tant qu'action starter du Plan de Paysage et Résilience. La consolidation de la méthodologie fera l'objet d'une seconde partie, exposant à la fois les retours d'expériences retenus, le diagnostic réalisé ainsi que le recueil des besoins internes.

### A. CONTEXTE ET CADRE DE LA STRATEGIE PAYSAGERE

#### a. Le PnrBp, un territoire rural attractif mais fragile

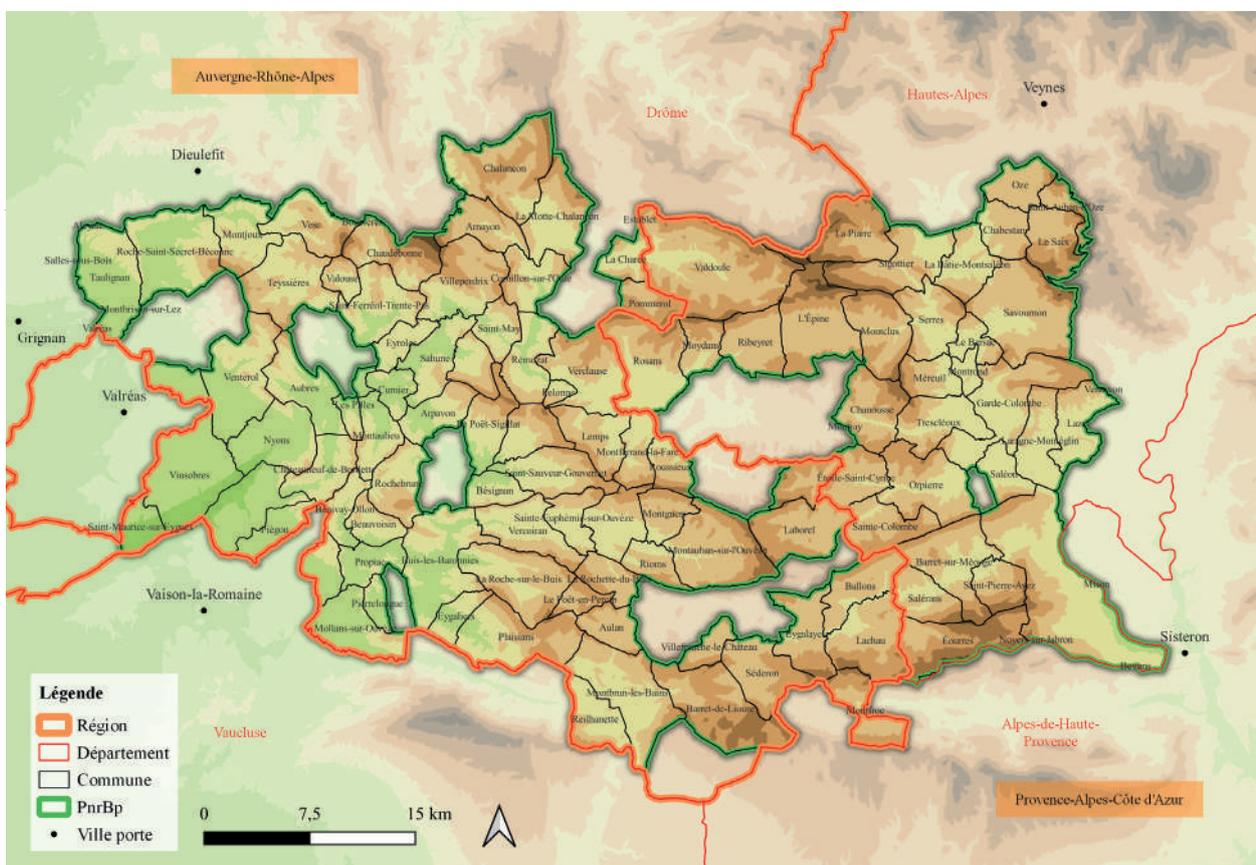


Fig n°1. Carte des découpages administratifs du PnrBp © V. Bretaudeau

En 2019, environ 35 500 habitants résidaient dans le Parc, avec une densité moyenne de 18 habitants par km<sup>2</sup>. Cette population y est globalement âgée : 31 % des habitants ont plus de 64 ans, et 35 % sont retraités. Cependant, malgré un solde naturel de plus en plus négatif (davantage de décès que de naissances), le solde migratoire reste positif, avec une augmentation moyenne de la population de 0,1 % par an, attirant ainsi de jeunes adultes et des cadres. [11]

### **Un livre géologique à ciel ouvert**

Les paysages des Baronnies provençales résultent de phénomènes géologiques complexes. Ils sont marqués par une série de compressions couplée au travail incessant de l'érosion, donnant naissance à une diversité de reliefs.

Cette géomorphologie particulière est à l'origine d'une mosaïque paysagère où se mêlent influences alpines et méditerranéennes. Chaque vallée, chaque plateau, possède ses propres microclimats, contribuant à sa diversité agricole, faunistique, floristique, etc. Ces formations de « petits-paysages », qui accentuent l'isolement de ce territoire rural, font également toute sa spécificité et son charme distinctif.

### **Une identité façonnée par l'agriculture**

Le territoire se distingue par la richesse de son activité agricole, qui constitue l'un des piliers de son économie locale, dont 6 AOC et 4 IGP prônent la reconnaissance et la qualité. Les oliviers et les vergers (principalement des abricotiers) dominent sur les parcelles agricoles à l'Ouest, épousant les reliefs doux répondant à la contrainte forte de sensibilité au gel. Progressivement, ces cultures laissent place aux plantes à parfum aromatiques et médicinales, dont la lavande – souvent supplantée par le lavandin – emblématique de la région provençale.

Au cœur du périmètre du Parc, les reliefs se font plus escarpés, rendant l'agriculture plus difficile. Ici, le pastoralisme, principalement ovin, prédomine et participe activement au maintien des milieux ouverts. En complément, de petites parcelles en mosaïque occupent les zones plus accidentées, occupées par des cultures comme les vergers, les céréales ou le fourrage.

Enfin, les vergers de pommiers et les champs de fourrage, moins sensibles au froid mais exigeants en eau, s'étendent dans la grande vallée du Buëch à l'Est. Ils profitent des sols fertiles et sont un élément structurant de l'économie agricole locale, fournissant des fruits de haute qualité aux échelles régionales et nationales.

Alors, face aux défis économiques et environnementaux, ainsi qu'aux changements à venir, le Parc soutient un réseau diversifié de producteurs et encourage de nouvelles pratiques agricoles, tout en préservant le pastoralisme à travers des mesures agro-environnementales et climatiques.

### **Attractivité touristique, enjeux et perspectives**

Le tourisme, autre pilier de l'économie locale, est fortement lié aux paysages remarquables du Parc. Principalement estival, il connaît une forte affluence entre juin et septembre. Le Parc, avec ses gorges à l'eau turquoise, ses champs de lavande, et son AOP Olives de Nyons, attire de nombreux visiteurs. Il s'agit également d'un territoire de prédilection pour les sports de nature. Cependant, les perturbations climatiques et saisonnières remettent en question la pérennité de ces activités touristiques.

Pour répondre à ces défis, le Parc s'efforce de diversifier son offre. L'idée d'un tourisme réparti annuellement est notamment proposée avec la découverte des Vautours de Baronnies. De même, l'astrotourisme prend de l'ampleur grâce à la qualité exceptionnelle du ciel nocturne. Le Parc est d'ailleurs en pleine candidature pour obtenir le label « Réserve de Ciel Étoilé » délivré par l'association DarkSky International.

## **Les paysages du PnrBp**

Les paysages des Baronnies provençales, qu'ils soient quotidiens, culturels, patrimoniaux ou naturels, sont le reflet de l'attachement des habitants à leur territoire et de son attractivité touristique. Ce lieu d'exception abrite une nature préservée, des patrimoines bâtis et agricoles remarquables, ainsi qu'une géologie et une biodiversité uniques.

La Charte du Parc vise alors à garantir une cohérence dans les actions entreprises pour répondre aux enjeux transversaux du territoire. En matière d'aménagement et de paysages, la Charte fixe aujourd'hui les principaux objectifs suivants (PNRBP 2015) :

- III.1.2. Favoriser des projets d'aménagement cohérents et solidaires
- III.3.1 Maîtriser la consommation foncière en accompagnant le développement d'un urbanisme rural
- III.4.2 Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage, notamment éviter la banalisation et l'artificialisation du territoire en préservant la diversité et la représentativité des paysages caractéristiques, veiller à l'inscription du patrimoine routier, des paysages et des patrimoines, dans la perspective de leur intérêt patrimonial.

### **b. Le futur Plan de Paysage et Résilience**

Le Parc et les collectivités qui le composent sont déjà activement engagés dans des programmes et actions contribuant directement ou indirectement aux dynamiques paysagères (PNRBP 2023) :

- Les Programmes agro-environnementaux et climatiques visent à encourager les agriculteurs à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ces nouvelles pratiques sont soutenues par des aides issues de la PAC.
- Le Plan Pastoral de Territoire cherche à maintenir des pratiques pastorales extensives à travers la mise en place de projets liés à l'équipement, à l'aménagement des surfaces pastorales, à la structuration du domaine, et à la gestion multi-usage des espaces pastoraux.
- Le programme des politiques publiques nationales Petites Villes de Demain a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants de petites communes en les accompagnant vers des trajectoires dynamiques, axées sur la transition écologique, en renforçant leurs moyens. Le Parc est concerné par 7 programmes.
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial répond aux enjeux du changement climatique et de la transition écologique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en promouvant les énergies renouvelables (notamment les panneaux photovoltaïques dans le Parc), en améliorant l'efficacité énergétique, et en favorisant un aménagement durable du territoire.

Il apparaît cependant essentiel pour l'accélération de la transition de faire converger ces démarches dans une trajectoire commune (PNRBP 2023). Le Plan de paysage, avec ses outils de représentations, de spatialisation et de formalisation de scénarios partagés, a été identifié comme un outil pertinent pour y contribuer. Avec sa nature transversale, cette démarche paysagère facilite la prise en compte des interdépendances, des vulnérabilités et des enjeux de transition.

Ainsi, lors du bureau syndical du 9 février 2023, les élus du Parc ont validé à l'unanimité la décision d'élaborer un Plan de Paysage couvrant l'ensemble de son périmètre. Ce plan, ancré dans une démarche volontaire, participative et de proximité, se veut un moyen de partager les enjeux liés à la résilience face au changement climatique et à l'adaptation aux transformations en cours. Il aura un rôle également important dans la démarche de révision de la Charte, d'ici à 2030, en participant notamment à la définition partagée des OQP.

### **c. Un OPP pour le Parc**

Dès sa phase de conception, le Plan de Paysage intègre une dimension opérationnelle, notamment par le lancement d'actions « starter » démonstratives et mobilisatrices, mises en œuvre dès le début du processus. À cet effet, la création d'un Observatoire Photographique des Paysages et du Changement Climatique (OPPCC) sur le territoire du Parc va permettre de mesurer les sensibilités des paysages à ses évolutions.

Cet outil, qui rend visible les changements en cours, sert à la fois de support au partage des connaissances, à l'analyse des mécanismes sous-jacents à ces transformations et à la facilitation des débats pour questionner l'avenir des paysages. C'est ce qui motive l'inclusion de l'OPPCC dans la stratégie paysagère du Plan de Paysage et Résilience, enrichissant ainsi la boîte à outils des démarches de participation citoyenne. L'organisation d'ateliers de concertation visera justement à explorer et renforcer les liens sensibles entre les citoyens et leurs paysages.

Par ailleurs, les Parcs de la région PACA, en ayant mutualisé les OPP dans le SIT, offrent une libre consultation en ligne [12]. Le PnrBp a ainsi pour ambition d'utiliser cette application interactive pour s'inscrire dans une démarche commune partagée.

Dans ce contexte de développement d'une stratégie paysagère transversale au sein du Parc, on se questionne alors sur la méthode de mise en place pour un OPP dans le Parc, avec un prisme volontaire du changement climatique. Quelle méthode suivre ? Comment choisir les différents points de vue ? Comment élaborer les itinéraires photographiques ?

## **B. CONSOLIDATION DE LA STRATÉGIE MÉTHODOLOGIQUE**

### **a. Recueillir les retours d'expériences**

Pour affiner les informations et connaissances acquises lors de la recherche documentaire, il est important de recueillir les perspectives de personnes ressources. Leurs expériences professionnelles et personnelles, et les échanges directs avec elles, ont permis d'identifier des idées / points de vigilance qui n'avaient pas encore été soulevés. La prise en compte des conseils enrichit et oriente ainsi la réflexion sur l'OPPCC tout en apportant des conseils pour la phase concrète de l'OPP.

Une riche discussion s'est déroulée avec Sylvain Duffard, photographe professionnel ayant déjà mis en place trois OPP. Cet échange, réalisé en visio depuis sa voiture pendant une semaine de reconduction d'un OPP, était particulièrement immersif et inspirant. Les conseils et points de vue qu'il a partagés, enrichis par son expérience au sein de trois structures différentes (le Parc naturel régional des Alpilles, le CAUE de Haute-Savoie et la DEAL de Guadeloupe), ont été nombreux.

Un workshop a aussi été l'occasion de rencontrer une diversité de personnes ressources sur un sujet actuel : un événement « Paysage Forestier et Basculement des Écosystèmes » qui s'est déroulé à Cassis. Soutenu par le MTECT et la DREAL PACA et mis en place par l'ONF, cet OPP représente

une opportunité formidable pour documenter les dynamiques paysagères forestières et les interventions forestières, favorisant une meilleure compréhension des enjeux écologiques.

Les échanges au sein du réseau des Parcs, notamment lors de réunions pour l'évolution du SIT dans la région PACA, ont également élargi le regard sur la mise en place des OPP. Ces discussions ont ouvert la réflexion sur l'aspect davantage pratique de l'outil.

### **Paysages nocturnes**

Quelques Pnr se sont initiés récemment à l'ajout de nouveaux points de vue, notamment nocturnes. Cette approche apparaît pertinente pour le Parc dans le cadre de sa candidature au label Réserve de Ciel Étoilé, pour suivre l'évolution des pollutions lumineuses et des comportements énergivores, tout en promouvant l'astrotourisme et la sensibilisation à la biodiversité nocturne.

Cependant, certains ont souligné les défis techniques et la pertinence des prises de vue nocturnes. Il est en effet difficile de capturer simultanément les hautes et basses lumières, et la pollution lumineuse reste souvent le seul enjeu visible. Cela remet alors en question l'utilité de ces images dans le cadre d'un OPP axé sur les paysages visibles. Cette idée a donc été écartée – pour le moment – pour l'OPPCC, bien qu'elle puisse être développée ultérieurement.

### **Période de prise de vue**

Un autre point discuté était le choix de la meilleure période pour les prises de vue. Les photographes rencontrés recommandent de privilégier le printemps ou l'automne, lorsque les lumières sont douces et les ombres minimales, garantissant ainsi une bonne lisibilité des reliefs et de l'architecture. Leurs conseils sont de réaliser les reconductions à une heure similaire à celle des photos originales, avec une marge de moins de deux heures. Certaines situations, comme les paysages de gorges, nécessitent même une précision encore plus grande.

Bien que toutes les saisons offrent des perspectives intéressantes, comme l'observation de la fréquentation touristique en été ou de la végétation en hiver, le choix de la saison dépend des enjeux que l'on souhaite observer. Pour notre OPPCC, le premier itinéraire sera réalisé en août, en pleine période estivale, en raison de la période du stage. Cependant, il peut être envisagé de poursuivre la reconduction de ces photos une fois à chaque saison au cours de la première année suivant l'initiation de l'Observatoire, de façon à choisir la meilleure prise de vue.

### **Laisser place à l'imprévu, à l'intuition**

Une autre personnes explique : « Il faut laisser place à la photo et au hasard. ». Sur le terrain, il est important de ne pas trop se restreindre et de saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent, même si les enjeux ne sont pas immédiatement évidents. Une autre souligne l'importance de relier la passion pour la photographie à la documentation du sujet spécifique à l'OPP dans le contexte contemporain actuel. Ce sujet renvoie à la question de l'esthétisme, qui fait d'ailleurs débat dans les OPP.

### **Allier dimension documentaire et richesse photographique**

Une autre phrase reflète très bien l'objectif de l'outil OPP : « faire tenir ensemble la dimension documentaire et la richesse photographique ». Chaque point de vue doit permettre de faire ressortir des enjeux significatifs tout en assurant une diversité de perspectives qui trouve sa place dans

divers contextes tels que des réunions, des ateliers et des expositions, etc. Il s'agit de combiner une dimension pédagogique et mémorielle avec les attentes des professionnels et les représentations des photographes, tout en intégrant les propositions des experts : on perçoit ici parfaitement la notion de transversalité souhaitée dans cette démarche paysagère.

### b. Diagnostic paysager basé sur le terrain et la documentation (Fig n°2)

La phase de diagnostic paysager est essentielle pour identifier les caractéristiques et les dynamiques des paysages du territoire. De cette analyse émergent des enjeux cruciaux, qui nécessiteront des actions concrètes et serviront de base à la création de l'OPPCC, éclairant les principaux défis locaux et alimentant le Plan de Paysage.

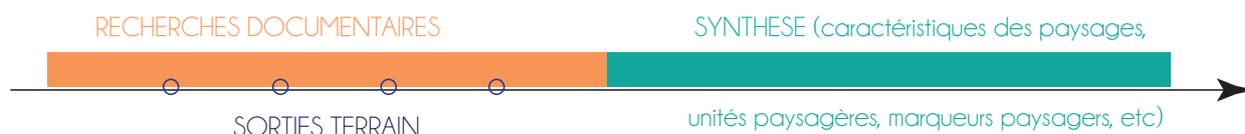


Fig n°2. Les différentes étapes de réalisation du diagnostic paysager © V. Bretaudeau

### Une phase terrain indispensable

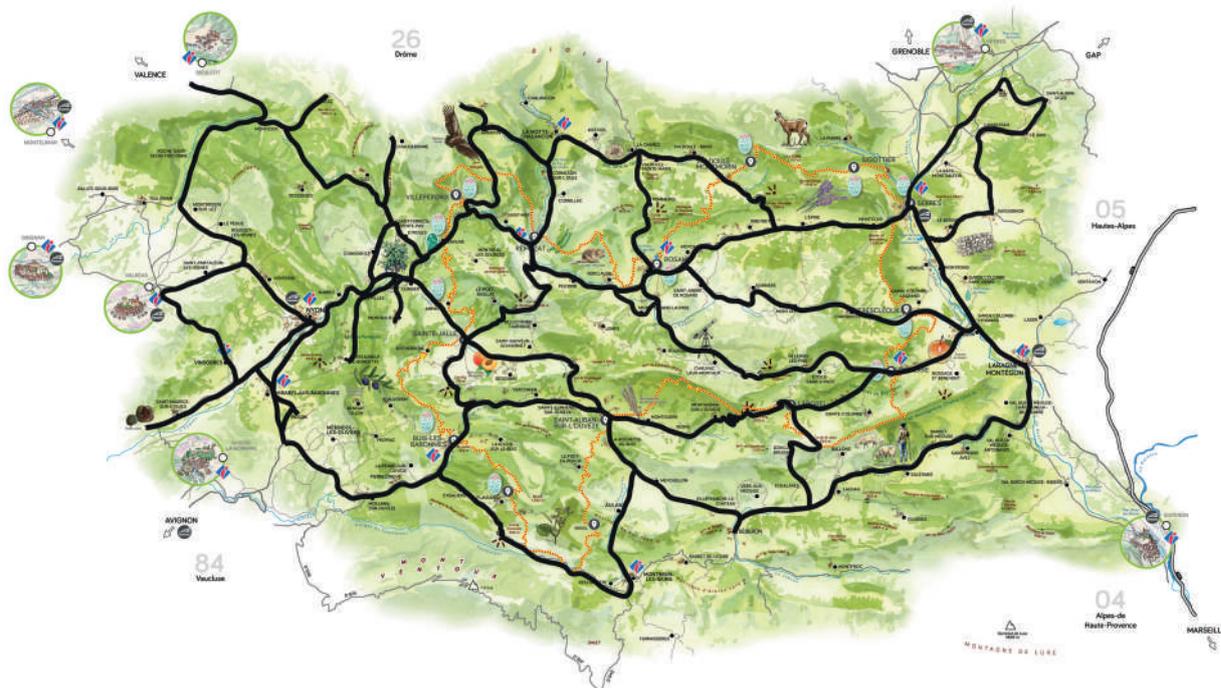


Fig n°3. Routes parcourues pendant les six mois de stage © V. Bretaudeau, PnrBp

La phase de terrain a permis d'appréhender le territoire de différentes manières, incluant principalement des journées passées à arpenter le Parc en voiture – les OPP étant souvent basés sur des points de vue accessibles depuis les routes. Ces temps de découverte approfondie ont été complétés par quelques randonnées élargissant les perspectives.

Tous ces moments ont permis de saisir divers points de passage ou de rupture, en ressentant des ambiances variées selon les vallées, les reliefs marqués, les plateaux ou encore les crêtes. Les perceptions des paysages parcourus ont été un mélange entre vision personnelle, avec en plus un

regard par le biais de la photographie plutôt esthétique pratiquée habituellement, et une approche professionnelle avec le regard analytique visant à décrypter les paysages et ses enjeux.

D'autres sorties, réalisées aux côtés des techniciens du Parc, ont été l'occasion de découvrir une partie de leur métier, tout en parcourant des lieux encore pas découverts : relevée des éco-compteurs, fabrication d'une placette d'équarrissage, animation d'une classe de bac STAV sur les vautours, tournage d'une vidéo destinée à expliquer le rôle de l'OPP sur les réseaux sociaux du Parc, ...

Ci-dessous, la carte retrace l'entièreté des routes parcourues lors de cette phase terrain, aussi bien en individuel qu'accompagner par des techniciens du Parc ou hors temps de travail (Fig n°3).

## Identification de marqueurs paysagers

Les marqueurs paysagers sont des éléments caractéristiques des paysages, dont la répétition et la combinaison forment une partie de territoire homogène identifiable. Par exemple, un emboîtement de petites parcelles arboricoles parsemées dans un paysage marqué de gorges est typique de la vallée de l'Eygues. À l'inverse, une rivière en tresse sillonnant une vallée à large fond où sont implantées des cultures importantes de pommiers sera caractéristique de la vallée du Buëch.

Ces motifs du paysage subissent des changements ; ils sont en constante évolution. Ces transitions, qui se reflètent par et dans le paysage, s'adaptent à la vitesse des changements actuels. En effet, le dérèglement climatique a une influence forte sur tous ces éléments marquant le paysage à petite échelle, et se traduit par une dynamique paysagère forte à l'échelle du territoire (Fig n°4) (Annexe n°1).

On peut alors identifier trois types de marqueurs paysagers :

- Marqueurs des paysages géomorphologiques : gorges, rivière en tresse, marnes, pli, col, sommet et crête
- Marqueurs des paysages agricoles : olivier, abricotier, pommier, vigne, lavande, tilleul, pastoralisme
- Marqueurs des paysages habités : village perché, vautours, ciel étoilé

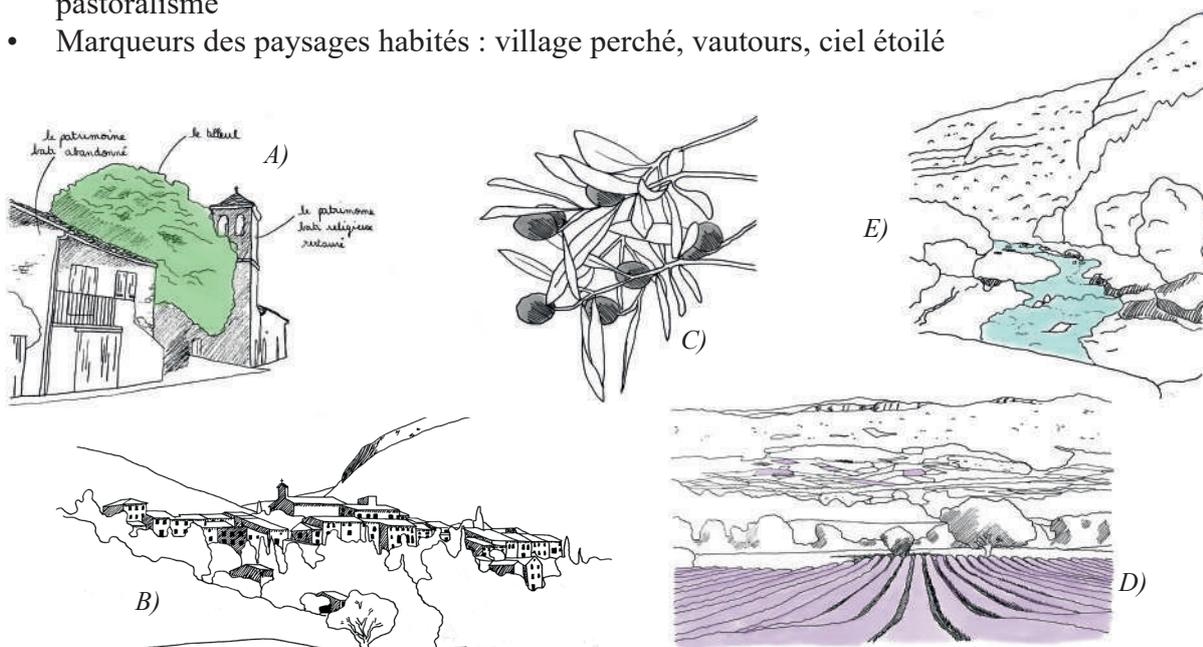


Fig n°4. Exemples de marqueurs. A) Tilleul B) Village perché C) Olivier D) Lavande E) Gorges © V. Bretaudeau

Cette approche, qui relie l'identité des paysages des Baronnies à l'expertise du regard professionnel sur le paysage, s'avère particulièrement précieuse pour la phase de diagnostic du Plan de Paysage. Elle pourra servir de matière première pour son élaboration, tout en étant partagée avec le grand public, les partenaires, et les élus.

Ces marqueurs ont été complétés par une approche davantage artistique, prenant en compte l'œil décalé de la photographe avec les perceptions ressenties sur le terrain lors de la découverte des lieux. Ainsi, quelques photographies esthétiques sont caractérisées par un petit texte rédigé de façon plutôt poétique, offrant de revivre avec subtilité le moment de prise de la photographie (Annexe n°2).

### Amorcer la réflexion de découpage du Parc

Les politiques publiques du paysage fournissent divers outils, tels que le Plan de Paysage, l'OPP, l'Atlas du Paysage, ainsi que les Observatoires des Paysages. Ils reposent sur des découpages paysagers, représentant des portions homogènes des territoires selon des critères définis. Ces sous-ensembles paysagers, établis à différentes échelles, facilitent la planification, les projets, les démarches et les réflexions sur des territoires spécifiques.

Ne disposant pas de tels outils actuellement, il semble important de repenser le découpage paysager du Parc pour harmoniser les futurs documents, actions et outils, en particulier pour assurer une cohérence entre le Plan de Paysage et l'OPPCC. Cela implique de faire un état des lieux des documents existants concernant ces découpages, puis d'en proposer une nouvelle interprétation. Celle-ci s'appuie à la fois sur les ressources documentaires disponibles et sur les impressions et ressentis recueillis lors des observations de terrain. Cette recherche a ainsi permis de confronter 6 découpages (Fig n°5) (Annexe n°3), dont il résulte un découpage en 10 unités paysagères (Annexe n°4).

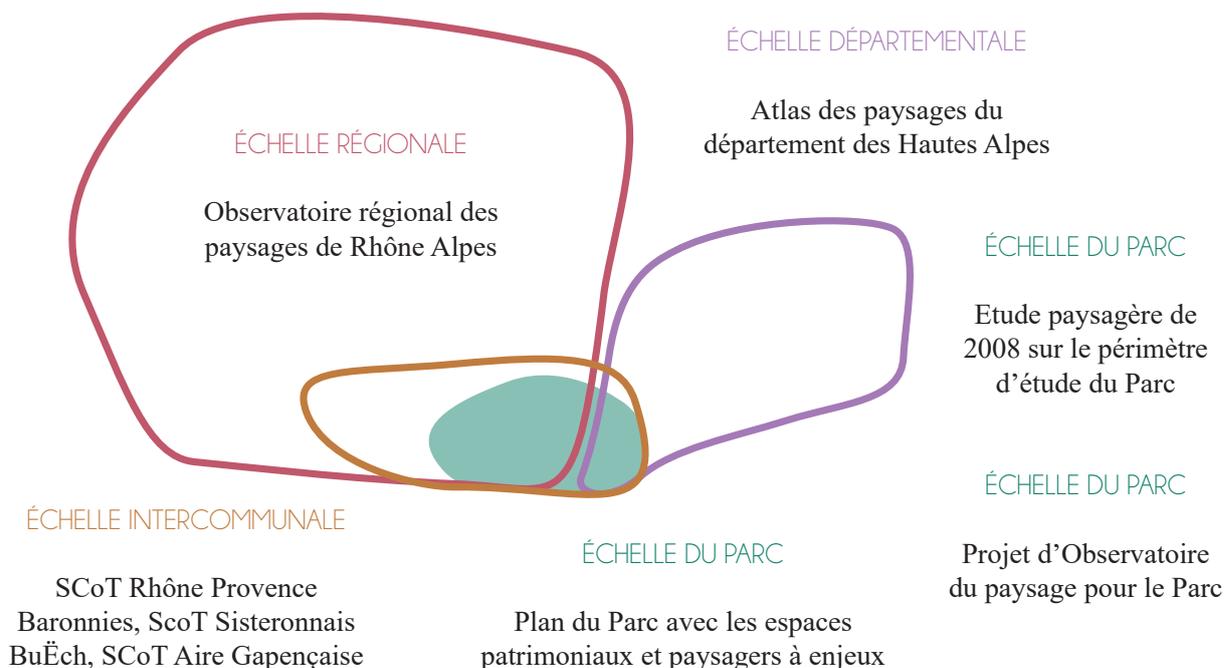


Fig n°5. Découpages du Parc selon 8 documents des politiques publiques © V. Bretaudeau



Fig n°6. Unités paysagères proposées pour le PnrBp © V. Bretaudeau et PnrBp

- 1. Le plateau du Tricastin : Ce vaste plateau sert de porte d'entrée au PnrBp, avec des vues imposantes sur le Mont Ventoux et la plaine environnante. Le paysage est fortement marqué par l'agriculture viticole, les vignobles s'étendant le long des routes et des versants. L'urbanisation croissante pose un défi à la préservation de ce cadre naturel et agricole.
- 2. Le Pays de Buis : Il se distingue par ses reliefs escarpés où les crêtes et falaises structurantes découpent le ciel. Dessiné par la rivière de l'Ouvèze, il est façonné par une agriculture diversifiée, majoritairement des oliveraies. Le village animé de Buis-les-Baronnies et la multitude de loisirs attirent touristes et habitants, insufflant vie et dynamisme à ce territoire reculé.
- 3. Hautes vallées de l'Ouvèze et de l'Ennuye : Ces paysages se caractérisent par leurs fonds plats, nichés entre des reliefs cultivés puis boisés. Ils oscillent entre l'image provençale et le caractère alpin du Parc. Le tourisme est encore discret, reposant principalement sur les villages perchés avec leur bâti traditionnel pittoresque et les sommets offrant des vues cartes postales sur le territoire.
- 4. Le Pays de Montbrun : Les paysages de Montbrun et de ses alentours forment une petite vallée ouverte isolée, à la fois entrée vers le Parc et transition vers le Pnr du Mont Ventoux. Le village perché de Montbrun domine les fonds de vallées agricoles.
- 5. Les vallées des Baronnies : Ces paysages encadrés offrent des fonds de vallées étroites, magnifiés par une mosaïque agricole qui contraste vivement avec les montagnes environnantes aux pentes raides et entièrement boisées. L'isolement se ressent fortement, malgré des villages verrous comme celui d'Orpierre, marquant l'entrée des vallées. Les gorges, quant à elles, offrent des paysages spectaculaires et touristiques.
- 6. La vallée du Buëch : Cette vallée agricole trace nettement la limite Est du Parc, marquée par l'omniprésence des vergers de pommiers à proximité du lit de la rivière du Buëch. Les villages, influencés par l'architecture montagnarde, se distinguent dans un paysage qui parvient difficilement à attirer les touristes.
- 7. Les collines du Buëch : Ces paysages ont une influence alpine fortement marquée, qui efface peu à peu le caractère provençal qui règne dans le reste du Parc.
- 8. Le Pays de Rosans : Ce territoire vallonné est caractérisé par une agriculture principalement dédiée à l'élevage, avec des cultures de lavande et de céréales. Les villages regroupés typiques contrastent avec l'abandon progressif des terres agricoles et la fermeture des milieux par le reboisement et l'enfrichement.

- 9. Vallée de l'Eygues et de l'Oule : Ces vallées offrent une alternance entre gorges impressionnantes et paysages ouverts, où l'agriculture diversifiée épouse la topographie locale. L'urbanisation reste discrète, et le tourisme, bien que présent, ne perturbe pas son caractère authentique, préservant ainsi son charme naturel.
- 10. Vallée du Lez : Encerclée par des collines boisées, cette vallée est marquée par une agriculture constituée principalement de vignobles et de chênes truffiers dans un fond de vallée assez ouvert. Les habitations, souvent regroupées en hameaux, préservent l'identité traditionnelle du paysage, malgré quelques nouvelles constructions moins harmonieuses.

## Travail de synthèse

Finally, a synthesis work is necessary to close this process. This one organizes and structures the information collected in a coherent way, in order to present it in a written form. This step includes the use of photographs and cartographies to illustrate the analyses and make the diagnosis more accessible and understandable. This work guarantees an effective communication of the conclusions in order to orient and support future actions in terms of management, valorization and preservation of landscapes.

This step has allowed to appropriate the territory of the Park, to grasp its strong dynamics. The landscape markers identified will ensure a particular attention during the choice of the photographic series of the OPPCC, in the measure where they are the key to the follow-up of the evolution of the climate change. As for this, the work of landscape cuttings supposes a transversality in terms of representativeness of the « small-landscapes » in the future choice of the points of view and the orientations and future actions.

### c. Recueillir les besoins internes au Pnr

At the beginning of the internship, the discussions with a number of agents of the Park have allowed to acquire a global vision of their missions, to identify the key themes, and to spot from the start the major issues to not omit (Fig n°7).

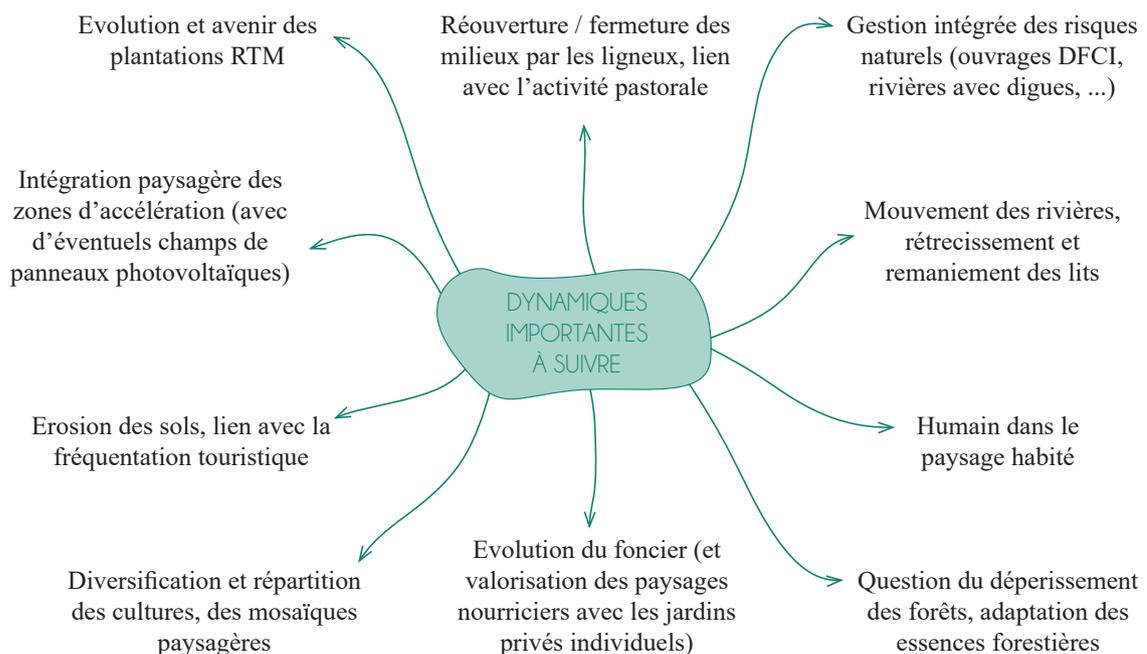


Fig n°7. Enjeux majeurs identifiés en début de stage par les collègues © V. Bretaudeau

Par la suite, un atelier interne a été mis en place, sur un petit temps informel, où chacun pouvait localiser les enjeux importants à ses yeux dans le Parc, enjeux qu'il pourrait donc être intéressant de suivre grâce à un point de vue de l'OPPCC. Pour ce faire, quatre thématiques, tirées d'un précédent atelier pour lancer le Plan de Paysage et de Résilience, pouvaient être localisées et explicitées : Agriculture, biodiversité, eau / Énergie, déchets / Tourisme, développement économique / Urbanisme, patrimoine bâti, mobilités. Il en ressort les enjeux et dynamiques suivants :

- Évolution du bâti traditionnel avec l'iso-lation énergétique
- Suivi du compostage communal
- Développement de projets panneaux photovoltaïques
- Évolution de la silhouette villageoise
- Caractérisation des entrées de village
- Extension urbaine
- Cheminement piéton, ligne de désir
- Conservation du patrimoine bâti, architectural
- Gestion de l'accueil des loisirs
- Évolution de la fréquentation
- Insertion du bâtiment économique
- Évolution de la végétation post-incendie
- Résilience des écosystèmes forestiers (fermeture, aménagements, gestion)
- Maintien des milieux ouverts
- Enfrichement, déprise agricole
- Évolution de la dynamique ligneuse
- Suivi des haies et des arbres isolés
- Insertion paysagère des bâtiments agricoles
- Suivi des paysages agricoles (diversification, adaptation)
- Suivi de la pratique du pastoralisme
- Suivi de la ressource en eau
- Évolution du lit de la rivière

Face à ces observations, le Plan de Paysage se présente comme une initiative collective visant à accompagner et adapter les paysages de demain. L'OPPCC, avec une entrée par le changement climatique, s'avère pertinent et indispensable pour lancer le projet, en engageant tous les acteurs dans la démarche.

La transversalité de cette stratégie méthodologique est à l'origine des enjeux, dynamiques et marqueurs identifiés, recoupant toutes les thématiques du Parc, sur lesquels se basent les critères de choix des futurs points de vue.

Il s'agit désormais de tester cette première méthodologie en élaborant les premiers itinéraires photographiques. Pour ce faire, une concertation supplémentaire auprès des partenaires et des élus a eu lieu, complétant à la fois cette première stratégie méthodologique, tout en orientant la sélection des points de vue finaux qui constitueront le corpus de l'OPPCC.

### III. INITIATION DE L'OPPCC ET TEST DE LA SÉLECTION DES POINTS DE VUE

#### A. MÉTHODOLOGIE DE MISE EN PLACE DES ATELIERS DE CONCERTATION

Au-delà des spécialistes du territoire du Parc ou des personnes compétentes déjà expérimentées sur les OPP, l'efficacité de l'outil repose également sur l'engagement des acteurs du territoire. En effet, cette démarche paysagère encourage le travail de la résilience par l'entraide et le collectif. Des temps de concertation sont alors indispensables pour lancer cet OPPCC. En raison des contraintes de temps liées à la durée de stage et à l'avancement du cahier des charges du Plan de Paysage, il a été convenu avec la direction de contacter en priorité les élus des communes associées au Parc ainsi que les principaux acteurs institutionnels partenaires (Office du tourisme, DTT, DREAL,

Communautés de Communes, Département, Région, etc.) Les habitants seront quant à eux mobilisés ultérieurement, dans le cadre des ateliers du Plan de Paysage notamment.

#### a. Première approche de la démarche de concertation

Un premier travail, en lien avec l'aménagement du Col de Perty, a été réalisé. Dix photographies, à la fois récentes et anciennes, ont été distribuées à chaque participant lors de l'inauguration du 8 juin 2024 (Annexe n°5). Pendant une balade paysagère, le public a pu observer les transformations, telles que la suppression des bancs, l'évolution de la végétation après l'incendie de 2021, et l'élargissement de la route (Fig n°8). Les retours positifs et les discussions lors de l'événement ont souligné l'efficacité de la photographie, notamment dans sa dimension diachronique, pour révéler divers enjeux et sujets.

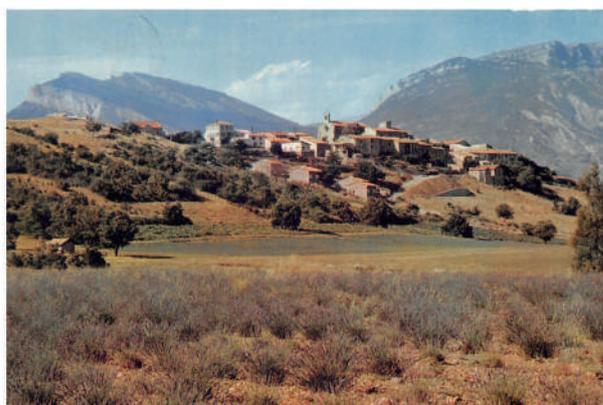


Fig n°8. Col de Perty 2021 © F. Meline, Col de Perty 2024 © V. Bretaudeau

Fig n°9. Lagrand années 70 © S.P.A.D.E.M (delcampe), Garde-Colombe Lagrand 2024 © V. Bretaudeau

En parallèle, il a été décidé de sélectionner une dizaine de cartes postales anciennes pour les reproduire, dans la limite du possible à l'identique. Elles ont permis de parcourir les paysages du passé et d'appréhender les dynamiques actuelles d'un nouvel œil, tout en amorçant le travail de sélection de points de vue pour l'OPP (Fig n°9).

Ces premières expérimentations de diachronie se sont par la suite avérées être de précieux outils lors des échanges avec les élus et partenaires au cours des ateliers. L'attention a immédiatement été captée par ce jeu de photos « avant / après », suscitant de nombreuses discussions et réactions, et appuyant ainsi la force de cet outil visuel et manipulable.

## b. Déroulement des ateliers de concertation

Quatre ateliers ont été organisés dans le périmètre du Parc pour engager partenaires et élus dans les démarches paysagères. Ce travail collectif est essentiel pour instaurer un climat de confiance, afin d'établir l'engagement nécessaire pour aborder les défis du changement climatique et des paysages de demain. Cette collaboration active et ces échanges de savoirs vont renforcer la capacité d'anticipation, permettant de mieux répondre et s'adapter aux changements (Fig n°11). De plus, cela a permis d'amorcer le choix des points de vue pour l'OPPCC.

Après une activité brise-glace où chacun a été invité à positionner des gommettes sur une carte du Parc – une rouge pour signaler un paysage menacé et une verte pour un paysage souhaité – s'en est suivi un temps de sélection des photos. Pour simplifier et faciliter l'immersion dans le travail réalisé lors des ateliers, cette partie méthodologique sera abordé sous forme schématique (Fig n°10).

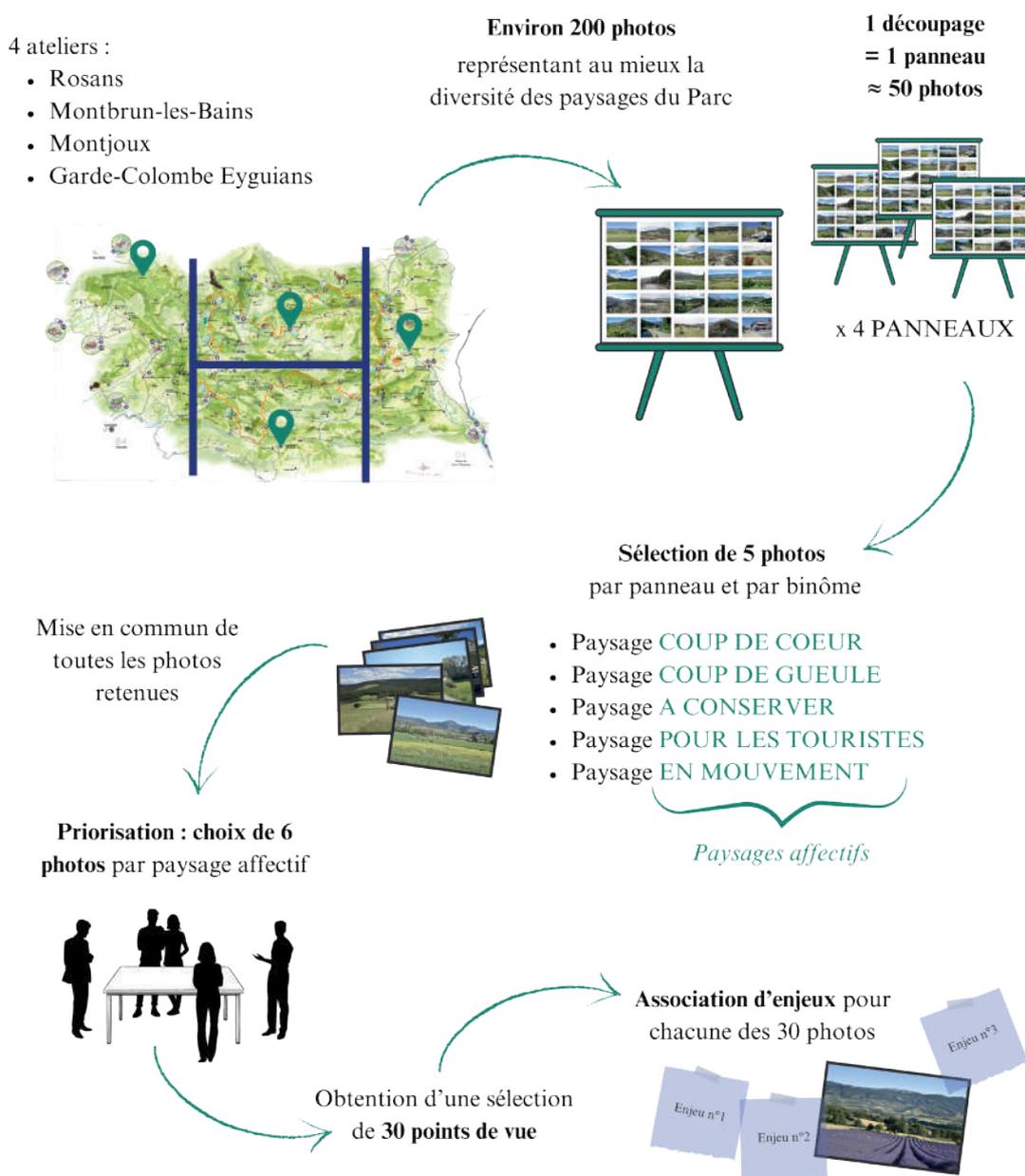


Fig n°10. Déroulement d'un atelier de concertation dans le cadre de l'OPPCC © V. Bretaudeau



Fig n°11. Ateliers de concertation à Rosans (à gauche) et Garde-Colombe Eyguians (à droite) © V. Bretaudeau

## B. CHOIX DES POINTS DE VUE

Sur les quatre ateliers initialement prévus, seuls deux ont pu voir le jour, en raison d'un nombre d'inscriptions insuffisant : les communes de Rosans et de Garde-Colombe ont accueilli les participants pour une après-midi, tandis que les ateliers de Montjoux et de Montbrun ont été annulés. Ainsi, le département des Hautes-Alpes a été bien représenté, mais les perspectives et expériences du pays drômois manquent à l'appel. Toutefois, les données recueillies sont précieuses, puisque les participants avaient des profils diversifiés. Parmi eux se trouvaient quelques élus, un architecte et une paysagiste, tous deux conseils de l'Etat, ainsi que des chargés de mission ou de projet sur les PLUI, SCoT dans plusieurs communautés de communes.

### a. Analyse des paysages affectifs

Lors des deux ateliers, plusieurs étapes ont permis de réduire progressivement le nombre de points de vue potentiels pour l'OPP. Le premier processus de sélection, organisé par binômes ou trinômes, selon cinq types de paysages, s'est déroulé de manière relativement fluide. Initialement, quelques réticences ont émergé, dues à une approche plus technique, souvent axée sur les enjeux, et omettant les aspects personnels et émotionnels des paysages, pourtant centraux dans cet atelier. Toutefois, les participants ont tous adhéré à l'exercice, choisissant par groupe vingt points de vue variés, allant de ceux particulièrement remarquables à d'autres perçus comme honteux ou indésirables.



Fig n°12. Gorges de la Méouge (à gauche) © V. Bretaudeau

Fig n°13. Silhouette villageoise de la Roche Saint-Secret-Béconne (à droite) © V. Bretaudeau

Après analyse, certaines photos se démarquent, ayant été sélectionnées à quatre reprises ou plus. Les gorges de la Méouge (Fig n°12) et le vieux village de Montjoux (Fig n°13) ont été les points de vue les plus choisis. Viennent ensuite le grand paysage de la vallée de l'Ouvèze, le hangar aux

panneaux photovoltaïques de Saint-Auban-sur-Ouvèze, la silhouette villageoise de Montbrun-les-Bains et les cultures en terrasse de Montjoux. Parmi ces six points de vue, cinq oscillent entre paysages « coup de cœur », « à conserver » ou « pour les touristes », tandis que le dernier a été unanimement identifié comme un « coup de gueule ». Cela a donc fait émerger les paysages pour lesquels les participants ont ressenti le plus d'émotions en fonction des thèmes proposés.

En observant l'ensemble des photos, il apparaît que les points de vue « coup de cœur », « à conserver » et « pour les touristes » se croisent fréquemment. Ces paysages locaux, préservés et suscitant des émotions pour nombre de personnes, sont aussi ceux qu'ils associent aux touristes venus chercher dépaysement et nature préservée dans les Baronnies provençales. L'enjeu implicite est alors de parvenir à concilier tourisme durable et activités locales, tout en préservant l'histoire et l'attachement à ces territoires d'exception. Cependant, cela questionne la pertinence de proposer trois catégories de paysages affectifs plutôt similaires.

La catégorie « en mouvement » présente une plus grande diversité dans ses corrélations avec les autres paysages affectifs. Ces points de vue, souvent associés aux « coups de gueule », sont perçus comme menacés par les transformations en cours. Cependant, ils sont aussi parfois couplés à des « coups de cœur » ou paysages « à conserver », indiquant que certains changements sont positifs et souhaités, et que nous désirons voir nos territoires évoluer dans cette direction.

Ces photographies sélectionnées ont ensuite été regroupées pour un second tri, plus sélectif. Il en est ressorti trente paysages par atelier, soit un total de soixante points de vue. Leur répartition géographique est bien équilibrée, ce qui confirme la pertinence de ce premier relevé par le subjectif (Fig n°14). Nous prendrons en considération ces choix lors de la sélection finale pour la constitution de l'ensemble des photos de l'OPP.

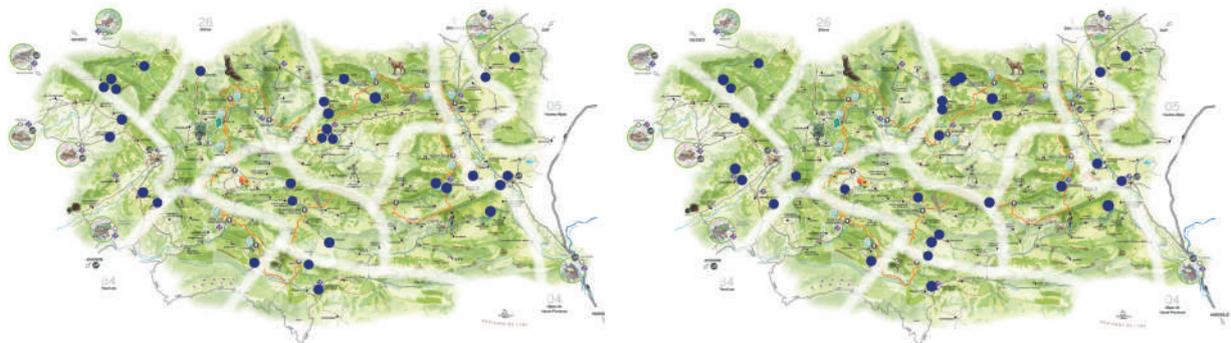


Fig n°14. Localisation des trente points de vue retenus lors des ateliers à Rosans (à gauche) et à Garde-Colombe Eyguans (à droite) © V. Bretaudeau et PnrBp

## **b. Analyse des photos retenues communes aux ateliers**

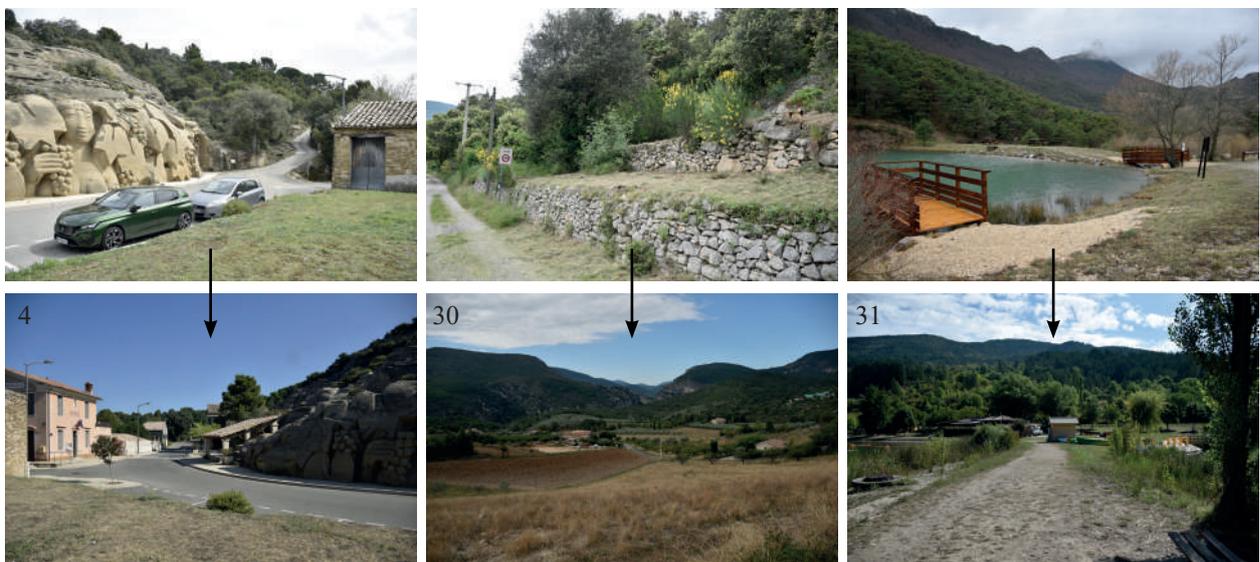
Parmi les points de vue retenus, douze se révèlent avoir été choisies dans chacun des ateliers. Nous allons donc concentrer notre analyse sur ces douze paysages communs.

Le premier constat, très visuel, est la répartition homogène des points de vue sur le territoire, selon les unités paysagères. À noter également que quatre des neuf espaces patrimoniaux et paysagers à enjeux sont représentés.

Néanmoins, de par ce nombre de photos relativement restreint compte tenu de l'étendue du Parc, certains manques sont notables. La région Nord-Est incluant la vallée du Buëch, ainsi que le centre avec la vallée de l'Ennuye et de l'Eygues, sont absents.

De plus, après analyse plus profonde sur les enjeux associés à chaque point de vue, il ressort que ces perspectives offrent un échantillon des enjeux diversifiés présents sur l'ensemble du Parc : maintien des silhouettes villageoises, évolution des activités agricoles et des cultures traditionnelles, intégration des nouveaux aménagements, conservation du patrimoine culturel et des savoir-faire, suivi de la fréquentation touristique, gestion de l'accueil du public, aménagement des plans d'eau.

Cette représentativité reste malgré tout partielle, révélant l'absence ou la faible illustration de certains enjeux. Nous avons pris en compte les enjeux identifiés, pour évaluer la pertinence de chaque point de vue associé. Certains ont été conservés (Annexe n°6), tandis que d'autres ont été considérés moins représentatifs et susceptibles d'être mieux illustrés par d'autres photographies dans le cadre d'un suivi à long terme pour l'OPP. Ces derniers sont exposés ci-dessous, accompagnés chacun par le point de vue de remplacement, qui permet d'illustrer davantage l'enjeu principal (Fig n°15 et Fig n°16 et Fig n°17). Un dernier point de vue, jugé peu pertinent, a été supprimé. (Annexe n°7).



*Fig n°15. PDV4 : Piégon © V. Bretaudeau*

- Patrimoine culturel face au parking mais pas tellement représentatif. Remplacement par un angle de vue incluant le nouvel aménagement du centre-bourg.

*Fig n°16. PDV30 : Villeperdrix © V. Bretaudeau*

- Culture en terrasse avec un plan très – trop – rapproché, pas spécifique des paysages du PnrBp. Remplacement pour suivre le plateau d'oliviers de Villeperdrix.

*Fig n°17. PDV31 : Cornillon-sur-l'Oule © V. Bretaudeau*

- Plan d'eau de la vallée de l'Oule, pour la pêche, très peu fréquenté, très isolé. Remplacement par les aménagements du plan d'eau du Pas des Ondes, beaucoup plus fréquenté.

### **c. Choix des points de vue complémentaires**

Ensuite, une sélection supplémentaire de photographies a été effectuée pour enrichir la représentation diversifiée des enjeux et dynamiques paysagères du Parc. Certains n'étaient pas suffisamment illustrés, voire totalement absents parmi ces premiers choix. Ce travail de complémentarité a intégré une variété de critères de façon à offrir une vision représentative des paysages (Fig n°18). Cette sélection finale a permis d'obtenir une série photographique de 40 points de vue (Annexe n°8).

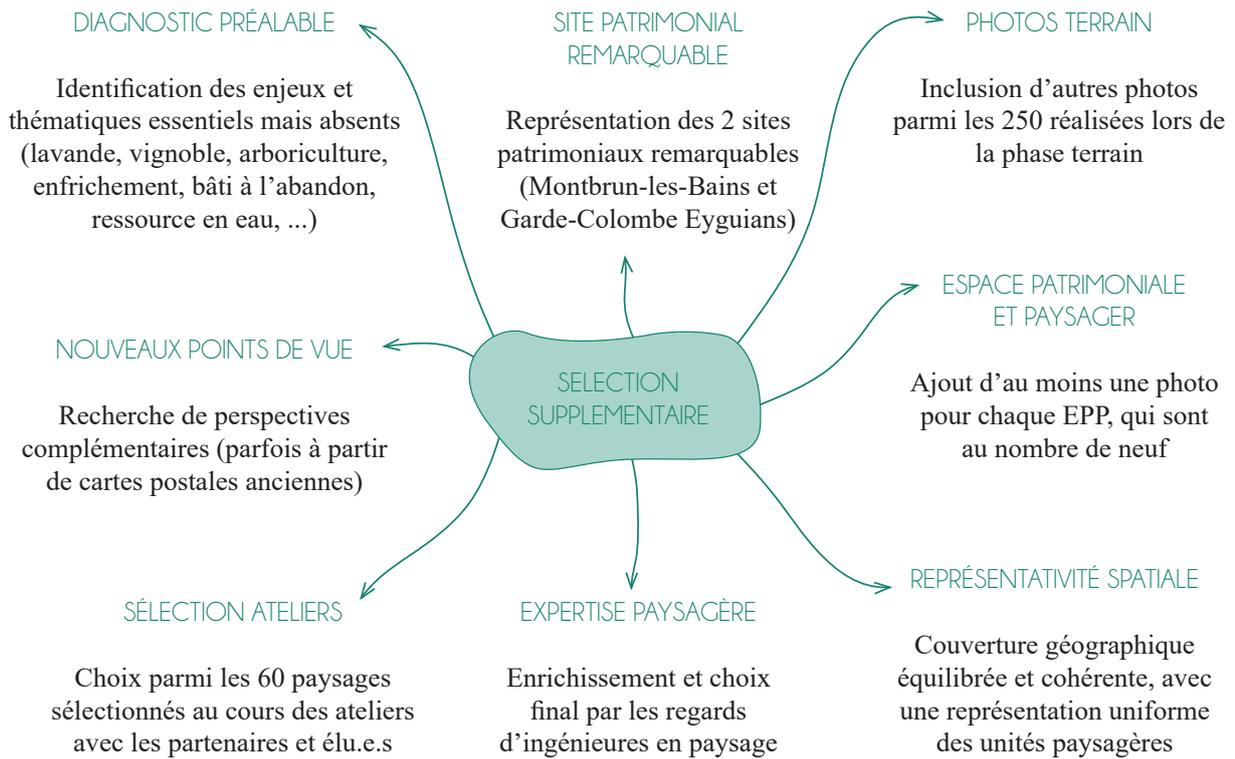


Fig n°18. Critères de sélection des points de vue finaux © V. Bretaudeau

## C. MISE EN PLACE CONCRÈTE DES ITINÉRAIRES

### A. Élaboration des itinéraires photographiques



Fig n°19. Itinéraires de l'OPPCC et localisation des points de vue numérotés

Après avoir déterminé les quarante points de vue constituant l'itinéraire initial pour l'OPPCC, il a été impératif de les structurer en quatre itinéraires distincts (Fig n°19). En tenant compte de la localisation géographique des différents points, la création de ces parcours s'est faite de manière naturelle, chaque circuit couvrant approximativement une centaine de kilomètres pour environ 10 points de vue. Cette étape est cruciale puisqu'elle assure une optimisation des trajets lors des reconductions photographiques, tout en simplifiant le travail éventuel du futur photographe chargé des reconductions.

### **b. Organisation d'une journée de reconduction sur le terrain**

Chaque itinéraire a été l'occasion de reparcourir le territoire, en portant cette fois-ci une attention particulière aux conditions de prise de vue de chaque photographie, au-delà du cadrage, de l'angle de vue et des enjeux capturés lors des premières phases de terrain. Il a fallu entre sept et neuf heures, pause déjeuner incluse, pour parcourir chaque itinéraire. Cette démarche a permis de déceler certains réglages supplémentaires indispensables au bon déroulement des reconductions photographiques. En effet, certains points de vue nécessitent une lumière matinale, tandis que d'autres doivent être capturés plus tard dans la journée afin d'éviter des ombres indésirables ou de mettre en valeur certains reliefs et architectures. Ces ajustements sont essentiels pour garantir une reproduction des points de vue qui soit la plus fidèle possible aux conditions initiales.

Pour garantir une prise de vue précise et reproductible, un protocole rigoureux a été mis en place lors des séances de terrain. Celui-ci inclut la sélection minutieuse des emplacements et la documentation détaillée de chaque étape. Ces mesures visent à assurer la cohérence et la qualité des photographies, tout en permettant des comparaisons fiables dans le cadre de l'OPPCC. Les points suivants résumant les principales considérations techniques et méthodologiques appliquées lors des prises de vue.

- Détermination de l'endroit de prise de vue : Chaque lieu a été sélectionné avec soin, suivi d'une photographie de l'installation réalisée avec un téléphone portable pour faciliter les reproductions futures.
- Utilisation d'un trépied : Le trépied a été réglé à une hauteur spécifique pour garantir la stabilité de l'appareil photo.
- Fiche de renseignements : Une fiche a été complétée, soit sur place, soit ultérieurement, pour consigner toutes les informations pertinentes.
- Positionnement de l'appareil photo : L'appareil a été positionné à l'horizontale pour assurer une prise de vue cohérente.
- Gestion des focales : Pour l'OPPCC, une focale minimale de 27mm a été retenue, en tenant compte du fait que l'appareil utilisé est un APS-C avec un coefficient multiplicateur de 1,5 (objectif 18-140mm, équivalent à 27mm). Ce choix permet une compatibilité avec les focales des caméras de téléphones portables actuelles, facilitant ainsi la reproduction si nécessaire.
- Croquis de l'emplacement : Un croquis a été réalisé pour documenter l'emplacement exact du trépied, afin de garantir une précision maximale lors des prises de vue.

### **c. Livrable technique pour assurer la reproductibilité des points de vue**

Une fiche technique recueille toutes les informations concernant un point de vue, de façon à ce que la photo puisse être facilement reprise des mois ou années plus tard, tant dans sa localisation géographique que dans les réglages et le positionnement de l'appareil photo (Fig n°20). Figure alors pour chaque point de vue : un petit texte de contexte, mots clés, enjeux et dynamiques à suivre, les informations de la photo (auteur, date, heure, commune), les informations techniques de prises

de vue (appareil, sensibilité, focale, ouverture, hauteur, les informations géographiques (latitude, longitude, texte d'explication, schéma de la localisation, carte IGN, photo de la localisation avec le trépied).

**ITINÉRAIRE N°1 - POINT DE VUE N°3**

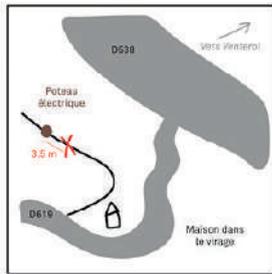
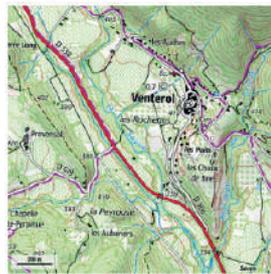
Depuis les hauteurs surplombant le village pittoresque de Venterol, le regard embrasse sur la plaine et le piémont. Le chant des cigales contraste avec le bruit sourd du passage continu des voitures. Les parcelles de vignes et d'oliviers dessinent un quadrillage précis sur les terres agricoles, tandis que la silhouette villageoise se détache avec son élégance provençale. On perçoit alors une tension à l'interface entre ces espaces agricoles et urbains, suscitant des questions sur leur évolution future.

Auteur : BRETAUDEAU  
Vicky  
Date : 27/08/2024  
Heure : 16h47  
Commune : Venterol

**INFORMATIONS TECHNIQUES**

Appareil	NIKON D5600
Sensibilité	ISO 100
Focale	18 mm
Focale (35 mm)	27 mm
Ouverture	f/3.5
Vitesse	1/1250 sec
Hauteur	150 cm



Mots clés : arboriculture/vignes/silhouette villageoise

- Préservation de la silhouette villageoise
- Adaptation des cultures traditionnelles (vignes et oliviers) face aux effets du changement climatique
- Gestion de l'évolution de l'interface entre les zones agricoles et urbaines

**INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES**

Latitude : 44.38820  
Longitude : 5.09062



Fig n°20. Exemple de la fiche technique du PDV3

#### d. Inscription dans une démarche commune partagée

Le SIT [12] est une application interactive mutualisée au service de l'ensemble des Parcs naturels régionaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Accessible à tous via un portail cartographique, ce dispositif centralise les données collectées par les territoires et leurs partenaires, permettant ainsi de les organiser, de les valoriser et de les confronter. Il offre ainsi un soutien précieux aux acteurs, décideurs, habitants et visiteurs, pour une meilleure compréhension de nos territoires. Des rolls up avec une trame commune vont être imprimées d'ici 2025, de façon à promouvoir ces OPP, notamment lors d'un futur évènement autour de cet outil.

À chaque point de vue est associé un thème avec son pictogramme. Lors de la réunion interparcs du 24 avril 2024, il a été décidé à l'unanimité le besoin d'ajouter un autre thème, celui des infrastructures. Il y en a donc à présent quatre : paysage de nature, paysage agricole, paysage habité, paysage d'infrastructures. Libre à chaque personne en mesure de gestion de son OPP de choisir lequel convient le mieux, en fonction des enjeux et dynamiques à illustrer.

Ensuite, une liste de mots-clés peut être associée à chaque point de vue. Elle a été allongée au cours d'une seconde réunion interparcs, le 23 juillet 2024, passant de 31 mots à 69 mots clés (Fig n°21). Par exemple, il semblait nécessaire de préciser le mot relief, tout en conservant des termes adaptables à tous les territoires, ce qui a permis de le remplacer par les mots suivants : plaine, piémont,

vallée, plateau, colline, relief marqué (gorges, falaises, ...), massif, montagne, haute montagne. Ainsi, chacun des points de vue du Parc s'est vu associé à un grand thème et à des mots-clés (Annexe n°9).

PAYSAGE DE NATURE	PAYSAGE AGRICOLE	PAYSAGE HABITÉ	PAYSAGE D'INFRASTRUCTURE
ripisylve	prairie de fauche	ville	route
arbre	prairie	village	chemin
forêt	saliculture	entrée de ville	réseau aérien
incendie	pierre sèche	zone d'activités	infrastructure de transport
cours d'eau	haies	meublier	signalétique
plan d'eau	pastoralisme	zone de loisirs	carrière
sport de nature	alpage	patrimoine bâti	énergie
zone humide	infrastructure agricole	silhouette villageoise	espace public
eau maritime	friche	centre ancien	parking
torrent	bâti agricole	pollution lumineuse	ouvrage hydraulique
marais	arboriculture	site d'intérêt	irrigation
lac	cereales	tourisme	
étang	vignes	zone résidentielle	
milieu ouvert	maraichage	bâtiment d'activité	
landes	culture aromatique	humain	
garrigues		faune	
sansouire			
plaine			
piémont			
vallée			
plateau			
colline			
montagne			
relief marqué			
massif			
haute montagne			
sol nu			

Fig n°21. Liste des mots clés dans le SIT pour décrire chaque point de vue © V. Bretaudeau

Pour finir, en raison du temps imparti, une nouvelle sélection des points de vue a été effectuée, pour n'en déposer pour l'instant que quelques-uns. Orientée vers une représentativité optimale des paysages du territoire, et après validation par la direction, dix photographies ont ainsi été déposées (Annexe n°10). Bien évidemment, ce travail constitue seulement le début de la démarche et d'autres points de vue seront ajoutés au site ultérieurement.

## IV. DISCUSSION

À ce jour, l'urgence climatique se manifeste par l'accélération des impacts environnementaux liés aux activités humaines, menant à une transformation rapide, parfois irréversible, des écosystèmes, des ressources naturelles et des conditions de vie. Face à ce constat, des réponses immédiates et adaptées sont indispensables pour limiter ces dommages et adapter nos territoires. Cette nécessité d'agir impose de placer ces enjeux au cœur des politiques publiques, en particulier dans l'aménagement des territoires et la gestion et la préservation des paysages. La médiation paysagère, en tant qu'approche transversale, mobilise collectivement autour de la question générale suivante : quels paysages demain pour notre territoire ? Dans ce contexte, l'OPPCC joue un rôle clé, en tant qu'outil de veille valorisable de multiples façons pour accompagner les démarches de transition et favoriser une gestion durable du territoire.

## A. NOURRIR LES ACTIONS PUBLIQUES PAR LES PAYSAGES

Le paysage joue un rôle central en tant qu'outil permettant de comprendre et d'aborder l'interdépendance des enjeux climatiques et leurs effets en chaîne. En raison de sa transversalité, il incarne à la fois la continuité d'une histoire et oriente les regards contemporains vers les défis de demain. Des initiatives comme celle du collectif Paysages de l'Après-Pétrole accompagnent ces transitions paysagères. Leur démarche vise à repenser notre manière d'aménager le territoire pour favoriser un « bien vivre ensemble » fondé sur la sobriété énergétique, le développement urbain durable et l'agroécologie (Collectif PAP 2021). Le paysage devient ainsi un « outil d'introspection » qui nous invite à réévaluer « notre manière d'habiter le monde » (DOUENCE 2009).

Dans ce cadre, la révision de la Charte du PnrBp s'inscrit dans une volonté de mise à jour des orientations stratégiques pour mieux répondre aux défis émergents, notamment ceux liés au changement climatique. Alors, comment renforcer le rôle du paysage dans ces nouvelles orientations et futures actions ? Le Plan de Paysage et Résilience s'intègre à ce processus pour soutenir les mesures destinées à anticiper les effets du changement climatique. Cette démarche repose en partie sur une concertation élargie et la mutualisation des outils paysagers, afin de renforcer la cohérence entre les documents territoriaux, notamment par la définition des OQP. Ce travail vise à orienter le Plan de Parc tout en guidant les actions du Plan de Paysage et Résilience, assurant ainsi une meilleure synergie entre les documents d'urbanisme et les politiques du Parc.

Un des éléments clés de cette stratégie est l'OPPCC, qui, en tant qu'action starter du Plan de Paysage et Résilience, contribue à nourrir cette vision partagée. Il pourra notamment servir d'outil pour identifier les OQP et les intégrer aux documents d'urbanisme, en enrichissant les diagnostics paysagers nécessaires avant toute décision publique. Ces perspectives aideront à traduire de façon concrète les attentes en matière de qualité des paysages.

Il est important de rappeler que la résilience, surtout face aux enjeux climatiques, se construit sur le long terme. Or, cette temporalité entre souvent en conflit avec les cycles politiques à court terme, rendant difficile la continuité des actions définies par le Plan de Paysage. C'est pourquoi la mise en relation de ce dernier avec la Charte révisée et l'OPPCC, tous deux inscrits dans une perspective de long terme, permet de renforcer la pérennité et l'efficacité des actions.

Les ateliers de concertation organisés ont déjà amorcé cette dynamique, en engageant les élus et les partenaires. Ce travail collectif est peut-être finalement l'élément le plus crucial pour assurer le lien entre l'OPPCC et l'action publique, et ainsi garantir une cohérence entre les objectifs paysagers et les politiques locales.

## B. LA MÉDIATION PAYSAGÈRE POUR PENSER ENSEMBLE

La médiation paysagère se distingue par une approche à la fois pluridisciplinaire et sensible, visant à encourager une réflexion collective sur les paysages que nous habitons. Ce processus repose sur plusieurs ressorts essentiels : l'interdisciplinarité, l'introspection collective et la sensibilisation par l'expérience. En croisant les regards de citoyens, d'élus, et d'institutions, la médiation permet de co-construire une vision partagée du territoire, tout en prenant en compte la diversité des perceptions.

La photographie, un des outils parmi tant d'autres joue un rôle fondamental dans la médiation paysagère. L'exemple de l'étude basée sur des appareils photo jetables (MICHELIN, s. d.), où six élus ont été invités à capturer des images de leur quotidien, illustre à quel point la photographie peut

être un outil puissant pour révéler la relation intime entre l'humain et son environnement. Ce travail soutient le potentiel mobilisateur de la démarche paysagère, reflétant les motivations, les craintes et les attentes des décideurs locaux. L'étude de ces représentations permet alors d'appréhender les valeurs personnelles et culturelles de ceux qui habitent les paysages. Mais alors, comment mettre en place cette médiation paysagère au sein du PnrBp ?

En accord avec la direction, il a été décidé de proposer les premiers ateliers de concertation de l'OPPCC uniquement aux élus et partenaires. Par conséquent, les habitants n'ont pas été impliqués dans cette phase de sélection des critères de choix des points de vue représentatifs des paysages du PnrBp. Cette absence d'une partie des acteurs du territoire soulève des questions quant à la transversalité et à la légitimité des décisions prises.

En effet, les habitants sont non seulement les témoins quotidiens des paysages, mais aussi leurs co-constructeurs. Leur perspective est essentielle, car la gestion durable et l'adaptation du territoire doivent avant tout garantir un cadre de vie agréable pour ceux qui l'habitent. Par conséquent, lors des étapes suivantes dans la mise en place de l'OPPCC, il paraît indispensable d'inclure leurs perceptions et les représentations de chacun pour avoir une pluralité des regards.

Pour ce faire, ils seront sollicités dans le cadre de futurs ateliers en lien avec le Plan de Paysage et Résilience. Il est envisagé de prévoir des temps d'animation autour de la question des paysages de demain, appréhendés par des thématiques diverses : espace public, ressource en eau, agriculture et cultures traditionnelles, etc.

De plus, Folléa (2021) explique avoir « [rencontré] beaucoup d'élus pour qui la concertation représente un difficile effort ». Ils ont l'impression d'être dépossédés de leur rôle de décideurs. » Alors, par la démarche paysagère reliaute et novatrice, la co-construction semble devenir possible et utile. Les ateliers préalables à la mise en œuvre de l'OPPCC ont permis d'amorcer l'engagement des élus et des partenaires pour les futurs ateliers du Plan de Paysage. Cependant, malgré la diversité des participants lors des deux ateliers de concertation, chacun a mobilisé uniquement sept personnes institutionnelles. Faut-il repenser la méthode de mobilisation pour de tels événements ? Comment susciter l'intérêt pour engager cette démarche collective ? Des premières propositions émergent afin de consolider ce travail de mobilisation, notamment avec l'idée de prévoir des ateliers avec des acteurs ciblés, de façon à faire émerger des besoins et enjeux dans chaque domaine pour les faire se sentir davantage concernés.

En outre, la diversité des perspectives ne doit pas négliger le regard innocent et neuf des enfants. La sensibilisation à travers un projet scolaire pourrait offrir une dimension vivante à l'OPPCC. Une note à l'attention des enseignants partenaires du Parc a récemment été diffusée dans le « Petit Baronnard ». Bien que la forme exacte de ce projet reste à définir, plusieurs idées peuvent être envisagées : initiation à la photographie, balades paysagères, découverte de l'environnement, observation des changements annuels depuis un point de vue choisi, ou encore dessin du paysage. Le travail déjà réalisé avec la reconduction de cartes postales anciennes pourrait également être exploité à travers des jeux éducatifs, tels que le jeu des sept erreurs, afin de capter l'intérêt des scolaires tout en les sensibilisant à l'importance d'un développement durable du territoire.

## C. MISE EN PERSPECTIVE DE LA VALORISATION DE LA MÉMOIRE PHOTOGRAPHIQUE

L'OPP s'inscrit dans une démarche essentielle : constituer une mémoire visuelle des paysages du territoire. Grâce à une campagne de photographies intensive et au choix de points de vue représentatifs, l'OPP vient prévenir de l'oubli progressif en préservant des traces visuelles des mutations et

permanences dans nos cadres de vie quotidiens. Ce travail contribue non seulement à documenter scientifiquement les paysages et leur fonctionnement, mais aussi à capturer les visions sociétales contemporaines des paysages, comblant ainsi ce que certains appellent « l’amnésie paysagère » (Diamond 2006, cité dans GUITTET 2016). Comme évoqué en début de réflexion, cela réfère aussi au shifting baseline syndrome, utilisé pour décrire l’oubli face à la chute de la biodiversité. Celle-ci, peu représentée sur les points de vue de l’OPPCC, fait pourtant elle aussi face aux défis du changement climatique et soulève ainsi l’enjeu de la transition écologique.

Si l’OPP permet de figer des instants du paysage, il doit également rester évolutif. À l’image des paysages qu’il représente, l’OPPCC doit ainsi pouvoir s’adapter au fil du temps, de l’espace et des transformations sociétales. En perpétuelle évolution, il doit répondre aux nouvelles transitions, notamment dans un contexte d’urgence climatique. Ainsi, il est totalement envisageable d’ajouter, de supprimer ou de suspendre certains points de vue en fonction des besoins. Ce fut le cas récemment avec le travail de Mathilde Cazeaux, stagiaire au Pnr du Pilat [6]. En effet, le besoin se faisait ressentir d’agrandir le champ couvert par les enjeux du Pnr, en croisant les grandes parties du territoire. Cet aspect évolutif de l’outil fait partie intégrante de la démarche menée par le PnrBp, offrant de multiples possibilités d’adaptation tant dans le choix des points de vue que dans la mobilisation et la valorisation ultérieure.

Par exemple, la mise en place d’outils de prospectives semble être pertinente, notamment sous forme de fiches comme celles réalisées pour l’OPP des Vosges du Nord. Celui-ci met effectivement à disposition des élus des fiches d’aides à la décision « pour contribuer activement au projet de territoire » (GIRARD et PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD 2018). D’abord, une lecture d’un paysage – à partir de trois photos d’une série photographique – est associée à des schémas pour faire ressortir les dynamiques passées et en cours. Puis, un exercice de prospective sous forme de schéma permet d’appréhender la ruralité de demain, en y associant les outils clés à mobiliser pour parvenir à le co-construire au mieux. Cet exercice vise à créer un « réflexe-paysage » ainsi qu’une culture paysagère commune. (GIRARD et PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD 2018)

Par ailleurs, combler ce défaut de la mémoire passe aussi par la diffusion, la valorisation et l’usage des données existantes pour les intégrer dans une dynamique continue et partagée. À cet égard, le développement du SIT, est une initiative prometteuse. Chaque Pnr de la région PACA peut y alimenter son OPP en utilisant des thèmes et mots-clés partagés, assurant une cohérence régionale tout en respectant l’identité de chaque territoire à travers des points de vue et des stratégies de valorisation spécifiques. Cette mise en commun est une première mise à l’étrier pour renforcer le rôle des OPP dans l’apprentissage du regard.

Cependant, nombreux sont les autres Pnr et/ou OPP qui n’utilisent pas ce même logiciel. C’est le cas avec la POPP-Breizh qui permet de suivre l’évolution des paysages bretons. Ainsi, ne serait-il pas intéressant d’engager une réflexion pour une valorisation à l’échelle nationale ? Comment penser une mise en commun malgré la diversité des méthodes de mise en place et d’analyse des différents OPP ? La méthode nationale qui s’appuie sur la mission photographique de la DATAR propose un cahier des charges commun qu’il serait probablement assez simple de centraliser, mais on constate cependant ces limites quant à l’utilisation de ces OPP dans l’action publique locale.

## CONCLUSION

L'OPPCC se révèle être un outil puissant pour orienter les actions du PnrBp et faciliter l'élaboration d'une démarche paysagère adaptée. En tant qu'instrument de veille des paysages, de suivi des dynamiques territoriales et de support de discussion collective, il offre une approche innovante pour anticiper, penser et adapter les paysages de demain face aux défis du changement climatique. Pour rappel, ce mémoire apparaît comme une méthode de mise en œuvre de cet outil dans le cadre des stratégies paysagères du PnrBp, en lien avec les enjeux climatiques. La réflexion s'est concentrée sur la nécessité de faire de l'OPPCC un outil transversal et opérationnel, articulé autour du Plan de Paysage et de la révision de la Charte du Pnr.

L'une des forces de cet outil réside dans la flexibilité laissée aux territoires pour l'adapter à leurs spécificités. Aucune méthode rigide n'étant imposée, chaque territoire est libre de se l'approprier. Cette réflexion propose ainsi une approche adaptée au Pnr des Baronnies provençales, mais dont la démarche est reproductible pour d'autres territoires.

La méthodologie proposée s'articule en plusieurs temps clés. L'appropriation de la notion avec le recueil d'expériences similaires auprès de personnes ressources garantit une entrée progressive dans le projet. Ensuite, l'ancrage sur le terrain et la recherche documentaire approfondie, à la fois en interne et à travers d'autres documents couvrant le territoire, est nécessaire pour s'approprier les paysages du périmètre étudié. Cette étape est complétée par le recueil des besoins émergeant du territoire. Elle se caractérise donc par des temps de concertation avec l'équipe interne au Pnr, mais aussi avec les citoyens – acteurs des paysages, dont les institutionnels et les habitants. Sont alors identifiées des dynamiques et caractéristiques paysagères couplées à des enjeux forts, débouchant sur une sélection de premiers points de vue pertinents pour l'OPP. Bien évidemment, tous les éléments établis à une certaine étape peuvent être révisés et modifiés tout au long de la vie de l'outil.

Les modalités de mise en œuvre de l'OPPCC peuvent se faire de manière flexible, en fonction des ressources disponibles et des priorités locales. Plusieurs options sont envisageables – avec possibilité bien sûr d'être combinées –, que ce soit via une prestation professionnelle (photographe), une approche participative impliquant les habitants et clubs photos, ou encore des reconductions photographiques en interne. Cette souplesse permet d'adapter l'outil aux réalités du territoire et à des thématiques spécifiques. Ainsi, il pourrait même tout à fait être envisagé de réaliser un OPP sur l'évolution des pratiques agricoles traditionnelles et de leur adaptation face au changement climatique.

Enfin, l'OPPCC s'intègre pleinement dans la stratégie paysagère du PnrBp, dont l'ancrage est fortement appuyé par l'ajout des premiers points de vue sur le SIT de la région PACA. Il s'agit désormais pour le PnrBp de faire vivre et évoluer cet outil au service des transitions paysagères de son territoire. L'OPPCC doit s'enraciner dans la stratégie globale de transition du Parc, en mobilisant les acteurs locaux et en intégrant les dynamiques de résilience face aux changements climatiques.

## BIBLIOGRAPHIE

BENOIT, Marc, Thomas FOURNIER, et Claudia TORRE. 2015. « Impacts du changement climatique sur les calendriers agricoles : exemples de cultures céréalières du Plateau lorrain », janvier.

BERLAN-DARQUE, Martine, et Bernard KALAORA. 1991. « Du pittoresque au “tout-paysage” », 185-95. <https://doi.org/10.3406/rural.1991.3320>.

BERTHO, Raphaële. s. d.-a. « Du territoire au paysage, la Mission photographique de la DATAR et l’Observatoire photographique du paysage ».

———. s. d.-b. « Du territoire au paysage, la Mission photographique de la DATAR et l’Observatoire photographique du paysage ».

BESSE, Jean-Marc. 2018. *La nécessité du paysage*. Editions parenthèses. La nécessité du paysage.

BLOUIN-GOURBILIÈRE, Claire. 2013. « L’élaboration d’images ” paysages ” habitantes : un levier participatif d’aménagement du territoire. Le cas du Parc naturel régional de la Brenne ». Géographie, Angers.

CHOUQUER, Gérard. 2000. « Le parcellaire dans le temps et dans l’espace ». *Études rurales*, no 153-154 (janvier), 39-57. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.3>.

Collectif PAP. 2021. « Manifeste. Charte fondatrice pour la constitution du Collectif Paysages de l’après-pétrole ». <https://www.paysages-apres-petrole.org/wp-content/uploads/2021/11/2021-11-16-Manifeste-Collectif-PAP.pdf>.

DAVASSE, Bernard, Alexis METZGER, Yves PETIT-BERGHEM, et Sylvie SERVAIN. 2024. « Acclimater le paysage. Observer, penser et agir face aux climats en changement. » *Projets de paysage* 31. <https://journals.openedition.org/paysage/32991#tocto1n4>.

DAVODEAU, Hervé. 2011. « La dimension spatiale de l’action paysagère ». *Annales de géographie* 679 (3): 246-65. <https://doi.org/10.3917/ag.679.0246>.

DELORY-MOMBERGER, Christine. 2017. « La photographie comme médiation biographique d’une mémoire individuelle et collective. F. Soulages & A. Esbietta (dir.) ». In . Paris: L’Harmattan. <https://hal.science/hal-03913283>.

DONADIEU, Pierre, et Michel PERIGORG. 2005. *Clés pour le paysage*.

DOUENCE, Hélène. 2009. « Regard méthodologique sur les paysages viticoles ». *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l’aménagement de l’espace*, no 2 (juin). <https://doi.org/10.4000/paysage.28748>.

DUFFARD, Sylvain, et Estelle-Sarah BULLE. 2022. *Guadeloupe, paysages intranquilles*.

FOLLEA, Bertrand. 2021. *L’archipel des métamorphoses, la transition par le paysage*. Edition parenthèses.

FRANCHI, Aurélie, Richard RAYMOND, Yves LUGINBÜHL, Jean-François SEGUIN, et Hélène GRARE. s. d. « Méthode pour l’identification, la caractérisation et la qualification des paysages ».

FROTIER de LA MESSELIÈRE, Clémence. 2023. « Pistes d'évolutions de l'Observatoire Photographique des Paysages permettant d'illustrer et d'accompagner au mieux les dynamiques paysagères d'un territoire. Exemple du Parc Naturel Régional d'Armorique », décembre, 110.

GAUCHE, Evelyne. 2015. « Le paysage à l'épreuve de la complexité : les raisons de l'action paysagère. » *Cybergeo : Revue européenne de géographie / European journal of geography*, octobre. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.27245>.

GIEC. 2023. « Ce qu'il faut retenir du 6ème rapport d'évaluation du GIEC. » [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/20250\\_4pages-GIEC-2.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/20250_4pages-GIEC-2.pdf).

GIRARD, Thierry, et PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD. 2018. *Paysage temps. 20 ans d'observation d'une ruralité française*. Loco.

GRAND SITE DE FRANCE. 2022. « La démarche paysagère dans les Grands Sites de France. Méthodes et pratiques. » [https://grandsitedefrance.com/images/ressources\\_rgsf/rgsf\\_guide\\_paysage.pdf](https://grandsitedefrance.com/images/ressources_rgsf/rgsf_guide_paysage.pdf).

GUITTET, Caroline. 2016. « Pour une meilleure intégration des Observatoires Photographiques du Paysage dans la gouvernance territoriale (exemple de la région Bretagne) ». *Phdthesis, Université Rennes 2*. <https://theses.hal.science/tel-01426376>.

JEANNEROT, Eve. 2023. « Au-delà de la représentation, nouveau regard sur l'Observatoire Photographique du Paysage: 30 ans d'archives photographiques au service des mutations paysagères des Parcs Naturels Régionaux ».

JULLIEN, François. 2014. *Vivre de paysage. Entre les montagnes et les eaux*.

LA FABRIQUE ECOLOGIQUE. 2024. « Réussir la transition écologique par l'approche paysagère » Note définitive n°50 (avril):67.

LENOIR, Jonathan Roger Michel Henri, et Jean-Claude GEGOUT. 2010. « La remontée de la distribution altitudinale des espèces végétales forestières tempérées en lien avec le réchauffement climatique récent ». *Revue forestière française* 62 (3-4): 465-76. <https://doi.org/10.4267/2042/38961>.

MICHELIN, Yves. s. d. « Des appareils photos jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise. »

MOCQUET, Frédérique. 2016. « L'Observatoire photographique national du paysage : archive rétrospective et prospective des territoires ». *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, no 31 (juillet), 51-64. <https://doi.org/10.4000/lha.589>.

MTECT. 2024. « Appel à projets « Plans de Paysage » 2024 ».

PARADIS, Sylvie, et Laurent LELLI. 2010. « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? » *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, no Vol. 1, n° 2 (septembre). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8548>.

PAULY, Daniel. 1995. *Anecdotes and the shifting baseline syndrome of fisheries*, no 37. <https://doi.org/10.1017/9781009177856.043>.

PNRBP. 2010. « Diagnostic territorial. Projet Parc naturel régional des Baronnies provençales ».

PNRBP. 2015. « Charte Objectif 2027. Parc naturel régional des Baronnies provençales ».

PNRBP. 2023. « Note d'intention. "Plan de Paysage et Résilience" des Baronnies provençales ».

PNRV. 2022. « Cahier des charges. Les objectifs de qualités paysagères. Parc naturel régional du Vercors. » [https://parc-du-vercors.fr/sites/default/files/actualites/CharteRevision/OQP\\_2023.pdf](https://parc-du-vercors.fr/sites/default/files/actualites/CharteRevision/OQP_2023.pdf).

## SITOGRAPHIE

[1] LABROUSSE, Cédric. 2023. « Le cerisier du Japon : archive d'un changement climatique ». In : *votreprofesseur.fr* [en ligne]. Disponible sur : <https://votreprofesseur.fr/geographie/cerisier-japon-archive-changement-climatique/>

[2] LEGIFRANCE. « Article L350-1 C - Code de l'environnement. » In : *legifrance.gouv.fr* [en ligne]. Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000033031905/2020-11-17](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033031905/2020-11-17)

[3] LEGIFRANCE. « Article LOI n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques. » In : *legifrance.gouv.fr* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006080808/>

[4] FEDERATION DES PNR. In : *parcs-naturels-regionaux.fr* [en ligne]

[5] LEGIFRANCE. « Article R333-1 - Code de l'environnement. » In : *legifrance.gouv.fr* [en ligne]. Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000025201079/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000025201079/)

[6] PNR Pilat. « Observatoire photographique des paysages. » In : *parc-naturel-pilat.fr* [en ligne].

[7] PNR d'Armorique. « L'observatoire photographique du paysage. » In : *pnr-armorique.fr* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.pnr-armorique.fr/le-parc-en-action/les-missions-du-parc/amenagement-du-territoire/observatoire-photographique-du-paysage/>

[8] CAUE 74. « Observatoire photographique des paysages hauts-savoyards. » In : <https://observatoire.paysages.caue74.fr/> [en ligne]

[9] ATLAS DES PAYSAGES DU NORD PAS-DE-CALAIS. « Observatoire citoyen des paysages. » In : *developpement-durable.gouv.fr* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Observatoire-citoyen-des-paysages->

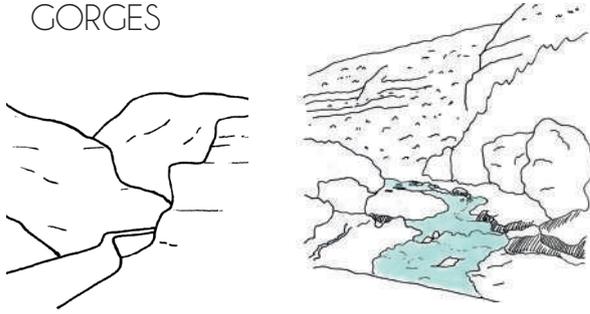
[10] PNTH. « Observatoire Photographique Transfrontalier des Paysages. » In : <http://www.observatoire-paysages.pnth.eu/spip.php?page=index> [en ligne]

[11] INSEE. « PnrBp - Attractivité démographique et fragilités sociales. » In : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7622543> [en ligne]

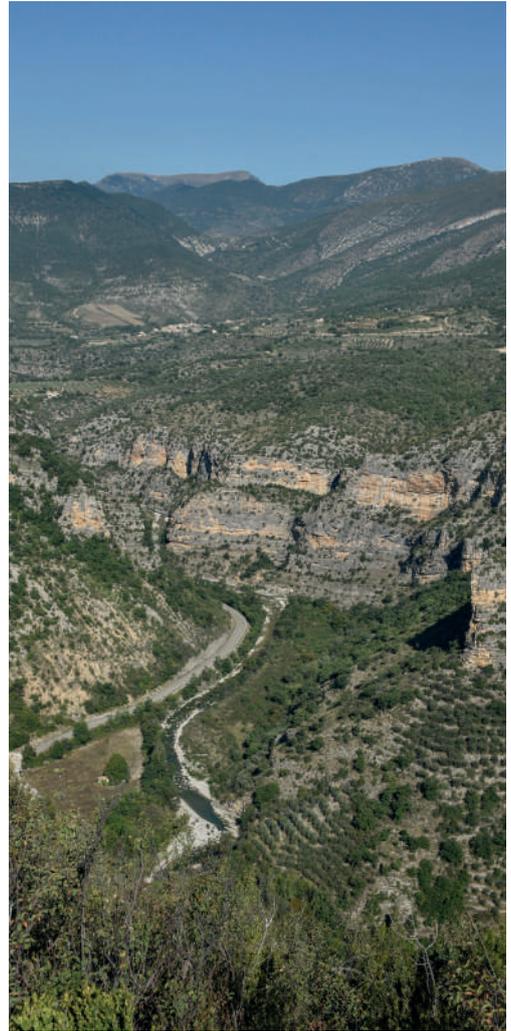
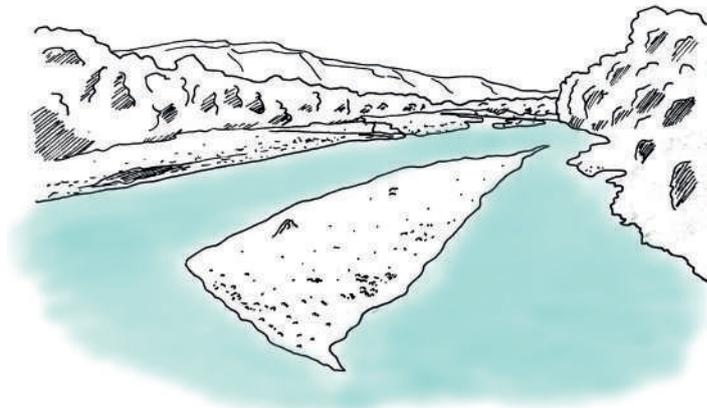
[12] PNR de PACA. L'Observatoire photographique du Paysage. In : <https://geo.pnrsud.fr/lobservatoire-du-paysage> [en ligne]

Annexe n°1: Marqueurs paysagers identifiés sur le territoire du PnrBp © V. Bretaudeau

GORGES

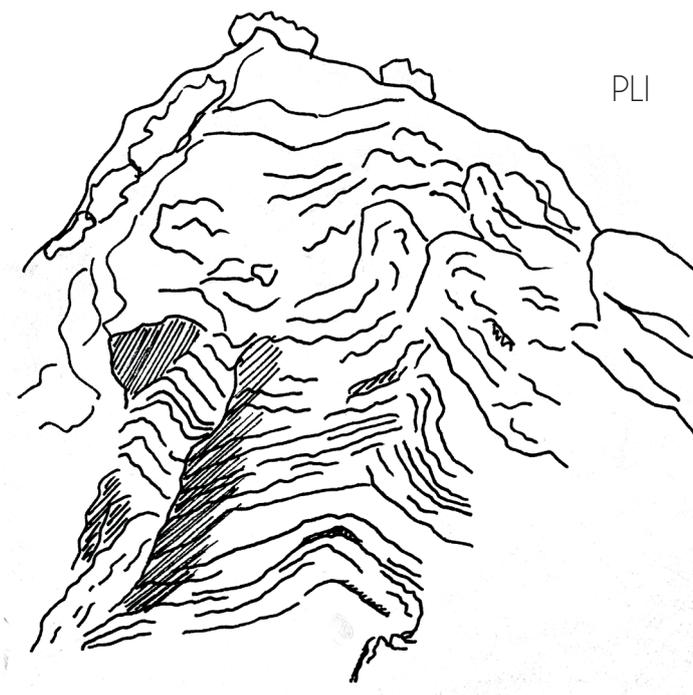
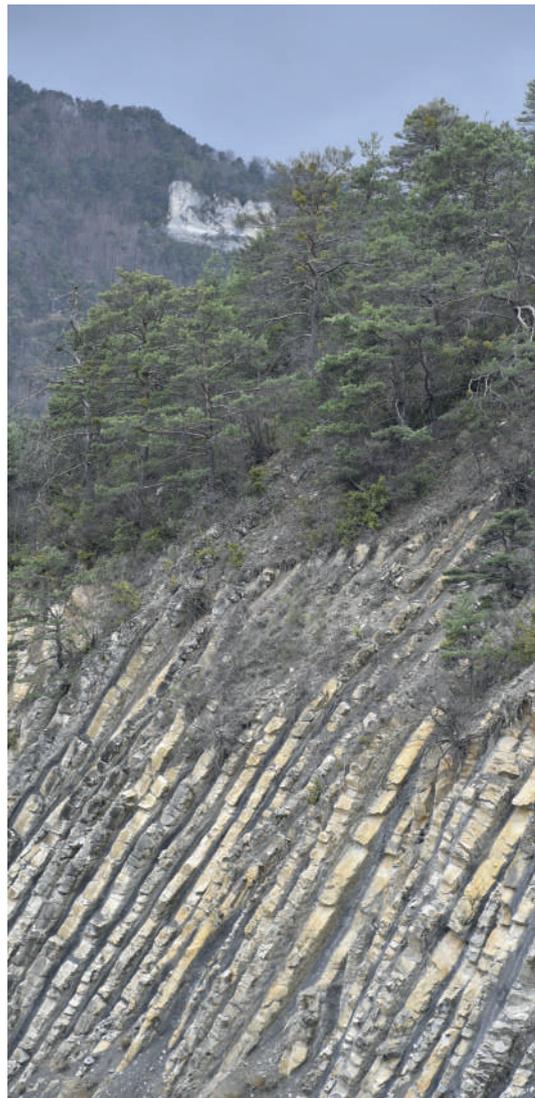


RIVIÈRE EN TRESSE



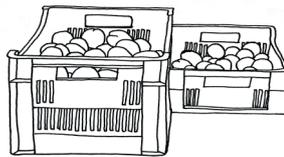
MARNE



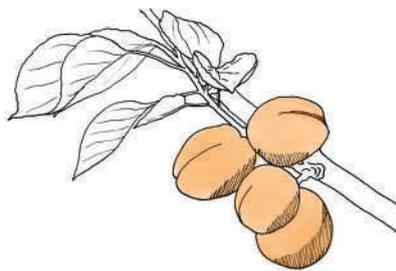




## ARBORICULTURE



L'arboriculture des Baronnies provençales (olivier, abricotier, pommier principalement) se caractérise par des petites parcelles épousant les reliefs accessibles, participant à l'élégance des mosaïques paysagères traditionnelles. A mesure que l'on se dirige vers l'Est du Parc, les parcelles s'étendent davantage et les filets couvrant les vergers de pommiers et abricotiers prennent place dans les paysages.





VIGNE



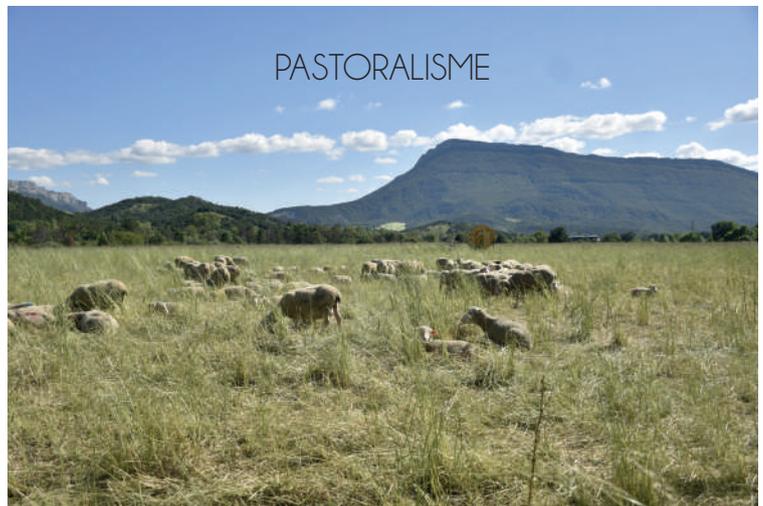
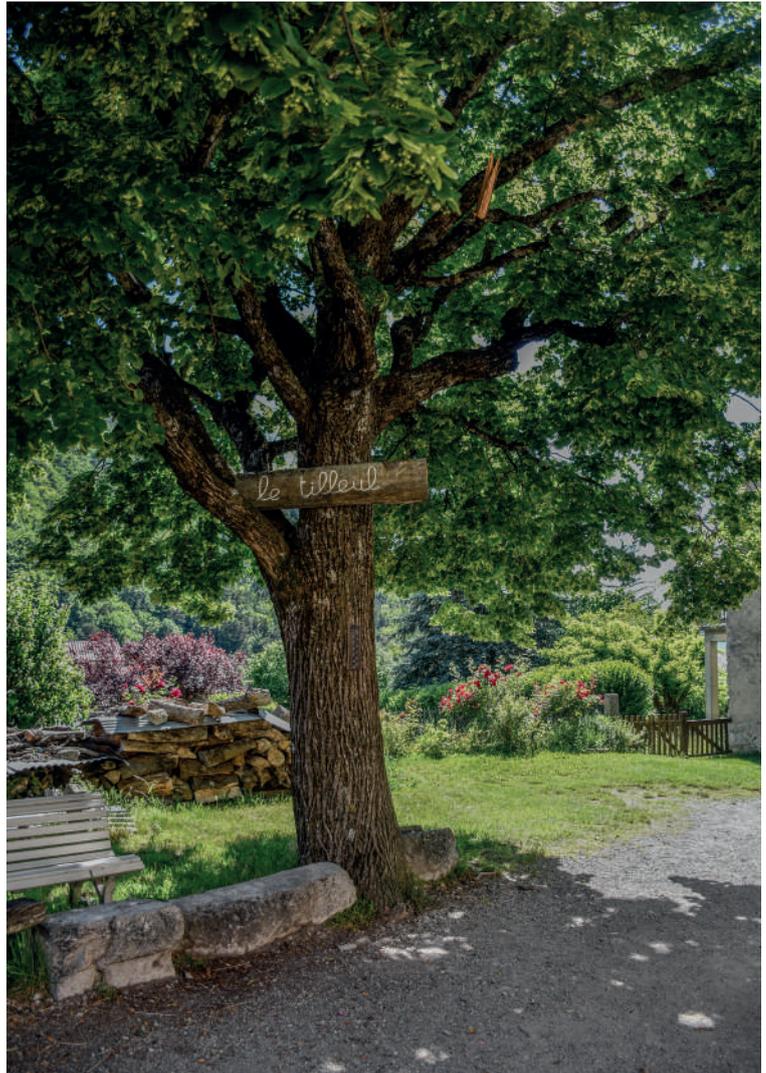
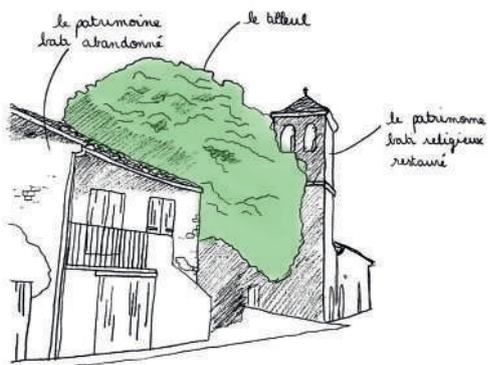
Emblème de la Provence, omniprésente sur les cartes postales et les publications touristiques, la lavande continue de fasciner et d'émerveiller. Cependant, elle est confrontée aux défis du changement climatique, notamment à travers les vagues de chaleur et le manque d'eau. Ces transformations climatiques vont inévitablement modifier les paysages, et les champs de lavande pourraient bien en être affectés.

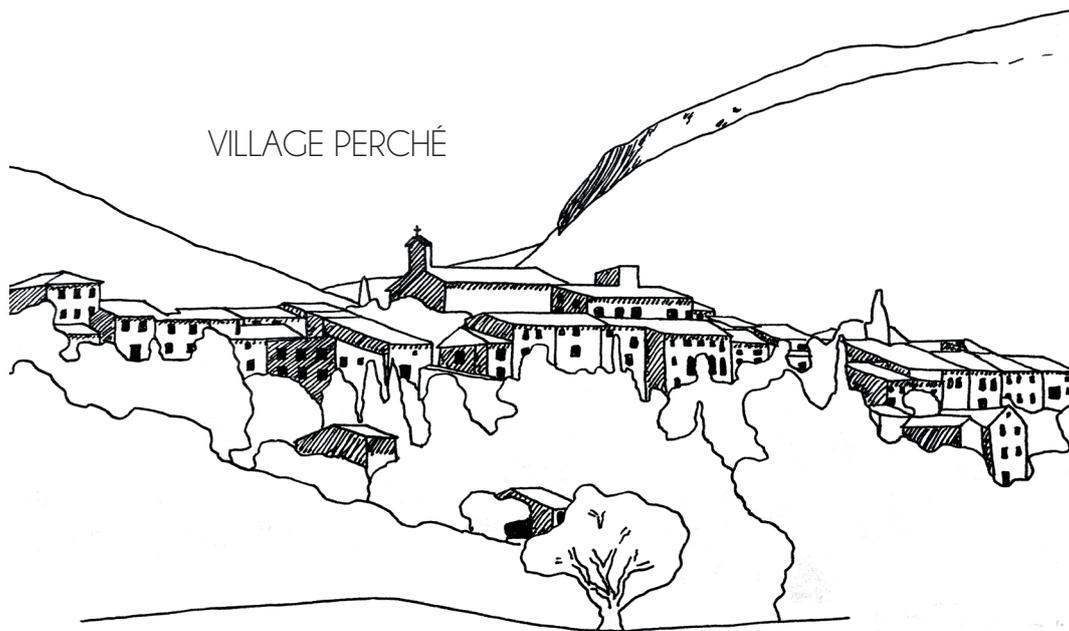
LAVANDE



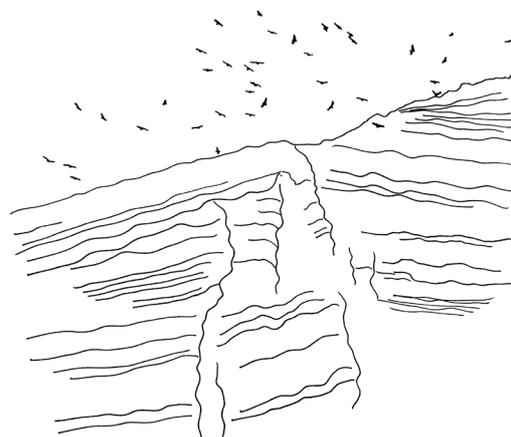
## TILLEUL

Le tilleul est un arbre que l'on croise très fréquemment dans les paysages des Baronnies provençales notamment en tant qu'arbre d'alignement le long des routes.





Les Vautours, réintroduits depuis la création de l'association Vautours en Baronnies en 1992, représentent ici la diversité vivante autre que l'humain dans le Parc.



A vertical photograph of a starry night sky. The sky is dark with numerous stars of varying brightness. A single, bright shooting star streaks across the sky from the upper right towards the center. The bottom of the image shows a dark silhouette of a landscape with rolling hills and a small cluster of lights, possibly a village or farmstead, nestled in a valley.

## CIEL ÉTOILÉ

La qualité remarquable du ciel des Baronnies provençales scintille et illumine la nuit noire. Marqueur d'un territoire peu habité où la pollution lumineuse se fait rare, les paysages nocturnes se dessinent alors principalement suivants les traces de la mobilité humaine.

## Annexe n°2: Paysages perçus, paysages vécus @ V. Bretaudeau



Dans le crépuscule doré, un petit troupeau s'avance, Il ne faut pas se méprendre ; ce ne sont pas des moutons, mais bien des chèvres à la douce toison angora, convoitée pour leur laine Mohair, tissu prisé dans la confection de vêtements. Au son des paroles de l'éleveur, les bêtes traversent la route, leurs pas résonnant comme une symphonie dans le silence du soir. C'est un instant magique, presque hors du temps, où la simplicité rustique rencontre la grâce de l'instant.

Quel bonheur, quel privilège de découvrir cette ferme nichée au cœur de la vallée. Les chiens de garde nous accueillent avec méfiance, mais la voix rassurante du propriétaire les apaise. Dans ce cadre enchanteur, on se croirait transporté dans un film, où chaque détail semble empreint de magie. On perçoit presque le tintement des cloches, les petits bêlements sortant de la photo, comme une invitation à une autre réalité, douce et sereine.





Des petites églises parsèment les paysages loitains des Baronnie provençales, coiffées de leurs clocher-murs accueillant les cloches, et arborant fièrement la croix chrétienne. À chaque découverte, il est agréable de contempler avec fascination ce patrimoine bâti.

Au loin, l'église Saint-Michel se dessine, lumière éclatante dans ce paysage sombre et orageux. Elle se dresse fièrement vers les cieux, rappelant que l'humain, même dans cette nature préservée, a laissé son empreinte. Première d'une longue série en Provence, elle murmure une histoire personnelle intensifiant sa beauté majestueuse.

En cette douce matinée, un arrêt s'impose pour admirer le réveil de la vallée de l'Ennuye. Les nuages, épais et vaporeux, scindent d'abord le paysage en deux mondes distincts. En contrebas, la vallée agricole apparaît, soigneusement quadrillée de haies bocagères. Au-dessus, les sommets boisés se dressent fièrement, formant une Skyline parfaite qui contraste avec le bleu éclatant d'un ciel prometteur.

Les minutes s'égrènent et les nuages se dissolvent, fondant comme par enchantement au soleil. C'est un spectacle magique, où chaque rayon perce timidement, puis avec plus d'assurance, révélant peu à peu la beauté cachée de la vallée. Les paysages, d'abord fragmentés, s'unissent désormais en un ensemble harmonieux et diversifié.

Le calme persiste, offrant une toile de fond parfaite pour cette scène de sérénité. Le silence est seulement troublé par les doux murmures de la nature et le chant discret des oiseaux saluant le jour naissant. Cette tranquillité invite à l'observation, à la contemplation. C'est une belle façon de saluer cette nouvelle journée, avec fraîcheur et bienveillance.





Un cyprès solitaire se dresse en gardien silencieux, signalant l'entrée majestueuse dans ce paysage de coteaux. Au loin, parmi les rangées de vignes, un affichage aux lettres blanches, tel un fier blason, proclame l'identité unique de ce terroir. Entre oxymore et parure hollywoodienne, cet affichage mêle la grandeur de la nature à la fierté intemporelle de ceux qui la cultivent.

Dans ce tableau vivant, des moutons paisibles paissent aux côtés de leurs agneaux, offrant une scène d'une tendresse infinie. Cette harmonie pastorale invite à l'arrêt pour immortaliser ce moment de quiétude. Soudain, des aboiements retentissent, brisant la tranquillité. Les chiens de garde, vigilants et fidèles, rappellent la réalité de la cohabitation entre l'homme et la nature. Malgré cette interruption, l'instant reste un souvenir mêlant l'innocence des moutons et la bienveillance protectrice des chiens.

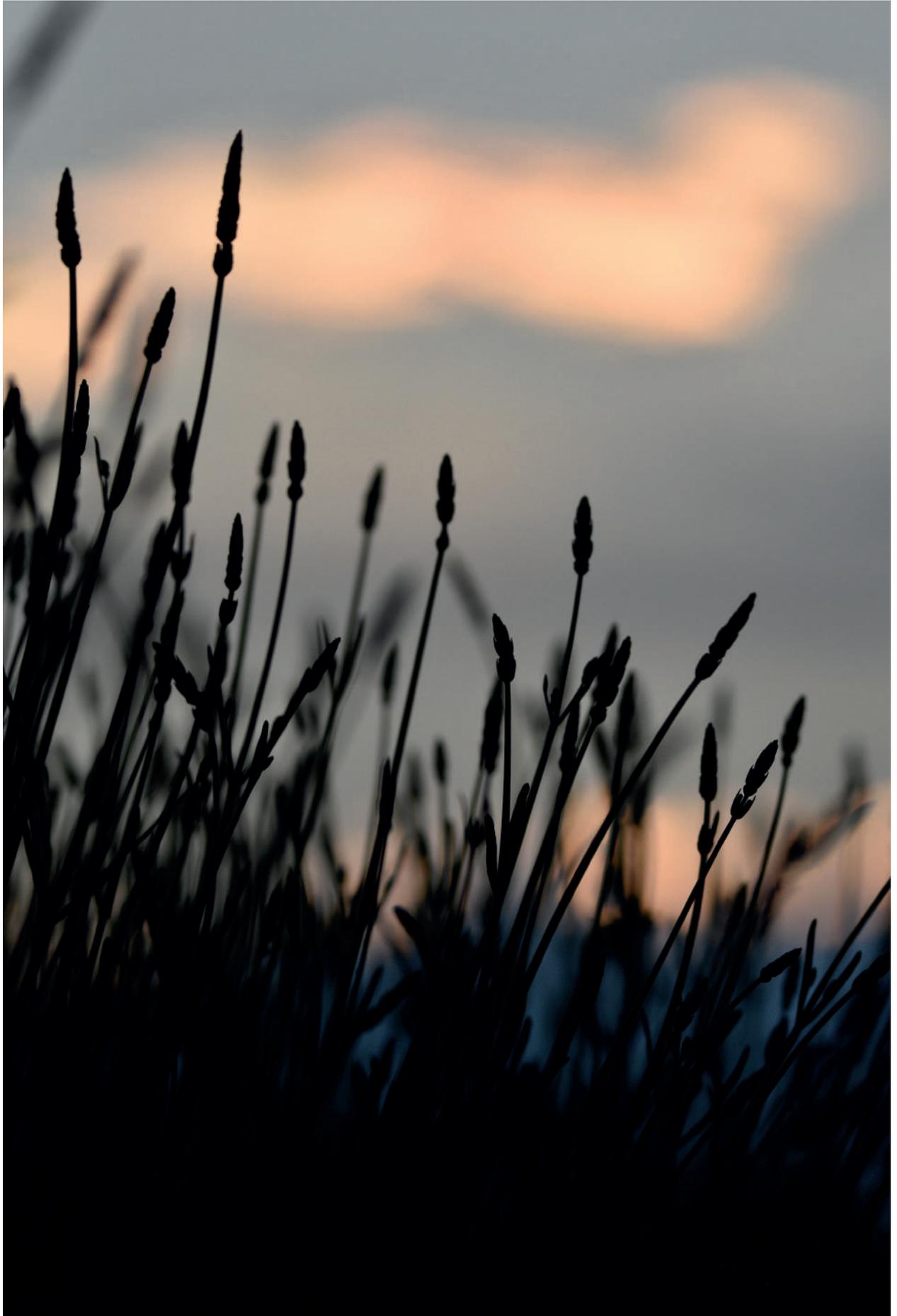




Le soleil descend doucement, peignant le ciel de teintes rose orangé. La lavande, encore en sommeil printanier, dévoile une beauté sobre et gracieuse. Sa silhouette se découpe avec élégance sur ce tableau crépusculaire, en attendant l'été pour se parer à son tour de vibrantes couleurs violettes.

À l'heure du crépuscule, l'agitation humaine s'efface peu à peu, laissant la nature reprendre son souffle. Les rares voitures, murmures lointains, cèdent la scène aux oiseaux. Leur chant mélodieux et leurs danses aériennes animent le ciel, frôlant les vignes et les lavandes. Puis, épuisés par cette symphonie, ils se posent sur les fils électriques, avant de reprendre leur ballet avec une nouvelle ardeur.





Au cœur de la Provence, les paysages se parent de nuances violettes et s'imprègnent de senteurs délicates. La lavande, véritable écosystème, offre un tableau vivant où résonne un bourdonnement incessant, témoignage de l'activité frénétique des pollinisateurs qui dansent de fleur en fleur.

Mais ne vous y trompez pas, avertit un vieux paysan, dépositaire de la mémoire des champs. La lavande se fait rare, supplantée par le lavandin, moins odorant mais plus productif. Pourtant, le charme intemporel de ces alignements mauves, si éclatants, demeure irrésistible. Ici, loin de l'attrait touristique, se dissimulent des trésors cachés offrant des instants de pur bonheur, une évasion où l'on se sent seul au monde.





Le soleil descend doucement, peignant le ciel de teintes rose orangé. La lavande, encore en sommeil printanier, dévoile une beauté sobre et gracieuse. Sa silhouette se découpe avec élégance sur ce tableau crépusculaire, en attendant l'été pour se parer à son tour de vibrantes couleurs violettes.

À l'heure du crépuscule, l'agitation humaine s'efface peu à peu, laissant la nature reprendre son souffle. Les rares voitures, murmures lointains, cèdent la scène aux oiseaux. Leur chant mélodieux et leurs danses aériennes animent le ciel, frôlant les vignes et les lavandes. Puis, épuisés par cette symphonie, ils se posent sur les fils électriques, avant de reprendre leur ballet avec une nouvelle ardeur.





## Annexe n°3: Diversité des découpages dans le périmètre du Parc

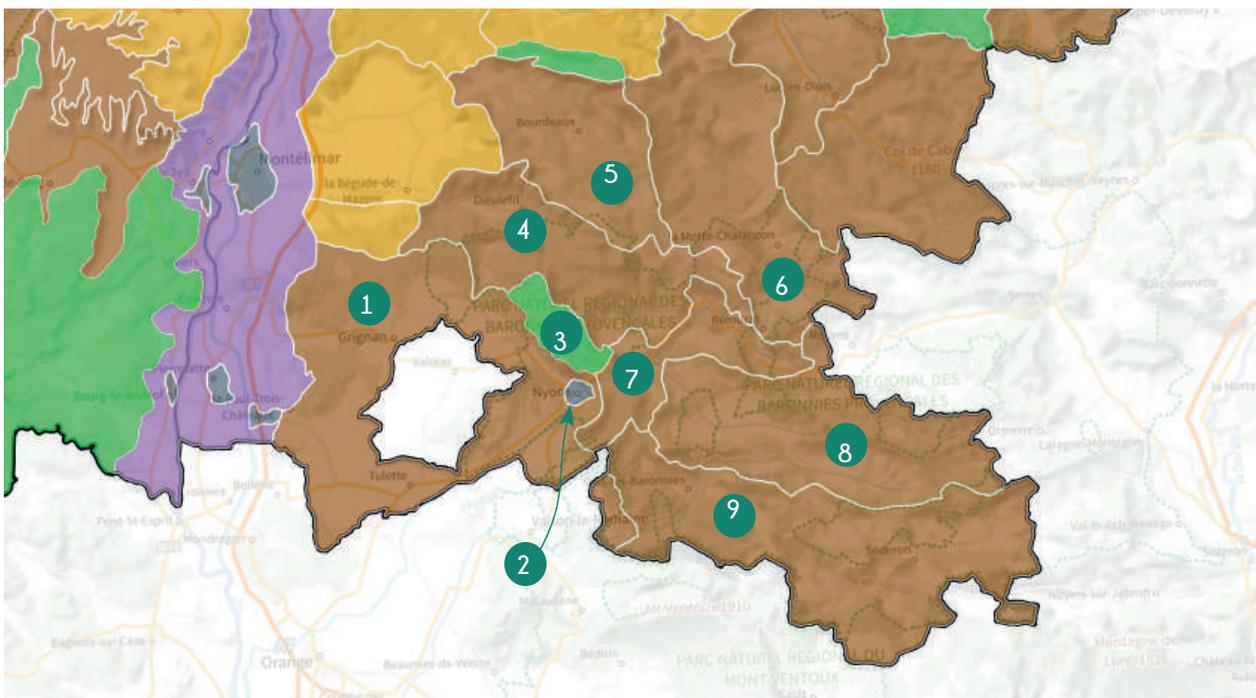
### L'Observatoire régional des Paysages de Rhône-Alpes

Un Observatoire des Paysages se concentre sur le suivi et l'analyse des évolutions d'un territoire de façon à mettre en valeur ses dynamiques. Celui de la région Rhône-Alpes est subdivisée en 30 unités paysagères, regroupées en sept familles qui reflètent différents niveaux d'occupation humaine : **Paysages naturels** / **Paysages naturels de loisirs** / **Paysages agraires** / **Paysages ruraux-patrimoniaux** / **Paysages émergents** / **Paysages marqués par de grands aménagements** / **Paysages urbains et périurbains**

Sur le Parc, 9 unités paysagères sont définies, avec un tracé suivant plus ou moins les limites communales du département de la Drôme : 1. Pays de Grignan, Tricastin et Nyons / 2. Agglomération de Nyons / 3. Montagne de la Lance / 4. Pays de Roche-St-Secret-Béconne et Dieulefit, montagne d'Angèle / 5. Pays de Bourdeaux / 6. Vallée du Diois et de St-Nazaire-le-Désert et val d'Oule / 7. Vallée de Chateauneuf-de-Bordette et sillon de l'Aygues / 8. Pays de Rosans et haute vallée de l'Ouvèze / 9. Vallée du Jabron et du Toulourenc, et plateau d'Albion

Les unités qui couvrent le territoire du Parc permettent ici de s'affranchir des limites administratives et de redécouvrir les paysages par les reliefs, les ambiances, les occupations du sol, la géologie ... Elles sont essentiellement caractérisés pour leurs paysages ruraux-patrimoniaux, soulignant l'importance de la préservation du territoire porté par le Parc.

Cette approche couvre l'ensemble d'une région, assurant une vision d'ensemble sur un regroupement général des paysages à grande échelle. Il est donc important d'avoir connaissance de ce découpage pour visualiser les grands ensembles paysagers. Il ne s'agit probablement pas de l'outil le plus adapté pour définir précisément les limites de nos futures unités, mais il nous permet de s'assurer du maintien de la cohérence paysagère dans les unités futures.



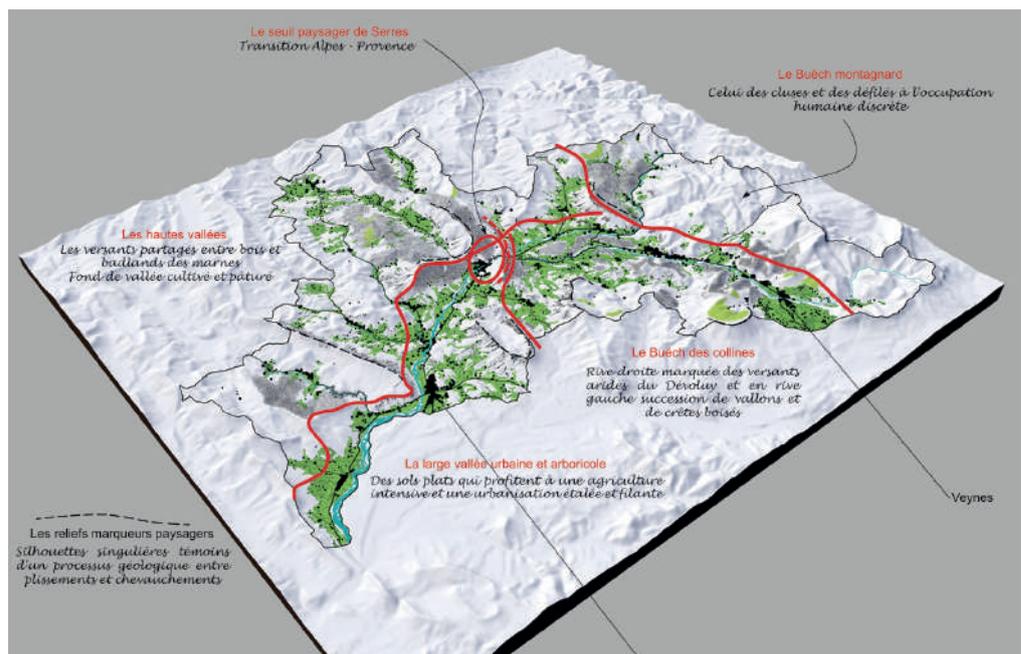
© Observatoire régional des Paysages de Rhône-Alpes

## L'Atlas des paysages du département des Hautes-Alpes

Un atlas du paysage est une compilation cartographique et descriptive qui vise à documenter et à analyser les caractéristiques visuelles et spatiales des paysages d'un territoire donnée. Ceux de la région PACA sont divisés selon chaque département, permettant de comprendre la composition, la structure et l'évolution des paysages naturels et humains de ce territoire.

L'Atlas définit 11 unités paysagères, dont une est représentée sur le territoire du Parc. Il s'agit des vallées des Buëch, qui définissent 4 enjeux paysagers : 1. Les Hautes vallées (versants partagés entre bois et badlands, fonds de vallées cultivés et pâturés) / 2. Le seuil paysager de Serres (transition Alpes-Provence) / 3. Le Buëch des collines (rive droite = versants arides du Dévoluy et rive gauche = successions de vallons et crêtes boisées / 4. La large vallée urbaine et arboricole (sols plats qui profite d'une agriculture intensive avec une urbanisation étalée et filante)

Le découpage de l'atlas se fait à l'échelle départementale, ce qui offre une analyse restreinte des paysages de l'est du Parc. Une seule unité paysagère étant représentée, il est difficile d'en déduire des sous-unités paysagères distinctes à l'échelle du Parc. Cependant, la caractérisation de cette partie de territoire par différents enjeux assure une compréhension plus localisée de l'espace. Une description initiale avec les caractéristiques physiques de chaque unité permet de souligner la formation alpine de cette partie du Parc comme résultante d'une activité hydrographique structurante. De plus, l'appui sur la manière dont le territoire est consommé permet de décaler le regard, pour comprendre les usages que l'humain fait des paysages. Il en ressort que celui-ci investit l'espace et s'y déplace grandement. Ainsi, l'humain habite la vallée des Buëchs, principalement sur les espaces facilement accessibles de fond de vallées, très urbanisés mais aussi exploités. Pour finir, les structures paysagères compartimentent l'espace par une approche avec les reliefs et la géographie. Chacune soulève divers enjeux paysagers, qui sont regroupés dans une carte illustrant les préconisations paysagères. Une prospective vient terminer ce travail par l'intermédiaire d'une analyse diachronique sous forme d'un bloc diagramme. Les paysages de demain y sont représentés succinctement par des aplats de couleurs, laissant place à la réflexion et aux échanges sur les transitions à venir.



© Atlas des paysages du département des Hautes Alpes

## Les schémas de cohérence territoriale

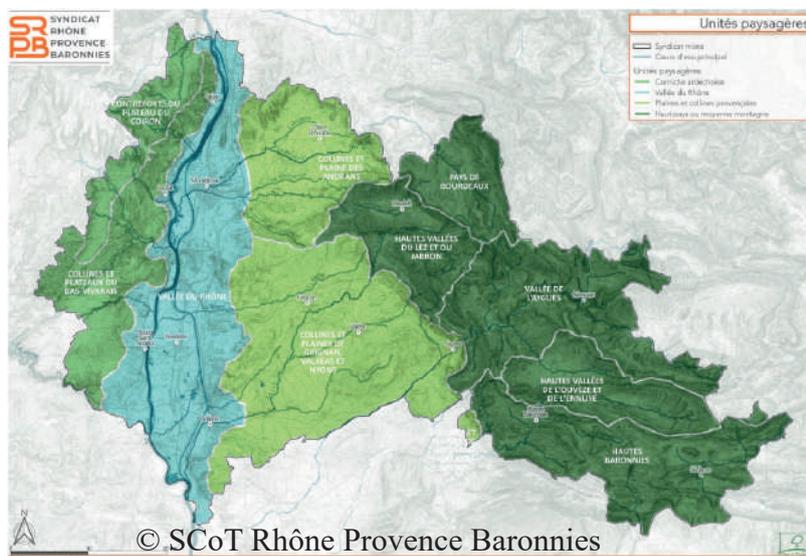
Un Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification stratégique à long terme. Il est souvent défini à l'échelle d'une aire urbaine, d'un bassin de vie, ou d'un bassin d'emploi, prenant ainsi en compte les mobilités. « Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat... » (Ministère de la transition écologique). Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique... A l'échelle du Parc, trois SCoT ont été réalisés.

- SCoT Rhône Provence Baronnies

Une étude paysagère menée par le Syndicat Rhône Provence Baronnies s'étend sur 3 grandes entités topographiques distinctes. Le plateau ardéchois à l'Ouest surplombe la vallée du Rhône, au centre du périmètre, après laquelle les reliefs s'élèvent progressivement et forment les massifs des Baronnies et du Diois.

Les unités paysagères telles que définies dans ce SCoT se base déjà sur des productions existantes : les 7 familles de paysages de la DREAL Rhône-Alpes et l'Atlas des paysages Drôme Provençale, Baronnies Provençales, Haut Vaucluse. Les limites de chacune de ces parties cohérentes du territoire s'appuie pour la plupart sur la topographie existante. Cela fait sens puisque la végétation, la composition, les formes, l'implantation du bâti ou encore la présence d'eau dépendent principalement des reliefs du territoire. Ainsi, 10 unités paysagères ont été recensées sur ce territoire, réparties selon 4 grands secteurs paysagers du territoire. Parmi ces unités, 6 font partie intégrante du périmètre du Parc, dont une seule figure parmi les plaines et collines provençales. Toutes les autres sont caractérisées comme haut pays ou moyenne montagne. Chacune de ces unités est décrite brièvement selon ses caractéristiques, avec quelques perceptions et valeurs auxquelles s'ajoutent les tendances évolutives.

Le travail à cette échelle suggère une recherche assez fine dans la délimitation des espaces, s'assurant d'une cohérence plus forte à l'échelle locale plus réduite. D'ailleurs, ce travail s'est lui-même en partie basé sur des documents déjà existants.

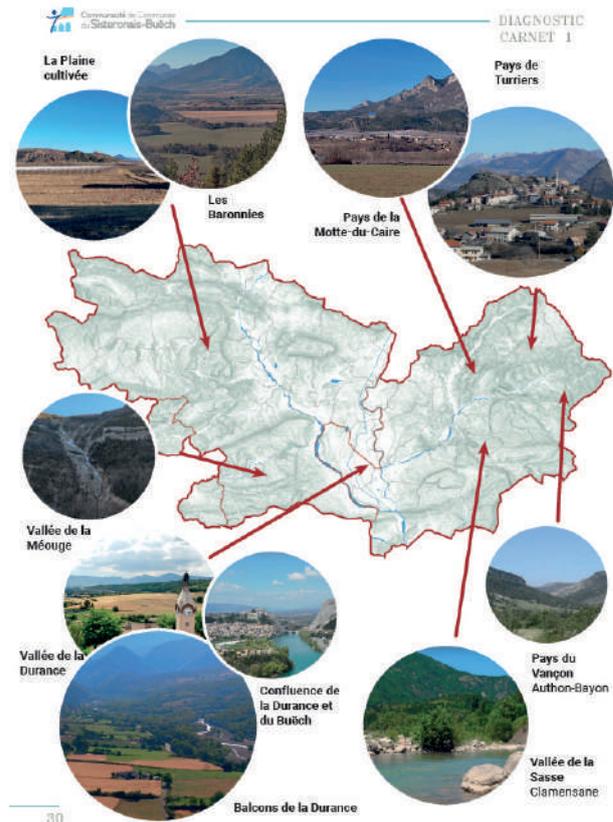


- SCoT Sisteronnais BuËch

Ce diagnostic ne propose pas un découpage en unités paysagères, mais propose tout de même une approche paysagère par les usages de l'humain. Il présente les milieux naturels (cours d'eau, massifs forestiers) et agriculture (arboriculture et céréales en vallée, quelques vignes sur les coteaux et pastoralisme sur les reliefs) comme des supports pour le paysage habité. Les infrastructures de transports et le développement des énergies renouvelables (en lien avec l'apparition de nombreux hangars agricoles et de champs photovoltaïques) sont alors exposés comme des coupures paysagères impactant fortement les paysages.

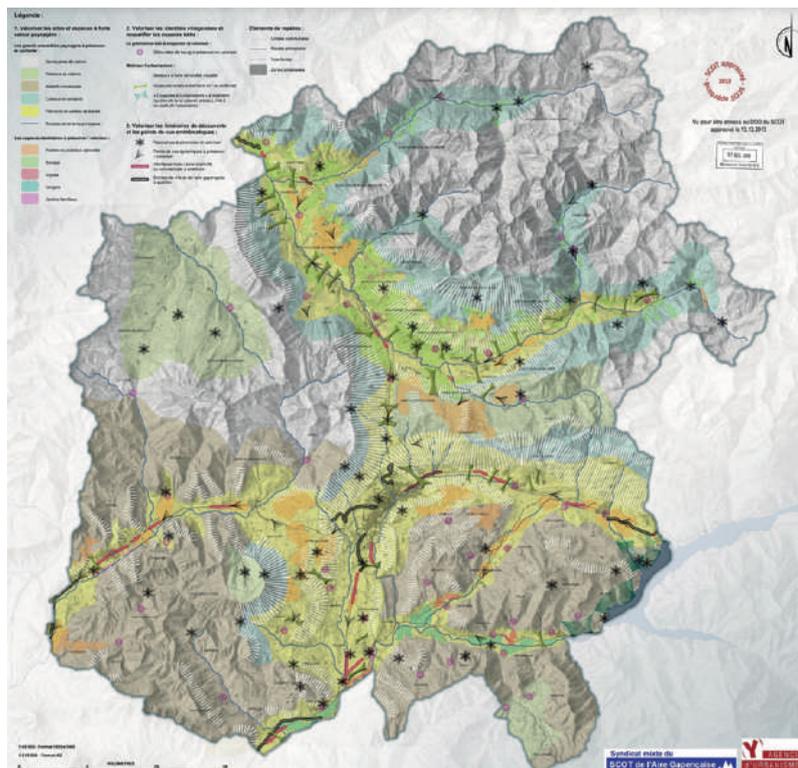
- SCoT Aire Gapençaise

De même, un découpage n'est pas présenté pour la petite partie nord est du Parc, mais des fiches pédagogiques permettent d'appréhender le territoire de manière synthétique. Une lecture est ainsi proposée pour protéger et valoriser le capital naturel et paysager de l'aire gapençaise. Différents objectifs sont ensuite traduits sur une carte de valorisation paysagère.



© SCoT Sisteronnais BuËch

© Aire gapençaise



## Systèmes fonctionnels de paysage et services écosystémiques (2010) © PnrBp

Le projet d'un Observatoire a vu le jour en 2010 pour répondre à la mise en oeuvre de la Charte :

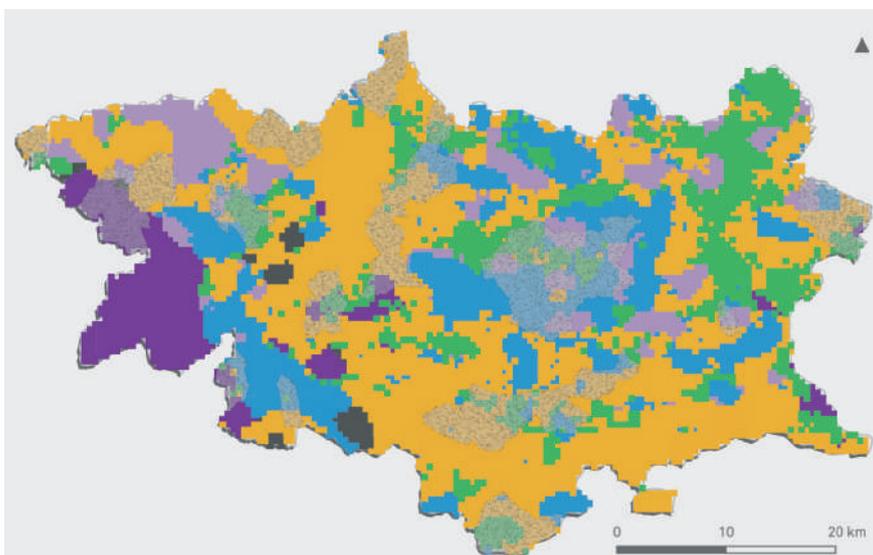
- AMBITION 1 - Fonder l'évolution des Baronnies provençales sur la préservation et la valorisation des différents atouts naturels et humains
- ORIENTATION 1 - Connaître et préserver la biodiversité des Baronnies provençales.

« L'objectif est de disposer d'un outil dont le rôle serait d'observer les différents thèmes de l'aménagement du territoire, de fournir des données et des analyses fines pour assister les collectivités territoriales dans leurs décisions et d'animer la réflexion en matière de développement. » Il s'agit donc d'un dispositif de suivi, d'un outil d'aide à la décision, d'un instrument mobilisé par les acteurs du développement, un projet construit collectivement et progressivement, ainsi d'un outil de communication et de sensibilisation.

Un premier état des lieux a été réalisé par Leita Tschan, abordant le territoire comme un système socio-écologique, intégrant les interrelations entre l'humain et la nature. Ainsi, l'humain fait partie intégrante de ces écosystèmes, dépendant de leurs ressources et des services qu'ils fournissent. Réciproquement, la dynamique des écosystèmes est influencée, à différents degrés, par l'activité humaine.

Les paysages fonctionnels rassemblent à la fois les dynamiques économiques et sociales et les dynamiques naturelles. Ces sont en fait des espaces d'un territoire que l'on associe parce qu'elles sont homogènes en terme de milieux naturels, où l'on observe l'imbrication des dynamiques humaines et écologiques. Ces paysages sont définis selon plusieurs critères : types d'occupation du sol, caractéristiques « physiques », particularités en termes de biodiversité, et dynamiques socio-économiques.

A chacun d'entre eux, sont associés des services potentiels rendus à l'humain, définis selon un ensemble de 22 services définis au préalable. Ces bouquets de services écosystémiques permettent de soulever des problématiques et enjeux forts du territoire, afin de constituer une aide à la décision précieuse. Finalement, il ressort que le territoire du Parc peut se décomposer en 6 systèmes fonctionnels : **Zones où une agriculture représentative domine** / **Zones d'altitude qui renvoient au passé avec le recul des activités agro-pastorales** / **Zones forestières en croissance** / **Zones en mosaïques de garrigues et d'usages agricoles** / **Zones forestières en altitude et fortes pentes** / **Zones en mosaïques de milieux de basses altitudes**

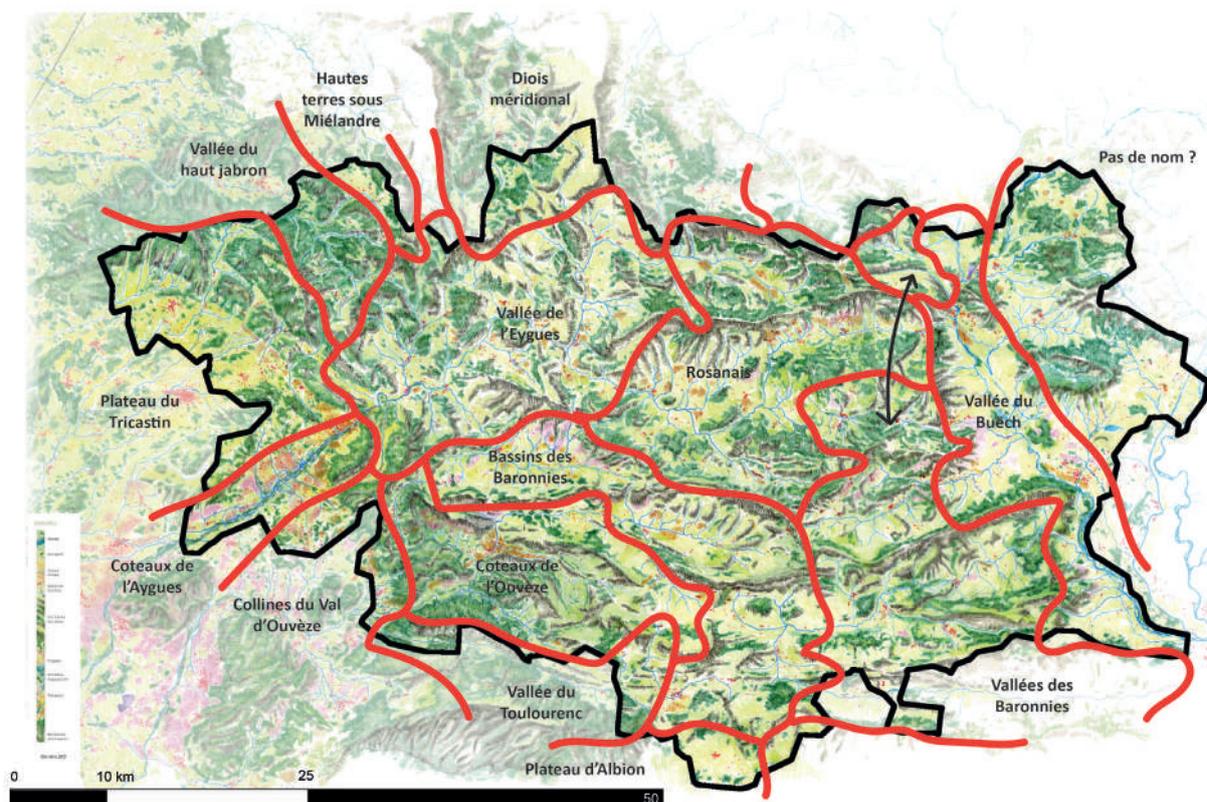


## Les entités paysagères du parc selon une étude menée en 2008 © PnrBp

L'étude paysagère réalisée en 2008 par l'Agence PAYSAGES, en collaboration avec Géo-système, carto-graphic et Citare, a conduit à la production d'un document assez complet. Ce dernier comprend une partie Atlas, qui aborde les généralités du territoire, ses patrimoines, ainsi qu'une section détaillée sur le tourisme. Ensuite, le document présente une analyse des entités paysagères du périmètre d'étude, chacune étant décrite de manière uniforme avec des informations sur ses limites, les communes concernées, ses principales caractéristiques, et un focus sur les perceptions et les paysages singuliers. Cette présentation est enrichie par des photographies et un bloc diagramme illustrant les structures paysagères de chaque entité.

À l'échelle du périmètre d'étude, cette analyse s'aligne étroitement avec l'étendue actuelle du Parc. Les descriptions des entités paysagères correspondent au niveau de détail nécessaire pour un découpage pertinent du Parc. Les délimitations proposées concordent généralement avec les perceptions recueillies sur le terrain, bien que certains découpages apparaissent très précis et concernent des surfaces relativement petites, plus proches des unités paysagères que des entités paysagères. Il apparaît donc pertinent de garder en têtes tout ce travail très conséquent et dont l'échelle de travail correspond à celle du Parc, pour en prendre compte dans notre futur découpage du périmètre.

Par ailleurs, cette analyse a permis de faire ressortir divers lieux et éléments stratégiques du paysage à prendre en compte, des atouts paysagers à protéger et valoriser, le tout étant regroupé sur une carte des perceptions : Ligne de crête fortement perçue / Ecran paysager : resserrement, gorges / Seuil paysager : col / Seuil paysager : village-seuil / Point de vue remarquable / Site naturel - point focal : sommet / Site naturel - point focal : alpage / Village perché - point focal / Patrimoine bâti - point focal / Route de forte perception paysagère / Eoliennes



## Les paysages dans le Plan du parc (2010) © PnrBp

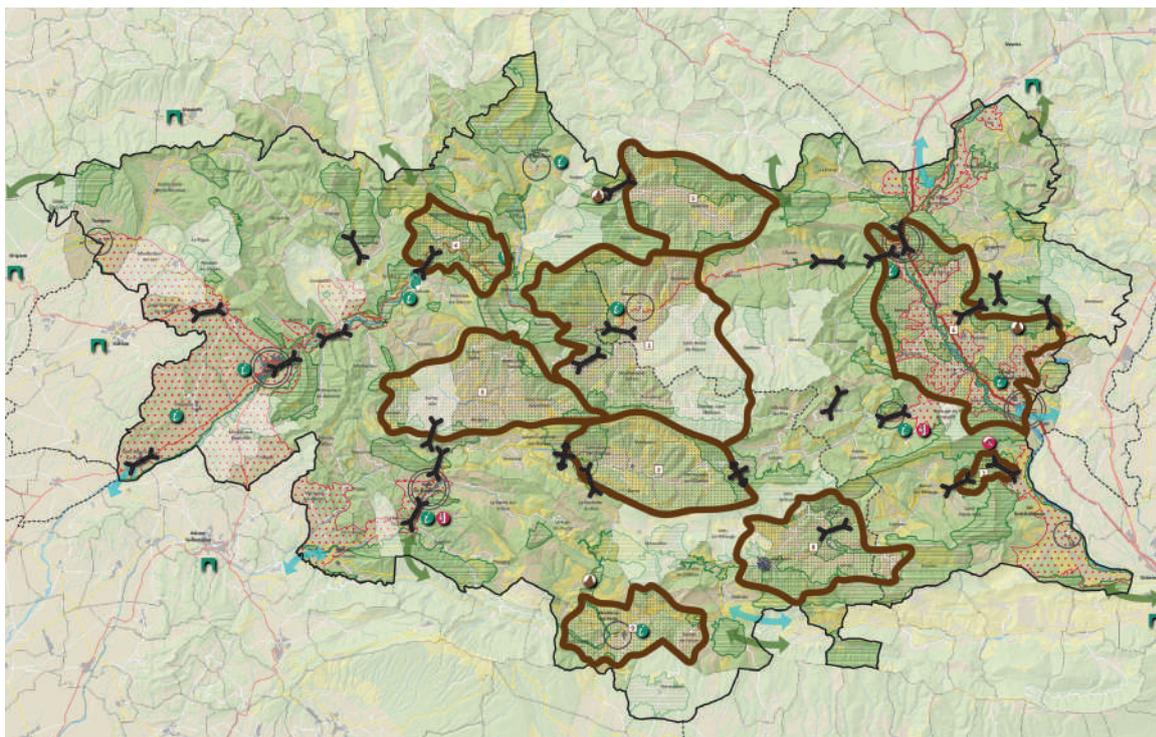
Véritables territoires d'expérimentation, les Parcs naturels régionaux naissent de la richesse d'un territoire couplé à une énergie humaine qui habite les paysages et déploie les efforts nécessaires au portage du projet de ce territoire, appelé Charte. Celle-ci est un contrat, renouvelable tous les 15 ans avec une évaluation à mi-parcours, qui comporte deux documents étroitement liés : le rapport de Charte et le Plan de Parc. Ils accompagnent tous deux les syndicats mixtes des Parcs pour identifier les enjeux qui orientent leurs missions et leurs actions.

Le Plan du Parc est un outil cartographique qui répond à l'article R.333-3 du Code de l'Environnement qui stipule que « la Charte comprend un plan constitué du périmètre d'étude sur lequel sont délimités, en fonction du patrimoine, différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport ; le plan caractérise toutes les zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante. » Des petites cartes viennent compléter le Plan, de façon à traduire plus précisément les grandes missions du Parc.

Pour le PnrBp, le plan de Parc présente une des grandes missions comme étant de reconnaître et valoriser les patrimoines dans leurs paysages. Il en ressort alors plusieurs éléments, qui font référence à différentes mesures du rapport de Charte :

- Espaces Patrimoniaux et Paysager (EPP)
- Sites géologiques à enjeux de protection et de valorisation
- Articulations paysagères à enjeux de lecture du patrimoine
- Portes paysagères à ménager et valoriser

Chacun de ces espaces a donc été identifiés comme important d'un point de vue paysager. Il convient donc d'en tirer partie, non pas nécessairement pour définir des entités paysagères, mais plutôt afin de s'assurer que la majorité de ces paysages soient représentés lors du choix des points de vue qui constitueront l'OPPCC.



## Annexe n°4: Illustrations des unités paysagères © V. Bretaudeau

- Le plateau du Tricastin



- Le Pays de Buis



- Hautes vallées de l'Ouvèze et de l'Ennuye



- Le Pays de Montbrun



- Les vallées des Baronnies



- La vallée du Buëch



- Les collines du Buëch



- Le Pays de Rosans



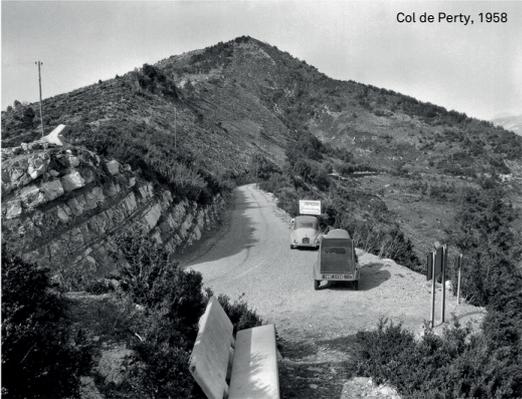
- Vallée de l'Eygues et de l'Oule



- Vallée du Lez



Annexe n°5: Inauguration du col de Perty (reconductions, « livret », évènement) © V. Bretaudeau et Delcampe (pour les cartes postales anciennes)



Col de Perty, 1958



Col de Perty, 2024



Col de Perty, 1958



Col de Perty, 2024



Annexe n°6: Points de vue conservés parmi les 12 communes aux deux ateliers © V. Bretaudeau et Delcampe (pour les cartes postales anciennes)



PDV4 : La Roche-Saint-Secret-Béconne

- Préservation de la silhouette villageoise
- Entretien et évolution des jardins privés
- Conservation de l'harmonie entre habitat, jardins, végétation et patrimoine

PDV12 : Plaisians

- Adaptation des cultures traditionnelles face au changement climatique
- Maintien des milieux ouverts / enfrichement
- Evolution du couvert forestier

PDV13 : Montbrun-les-Bains

- Préservation de la silhouette villageoise
- Evolution des cultures en bord de route
- Gestion et aménagement de la route



PDV15 : Mévouillon

- Maintien des milieux ouverts / enfrichement
- Evolution de la ripisylve et de la trame verte
- Evolution de la mosaïque paysagère

PDV28 : Val Buëch-Méouge

- Accueil du public
- Aménagement et évolution de l'espace naturel
- Gestion de la ressource en eau

PDV36 : Rosans

- Intégration des constructions contemporaines
- Gestion de l'espace public (flots de chaleur, végétation, traitement du sol)
- Harmonisation des aménagements urbains et équipements



#### PDV21 : Orpierre

- Accueil du public
- Aménagement et végétalisation de l'espace public
- Valorisation du patrimoine bâti

#### PDV26 : Laragne-Montéglin

- Devenir de la mobilité ferroviaire (préservation ou abandon ?)
- Aménagement et végétalisation de l'espace public

Annexe n°7: Point de vue supprimé parmi les 12 communs aux deux ateliers © V. Bretaudeau



Annexe n°8: Quarante points de vue proposés pour l'OPPCC © V. Bretaudeau



11



16



12



17



13



18



14



19



15



20



21



26

22



27

23



28

24



29

25



30

31



36

32



37

33



38

34



39

35



40

## Annexe n°9: Mots clés associés aux quarante points de vue © V. Bretaudeau

	PDV1	PDV2	PDV3	PDV4	PDV5	PDV6	PDV7	PDV8	PDV9	PDV10																											
<b>Thème principal</b>	Paysage habité	Paysage agricole	Paysage agricole	Paysage habité	Paysage habité	Paysage agricole	Paysage de nature	Paysage habité	Paysage de nature	Paysage agricole																											
<b>Mots clés</b>	patrimoine bâ arboriculture	arboriculture	arboriculture	patrimoine bâ village	milieu ouvert	montagne	tourisme	cours d'eau	arboriculture	site d'intérêt	vigne	silhouette vill: centre ancien	patrimoine bâ forêt	friche	forêt	espace public	réseau aérien	piémont	prairie de fauc	vallée	friche	montagne															
<b>Thème principal</b>	PDV11	PDV12	PDV13	PDV14	PDV15	PDV16	PDV17	PDV18	PDV19	PDV20																											
<b>Mots clés</b>	arboriculture	culture aroma	silhouette vill: friche	prairie de fauc	sol nu	prairie de fauc	espace public	silhouette vill: friche	milieu ouvert	incendie	ripisylve	milieu ouvert	signalétique	prairie de fauc	arbre	mobile	route	patrimoine bâ bâti	agricole	ripisylve	piémont	site d'intérêt	forêt	village	culture aroma	friche	ripisylve										
<b>Thème principal</b>	PDV21	PDV22	PDV23	PDV24	PDV25	PDV26	PDV27	PDV28	PDV29	PDV30																											
<b>Mots clés</b>	village	arboriculture	patrimoine bâ	prairie de fauc	silhouette vill: infrastructure	zone résidenti	relief marqué	prairie de fauc	arboriculture	centre ancien	vallée	entrée de ville	forêt	énergie	espace public	espace public	cours d'eau	bâti agricole	prairie	parking	prairie de fauc	route	patrimoine bâ	arbre	espace public	milieu ouvert	relief marqué	patrimoine bâ									
<b>Thème principal</b>	PDV31	PDV32	PDV33	PDV34	PDV35	PDV36	PDV37	PDV38	PDV39	PDV40																											
<b>Mots clés</b>	chemin	route	zone résidenti	silhouette vill: chemin	espace public	patrimoine bâ	milieu ouvert	patrimoine bâ	milieu ouvert	plan d'eau	réseau aérien	vigne	zone résidenti	énergie	zone résidenti	route	prairie de fauc	village	chemin	tourisme	relief marqué	vallée	arboriculture	milieu ouvert	forêt	arbre	patrimoine bâ	mobile	sol nu	friche	forêt	forêt	zone de loisirs	forêt	entrée de ville	réseau aérien	vallée

Annexe n°10: Dix points de vue déposés sur le SIT © V. Bretaudeau



20



25



38



36



39



	Diplôme : Ingénieure paysagiste Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Projet de Paysage, du Site au Territoire Enseignant référent : Thomas COISNON
Autrice : Vicky BRETAUDEAU Date de naissance : 30 juin 2001	Organisme d'accueil : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales Adresse : 575 Route de Nyons, 26110 SAHUNE Maître de stage : Fabienne MELINE
Nb pages : 40      Annexes : 10	
Année de soutenance : 2024	
Titre français : L'Observatoire Photographique des Paysages et du Changement Climatique : un outil au service des démarches de transitions des paysages Titre anglais : The Photographic Observatory of Landscapes and Climate Change: a tool supporting landscape transition Initiatives	
Résumé (1600 caractères maximum) : Loin d'être un décor figé, les paysages sont en mouvement permanent, d'autant plus dans le contexte actuel de l'urgence climatique. Leurs évolutions reflètent nos choix de modes de vie, nos usages et notre manière d'habiter le territoire. L'Observatoire Photographique des Paysages et du Changement Climatique (OPPCC) apparaît alors comme un outil pertinent pour garder ces transitions en mémoire. Le Parc naturel régional des Baronnies provençales (PnrBp) a souhaité s'en saisir et l'inscrire dans une stratégie paysagère globale. L'OPPCC devient ainsi l'une des premières actions « starters » du Plan de Paysage et Résilience, tout en accompagnant la démarche de révision de la Charte. Pour initier et ancrer cette démarche, des recherches documentaires couplées à une phase terrain et des ateliers de concertations ont été menés. Ces étapes ont permis d'identifier plusieurs caractéristiques paysagères et enjeux clés à mettre en lumière. Sur cette base, et à l'aide de la concertation, quarante points de vue ont été sélectionnés, dont certains clichés ont été intégrés à l'application regroupant les Pnr de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, inscrivant ainsi l'OPPCC dans une démarche commune partagée.	
Abstract (1600 caractères maximum): Far from being a fixed backdrop, landscapes are in constant motion, especially in the current context of the climate emergency. Their changes reflect our lifestyle choices, our uses, and our way of inhabiting the territory. The Photographic Observatory of Landscapes and Climate Change (OPPCC) emerges as a relevant tool to document these transitions. The Regional Natural Park of Baronnies Provençales (PnrBp) has chosen to adopt it and integrate it into a broader landscape strategy. The OPPCC thus becomes one of the initial actions of the Landscape and Resilience Plan, while supporting the revision of the Charter. To initiate and embed this approach, documentary research, fieldwork, and consultation workshops were conducted. These steps helped identify several key landscape characteristics and issues to be highlighted. Based on these criteria, and through consultation, forty viewpoints were selected, some of which have been uploaded to the shared application for the regional natural parks of the Provence-Alpes-Côte d'Azur region, thus embedding the OPPCC in a collective approach.	
Mots-clés : Observatoire Photographique des Paysages, paysage, transitions, changement climatique, Parc naturel régional, concertation  Key Words: Photographic Observatory of Landscapes, landscape, transitions, climate change, Regional Natural Park, consultation	